

RAPPORT SUR L'AMBROISIE EN RÉGION RHONE-ALPES :

*ANALYSE DES DONNÉES
ENVIRONNEMENTALES ET
MÉDICO-ÉCONOMIQUES 2013
ET 2014*

Décembre 2015

Cette étude a été réalisée par le **Groupe de travail régional sur l'ambroisie** réunissant en Rhône-Alpes différents services de **l'Agence Régionale de la Santé (ARS)**, le **Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)**, **l'association Air Rhône Alpes** et **l'Observatoire Régional de la santé (ORS)**.

Ont participé à cette étude :

Mme Marie-Agnès CHAPGIER	<i>A.R.S. Rhône-Alpes</i>
Mme Anny GELAS	<i>A.R.S. Rhône-Alpes</i>
M. Xavier VITRY	<i>A.R.S. Rhône-Alpes</i>
M. Michel THIBAUDON	<i>R.N.S.A.</i>
M. Samuel MONNIER	<i>R.N.S.A</i>
M. Sébastien WAITZ	<i>Air Rhône-alpes</i>
M. Nicolas VIGIER	<i>Air Rhône-alpes</i>
Mme Lucie ANZIVINO	<i>ORS Rhône-Alpes</i>

Ce rapport a été rédigé par:

Anny GELAS, Chargée de mission statistique

Avec les contributions des membres du groupe de travail régional

Ce rapport est disponible sur :

Le site de l'ARS Rhône-Alpes :

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/La-lutte-contre-l-ambroisie-en.182354.0.html>

1. Sommaire

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	4
3. MÉTHODOLOGIE.....	5
3.1. REPARTITION DES TACHES.....	5
3.2. MÉTHODOLOGIE POUR LA PRÉSENTATION DES DONNÉES POLLINIQUES.....	5
3.3. MÉTHODOLOGIE POUR EXTRAIRE LES DONNÉES DE L'ASSURANCE MALADIE	6
4. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES.....	9
4.1. LA SURVEILLANCE POLLINIQUE	9
TABLEAU 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNÉES POLLINIQUES DE L'AMBROISIE DEPUIS 2010 DE LA RÉGION RHONE-ALPES	10
4.2. NOMBRE DE JOURS AVEC RISQUE ALLERGIQUE LIÉ À L'EXPOSITION AU POLLEN D'AMBROISIE.....	14
4.3. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DES DONNÉES D'EXPOSITION.....	16
5. DONNÉES MÉDICO-ÉCONOMIQUES	18
5.1. RAPPEL SUR LES DONNÉES UTILISÉES	18
5.2. LIMITES ET BIAIS.....	18
5.3. ANALYSE DES RÉSULTATS.....	20
5.3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS DE MÉDICAMENTS PAR SEMAINE.....	22
5.3.2. LES TAUX DE CONSOMMATEURS DE MÉDICAMENTS ANTI ALLERGIQUES LIÉS À L'AMBROISIE	24
5.3.3. LES DÉPENSES TOTALES EN RHONE-ALPES EN MÉDICAMENTS ET ACTES MÉDICAUX LIÉS À L'AMBROISIE	26
5.3.4. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ET DES DÉPENSES LIÉS À L'AMBROISIE ENTRE 2008 ET 2014	32
5.3.5. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ET DES DÉPENSES LIÉS À L'AMBROISIE ENTRE 2008 ET 2014 : RÉSULTAT PAR DÉPARTEMENT.....	33
6. ÉTUDE DE PRÉVALENCE DE L'ALLERGIE À L'AMBROISIE EN RHONE-ALPES	41
6.1. DÉFINITION DES ZONES	41
6.2. CIBLAGE ET ÉCHANTILLONNAGE.....	42
6.3. ANALYSE.....	43
6.4. RÉSULTATS	44
7. LA PLATEFORME SIGNALÉMENT AMBROISIE : UN NOUVEL OUTIL DE LUTTE.....	46
7.1. LES ACTEURS	46
7.2. BILAN.....	46
8. ANNEXES.....	50
ANNEXE 1 : LES MÉDICAMENTS ANTI-ALLERGIQUES TRACEURS	51
ANNEXE 2 : LES MÉDICAMENTS ANTI-ASTHMATIQUES.....	53
ANNEXE 3 : LES CODES DES TESTS BIOLOGIQUES DE RECHERCHE DES IgE SPÉCIFIQUES	54
ANNEXE 4 : LES CODES DES TESTS ALLERGOLOGIQUES CUTANÉS ET DES ACTES DE DÉSENSIBILISATION	55

ANNEXE 5 : LES RESULTATS DEPARTEMENTAUX	56
ANNEXE 6 : COMPOSITION CANTONALE DE RHONE-ALPES	63

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive annuelle dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la diffusion de pollens d'ambrosie.

Les principales manifestations cliniques sont, pour les personnes sensibles, des rhinites, conjonctivites et trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves.

Les pollinoses (toutes plantes confondues) sont en augmentation. On estime que 10% à 20 % de la population française est allergique aux pollens (9,2% en Rhône-Alpes selon une étude de 2004¹).

En Rhône-Alpes, la lutte contre l'ambrosie a été prise en compte dans le cadre du Plan régional santé-environnement (PRSE) 2006-2010 qui consacrait une action spécifique à « *l'amélioration de la lutte* ». Cette priorité a été renforcée dans le cadre du PRSE2 2011-2014 au sein de l'action 10 "Organiser la lutte contre l'ambrosie" par les mesures :

- 20 : Mesurer l'impact médico économique,
- 22 : Rechercher l'engagement des services de l'Etat et organismes concernés dans chaque département,
- 23 : Mettre en place des référents ambrosie et organiser leur formation et les informer,
- 24 : Créer des comités de pilotage dans chaque département et un comité de pilotage régional.

Par ailleurs l'action 11 du Plan National Santé Environnement (PNSE3) 2015-2019 fait de la lutte contre l'ambrosie une priorité.

Objectifs de l'étude

Les **objectifs** de cette cinquième étude régionale sont de suivre les données de pollinisation de l'ambrosie (données RNSA 2013 et 2014) et les données médico-économiques sur les soins ambulatoires remboursés par l'Assurance Maladie (données de l'Assurance Maladie 2013 et 2014) en complément des rapports des années précédentes (de 2007 à 2011 pour la pollinisation, 2008 à 2012 pour les données médico-économiques).

¹ Place de l'allergie due à l'ambrosie parmi les pollinoses en Rhône-Alpes, CAREPS, 2004.

3. MÉTHODOLOGIE

Pour répondre aux objectifs de l'étude, les **données environnementales et médico-économiques** ont été réunies :

- Les données polliniques ont été fournies par le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) pour 2013 et 2014, en complément des données des années 2007 à 2012. Elles sont issues des 15 capteurs de Rhône-Alpes, ainsi que des 2 capteurs les plus proches des frontières de la région (Mâcon et Bagnols-sur-Cèze).
- Les données médico-économiques de remboursement de médicaments et de soins, ainsi que les indemnités journalières pour arrêts de travail attribuables à l'ambrosie, ont été recueillies par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes (ARS), selon les modalités présentées ci-dessous, pour l'année 2013 et 2014. Elles sont territorialisées au niveau le plus fin, la commune, pour permettre une analyse géographique.

3.1. Répartition des tâches

L'ARS a assuré la coordination de l'étude et l'extraction des données sur le remboursement des médicaments antiallergiques et sur les actes en relation avec ces prescriptions (consultations, recherches d'immunoglobulines E spécifiques, arrêts de travail...) à partir des bases de l'Assurance Maladie, la construction des bases de données réunissant ces différents indicateurs et la représentation cartographique des données territorialisées,

Le RNSA a fourni les données sur la pollinisation de l'ambrosie grâce aux comptes polliniques issus des capteurs.

3.2. Méthodologie pour la présentation des données polliniques

Les données polliniques sont présentées, comme pour le rapport précédent, pour les 15 capteurs de la région ainsi que pour les deux capteurs les plus proches de Rhône-Alpes, à Mâcon (Saône-et-Loire) et à Bagnols-sur-Cèze (Gard).

Les données du RNSA comportent deux indicateurs :

- le compte pollinique quotidien, qui peut être sommé par semaine ou pour l'ensemble de la saison pollinique,
- le nombre de jours avec un indice de risque d'allergie par exposition au pollen supérieur ou égal à 3 (sur une échelle de 0 à 5) durant la saison pollinique.

Une représentation graphique de l'exposition sur la région Rhône-Alpes est réalisée. Elle s'appuie sur une triangulation des données (interpolation spatiale) entre les capteurs (triangulation à partir des données des données des 15 capteurs de Rhône-Alpes).

3.3. Méthodologie pour extraire les données de l'Assurance Maladie

La méthodologie retenue est la même que pour le rapport précédent. **Depuis 2013 elle a été étendue aux données de la MSA et de la CAMIEG.**

Étape 1 : Repérage des médicaments anti-allergiques traceurs pour définir la population des patients potentiellement allergiques

A partir du fichier contenant les remboursements mensuels de 2013 et 2014 pour les médicaments retenus comme étant utilisés pour le traitement de l'allergie à l'ambroisie, sélection des seuls médicaments anti-allergiques présentant un **pic significatif** sur la période ambroisie (septembre). Les périodes d'observation s'étalent de la semaine de la semaine 28 à la semaine 42 pour les 2 années.

La liste actualisée des médicaments est présentée en Annexe 1.

Étape 2 : Sélection des populations "cibles" pour l'étude

Tous les bénéficiaires des 3 régimes (régime général, MSA et Camieg) de 6 à 64 ans ayant eu un remboursement d'au moins un médicament traceur ont été sélectionnés sur les périodes de pollinisation de l'ambroisie (du 8 juillet au 21 octobre).

Pour les bénéficiaires sélectionnés, il a aussi été recherché le remboursement d'un des médicaments traceurs sur une période hors ambroisie (en novembre et décembre).

On obtient ainsi **deux populations** :

- La **population A**, qui comporte des patients « **fortement présumés allergiques** » à l'ambroisie, car ils ont eu une consommation pendant les périodes ambroisie et pas durant la période suivante, en novembre-décembre.
- La **population Totale**, qui comporte les patients « fortement présumés allergique » (population A) auxquels on rajoute des patients « **potentiellement allergiques** » à l'ambroisie, mais **dont l'allergie à l'ambroisie n'est pas prouvée** car ils ont également consommé des antiallergiques hors de la période ambroisie, en novembre-décembre.

La population A représente l'hypothèse basse, la population Totale représente l'hypothèse haute des personnes ayant eu une consommation d'antiallergiques du fait de l'ambroisie.

Pour chacune de ces populations, la commune de résidence (Code Insee) a été recherchée. De ce fait, les patients dont le code de commune est situé hors de la région Rhône-Alpes ont été supprimés de la base.

Étape 3 : Recherche des données de consommation de soins pour l'étude de l'impact médico-économique de l'ambroisie

Les recherches concernent les patients des deux populations A et Totale. Pour chaque personne, il a été recherché les dépenses de l'Assurance Maladie pour le remboursement de médicaments, de soins et pour le versement d'indemnités journalières du fait d'arrêt de travail :

- **Coût des médicaments anti-allergiques** remboursés par l'assurance maladie : recherche de l'ensemble des médicaments remboursés sur la période ambroisie (médicaments traceurs et autres anti-allergiques de la liste globale). Les médicaments ont été valorisés par coût total incluant la part remboursée par l'Assurance Maladie et aussi la part non remboursée par l'Assurance Maladie à la charge du patient.
- **Coût des médicaments anti-asthmatiques** : Cette classe de médicaments est nouvellement incluse. Seules ont été incluses les prescriptions durant la période ambroisie. Le coût total inclut la part remboursée par l'Assurance Maladie et la part non remboursée

par l'Assurance Maladie à la charge du patient. La liste des traitements de la crise d'asthme est en annexe 2.

- **Coût des tests biologiques** d'identification d'immunoglobulines E (IgE) spécifiques : les codes 1201, 1203, 1204 ont été retenus (liste en annexe 3). Recherche des remboursements sur la base pour l'année civile considérée.
- **Coût des actes de consultations** : recherche des consultations C et CS des médecins généralistes, pédiatres et pneumologues liées à la prescription d'un médicament anti allergique sur la période ambrosie. Recherche aussi des C et CS de toutes spécialités liées à la prescription de recherche d'IgE spécifiques sur la base pour l'année civile considérée.
- **Coût des actes de désensibilisation et tests allergologiques cutanés** : seul a été retenu pour cette catégorie le test allergologique par piqure épidermique avec des substances administrées à concentration fixe (code FGRB003).
- **Coût des produits de désensibilisation** : ces produits sont des allergènes spécifiques en préparations individuelles, ils ne sont pas recensés dans la rubrique des médicaments anti-allergiques. Une requête spécifique a été faite pour les obtenir.
- **Coût des arrêts de travail (Régime général seulement)** : seuls ont été retenus les arrêts de travail maladie d'une durée globale inférieure à 20 jours lorsque le début de l'arrêt est compris entre la date de délivrance du médicament et la date de délivrance plus 5 jours.

Pour les arrêts ayant donné lieu à indemnisation, la valorisation se fait en multipliant le nombre de jours d'arrêt prescrit par le montant de l'indemnité journalière. Le résultat est multiplié par deux pour estimer le coût en perte de salaire, car les indemnités journalières correspondent à la moitié du salaire (jusqu'à un plafond).

Pour les arrêts de moins de 4 jours (qui ne sont pas indemnisés du fait du « délai de carence ») ou les arrêts non encore indemnisés au moment de la recherche, la valorisation s'effectue en multipliant le nombre de jour d'arrêt prescrit par le coût moyen de l'indemnité journalière maladie de la caisse d'affiliation de l'assuré, et en multipliant aussi le résultat par deux.

Étape 4 : Constitution des fichiers résultats pour l'alimentation de la base de données ambrosie régionale

Les données extraites des bases de l'Assurance Maladie ont été sauvegardées dans plusieurs bases de données reliées par le champ commun de la commune.

Les données de la population couverte par le régime général de l'Assurance maladie sont recueillies par commune, âge et sexe.

Les données environnementales sont enregistrées dans une base de données par zone de présence des capteurs polliniques.

Présentation des données cartographiques

Les données des assurés sont localisées au niveau de la commune. L'analyse a été faite au niveau départemental et au niveau cantonal (pour éviter des données qui ne sont plus strictement anonymes dans les communes peu peuplées).

Sont retenues les personnes assurées âgées de 6 à 64 ans. Les assurés inscrits dans l'un des organismes d'Assurance Maladie de la région Rhône-Alpes mais dont l'adresse se situe hors de la région ont été exclus de cette analyse géographique (soit 1 636 personnes en 2013 et 1 812 personnes en 2014 pour la population Totale).

Les données cantonales² sont présentées sous formes de cartes, qui ont été établies à partir des données communales et en utilisant le logiciel Qgis.

Les cartes produites ont été lissées par une méthode de triangulation. Cette méthode permet de ne pas rendre compte des effets de surface et vient éliminer les variations locales pour mieux rendre compte de l'effet spatial global. Un des problèmes posé par un choix a priori d'une présentation à partir d'un zonage administratif ou politique comme le canton, est l'effet de surface. Par construction, les cantons les moins peuplés sont les plus grands en surface. Ils sont également les plus sujets à d'importantes variations liés à la faiblesse des effectifs. La triangulation permet donc de prendre en compte ce risque en lissant l'information pour ne faire apparaître que les grandes lignes en simplifiant la lecture de la carte.

² Voir la liste des cantons de Rhône-Alpes en annexe 4. Il s'agit en réalité de « pseudo-cantons » qui ne découpent pas les grandes villes.

4. DONNEES ENVIRONNEMENTALES

4.1. La surveillance pollinique

Les allergies provoquées par les pollens étant liées, en fréquence et en gravité, à la concentration des grains de pollen dans l'air, le territoire national fait l'objet d'une surveillance constante. Des capteurs de pollens sont ainsi implantés dans 16 sites en Rhône-Alpes³, et deux autres sont à proximité, à Macon (Saône-et-Loire) et Bagnols-sur-Ceze (Gard). Ces capteurs simulent la respiration humaine en pompant des volumes d'air (10 litres / minute). Les particules biologiques aspirées sont impactées sur une bande adhésive et les pollens sont identifiés et comptés.

Alors que les classiques rhumes des foins sont à leur maximum en mai-juin, les allergies provoquées par le pollen d'ambrosie sont plus tardives : elles commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre. A cette période de l'année, l'ambrosie est la principale cause d'allergies.

Un seul pied d'ambrosie peut produire en une journée 2,5 milliards de grains de pollen. La faible densité de ce pollen lui permet de parcourir de longues distances (plus de 100 kilomètres). Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air par jour (en zone infestée) pour que les symptômes apparaissent, mais les troubles peuvent débuter à des seuils inférieurs chez les sujets hypersensibles. Le risque d'exposition existe donc dans les zones où la plante est présente, ainsi que dans celles où le vent est capable d'apporter le pollen.

La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la diffusion de pollens d'ambrosie. Dans cette région la lutte contre l'ambrosie est constante pendant la période de pollinisation.

Le tableau 1 et le graphique 1 ci-dessous montre les quantités de grains de pollen d'ambrosie sur les différents capteurs de Rhône-Alpes de ces 4 dernières années.

Les saisons polliniques sont très variables selon les années et sont souvent liés à la météo. Ainsi, en 2011, l'émission de pollen d'ambrosie a commencé exceptionnellement tôt (dès la mi-juillet) du fait d'un printemps chaud suivi d'un mois de juillet pluvieux, et s'est poursuivie jusqu'à la mi-septembre. Les quantités de pollens ont été importantes.

En revanche en 2013 par exemple, le printemps a été très froid et pluvieux avec un déficit important de luminosité qui a entraîné un retard dans le développement de la plante et une réduction de l'intensité et de la durée de l'émission des pollens et donc une baisse des pollinoses.

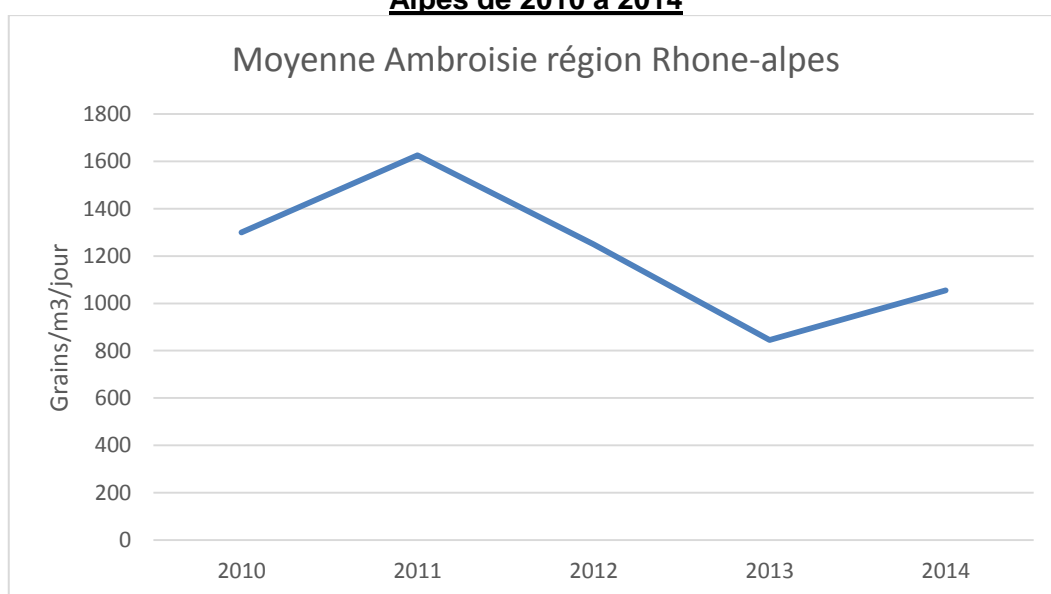
Les graphiques suivants montrent la comparaison de l'index pollinique de l'année 2014 avec la moyenne 2011-2013 pour certains capteurs de Rhône-Alpes.

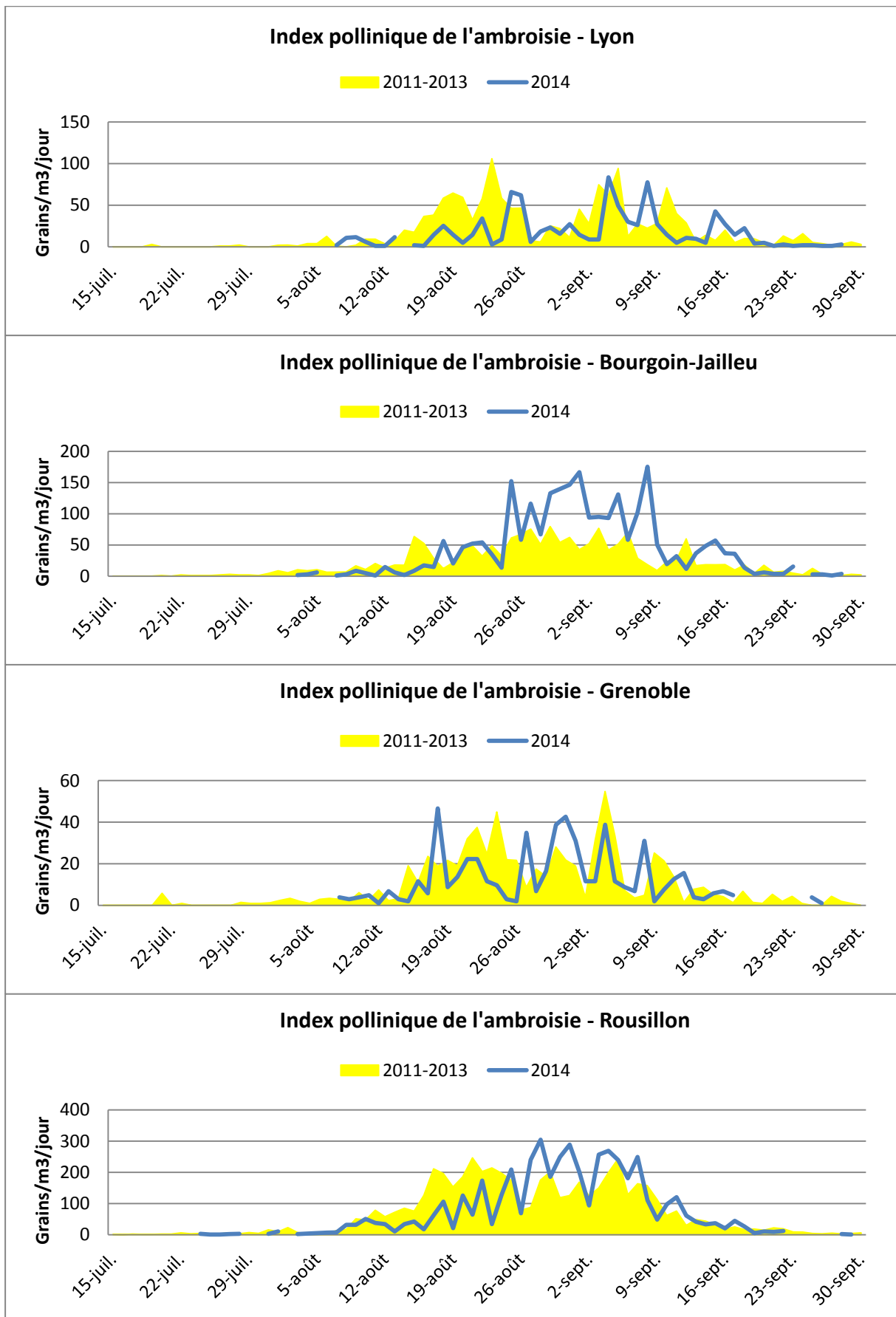
¹ Ambérieu-en-Bugey (canton de Saint-Trivier-sur-Moignans), Annecy, Annemasse, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu, Chambéry, Coux (canton de Privas), Genas (canton de Décines-Charpieu), Gleizé, Craonne (canton de Vaugneray), Grenoble, Lyon, Roanne, Roussillon, Saint-Etienne, Valence.

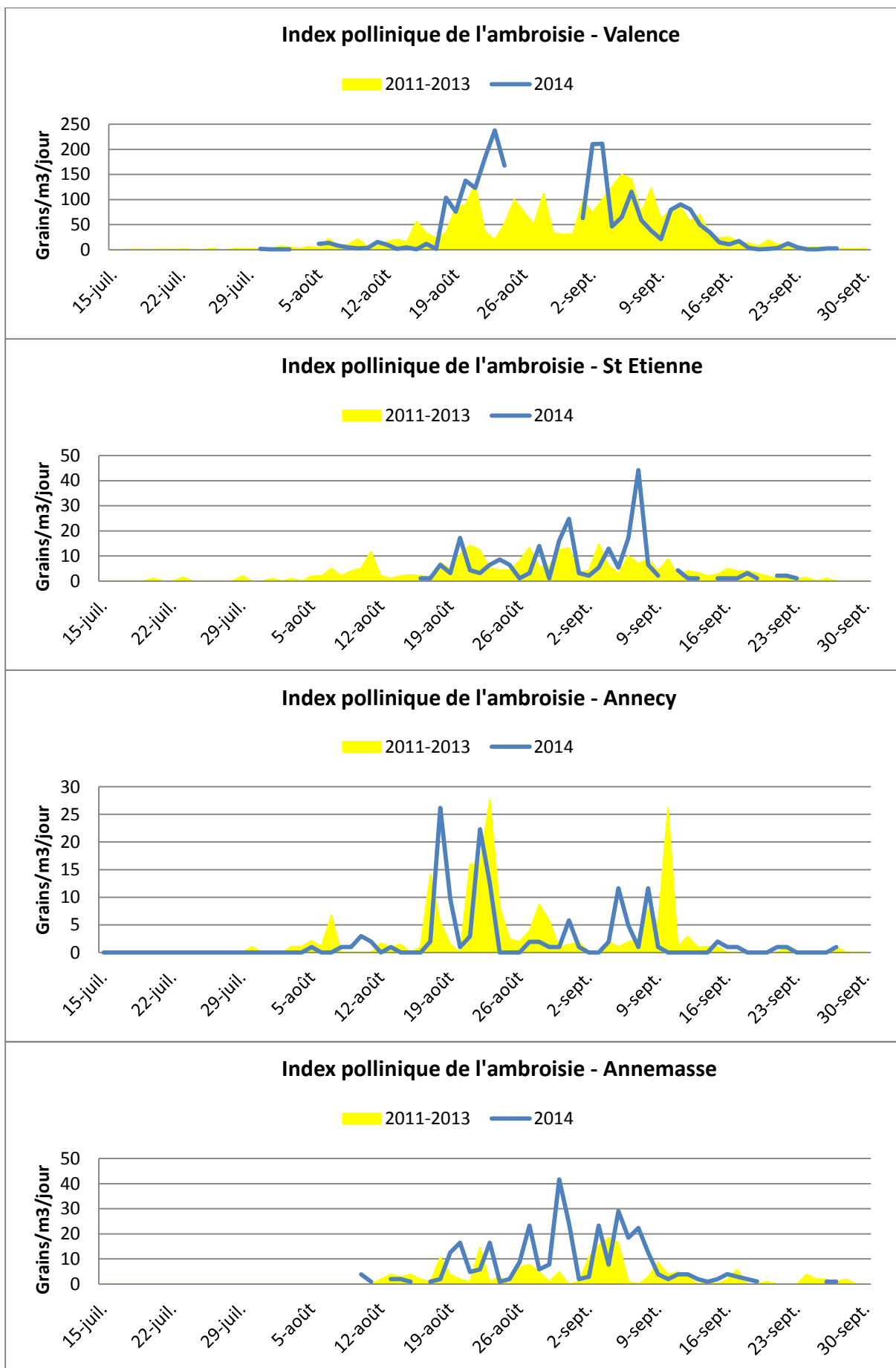
Tableau 1 : Tableau récapitulatif des données polliniques de l'ambroisie depuis 2010 de la région Rhône-Alpes

Ambroisie	2010	2011	2012	2013	2014
Lyon	2346	1840	1242	904	904
Craponne	700	1252	1195	336	400
Genas	2412	3688	2140	1717	2001
Gleizé				353	527
Ambérieu-en-Bugey	720	2280	747	683	785
Bourg-en-Bresse	374	640	1023	485	510
Chambéry	308	316	190	146	116
Annecy	103	292	43	58	137
Annemasse	81	224	37	24	59
Bourgoin-Jallieu	2405	1804	1429	1041	2497
Grenoble	214	646	547	658	556
Roussillon	4013	5975	5081	4524	4775
Valence	3210	2896	3103	1735	2370
Coux	1178	694	461	527	660
Roanne				185	339
Saint-Etienne	139	204	261	148	252

Graphique 2: Moyenne des grains d'ambroisie des différents capteurs de la région Rhône-Alpes de 2010 à 2014







*Il manque une semaine pour Valence fin aout (problème du capteur).

Globalement, la période de pollinisation de l'ambrosie a commencé début août et s'est terminée fin septembre. Le pic le plus intense a eu lieu fin août-début septembre (par exemple le 4 septembre avec environ 83 grains/m³/jour pour Lyon). Il y a de légères différences selon les capteurs mais le pic principal de pollens a souvent eu lieu début septembre.

En 2014, le démarrage est légèrement plus tardif, les pics les plus intenses sont présents plus tard que les années précédentes.

Les pics sont de plus faible intensité que les années précédentes à Lyon (environ 80 grains/m³/jour pour le plus important contre 100 les années précédentes) tandis qu'ils sont souvent plus élevés sur les autres capteurs.

Sur la période août-septembre 2014, le capteur de Roussillon a recueilli plus de 4 775 grains par m³ en quantité totale cumulée de pollens d'ambrosie. Les deux capteurs ayant recueilli le plus de pollen d'ambrosie après celui-ci sont ceux de Bourgoin Jallieu (2 497 grains par m³) et de Valence (2 370 grains par m³).

4.2. Nombre de jours avec risque allergique lié à l'exposition au pollen d'ambroisie

Un indice de risque allergique d'exposition au pollen (RAEP) est déterminé grâce aux données polliniques, phénologiques et cliniques. Il va de 0 (risque nul) à 5 (risque très élevé). Un indice supérieur ou égal à 3 correspond à un risque moyen (3), élevé (4) ou très élevé (5) qui se traduit par la survenue de symptômes chez tous les allergiques au pollen d'ambroisie.

Ne pas confondre potentiel allergisant et risque allergique

Il existe une confusion fréquente entre le potentiel allergisant et le risque allergique :

- Le **potentiel allergisant** est un critère lié au pollen, à son contenu connu en allergènes. Il a été décrit dans de nombreuses publications et son index va de 0 (nul) à 5 (très élevé). Pour le pollen d'ambroisie, cet index de potentiel allergisant est de 5/5 soit très élevé. En effet ce pollen contient un certain nombre d'allergènes majeurs.

- Le **risque allergique lié à l'exposition aux pollens** (RAEP) est quant à lui, un indice caractéristique de l'impact sanitaire lié à l'exposition au pollen. Il dépend bien évidemment du potentiel allergisant du pollen, mais aussi de la période dans la saison pollinique, des quantités de pollens, des conditions météorologiques, de la situation géographique du capteur de pollen, de considérations ethniques etc.

Pour établir cet indice de risque allergique, pour chaque pollen et chaque site de capture, le RNSA part d'un indice théorique qui tient compte uniquement du type de pollen, de la quantité recueillie et de la situation géographique du capteur. Cet indice théorique est transformé en indice de risque allergique en agglomérant des données phénologiques (capacité de production de grains de pollens), des données cliniques (impact sanitaire) et des données de prévisions météorologiques (qui pourront modifier la production et le transport des grains).

Cet indice de risque allergique va, lui aussi, de 0 (nul) à 5 (très élevé). Un RAEP supérieur ou égal à 3, c'est-à-dire moyen, élevé ou très élevé correspond à un niveau où tous les allergiques au pollen d'ambroisie souffrent de pollinose.

Pour établir des bulletins allergeo-polliniques, le RNSA part de données d'exposition, associées au potentiel allergisant, des données cliniques (impact sanitaire), des données phénologiques (production de grains) et des prévisions météorologiques.

Cette information sur le RAEP est diffusée sur différentes plateformes Internet : RNSA, AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air), APPA (Associations pour la prévention de la pollution atmosphérique), ARS, etc. Un message d'alerte gratuit est adressé aux internautes qui se sont enregistrés sur le site www.pollens.fr. Cette information est également disponible via différentes applications smartphones.

Michel Thibaudon, Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)

On observe qu'en 2014 (graphiques ci-dessous), les zones les plus à risque (plus de 30 jours de risque d'exposition important) se situent vers Roussillon, Valence et le sud de la vallée du Rhône, Lyon (centre, est et ouest), Bourgoin-Jallieu et Ambérieu-en-Bugey.

Le risque est un peu moins marqué (10 à 30 jours) à Bourg-en-Bresse et le nord du val de Saône, Cux/Privas, Saint-Étienne et Grenoble.

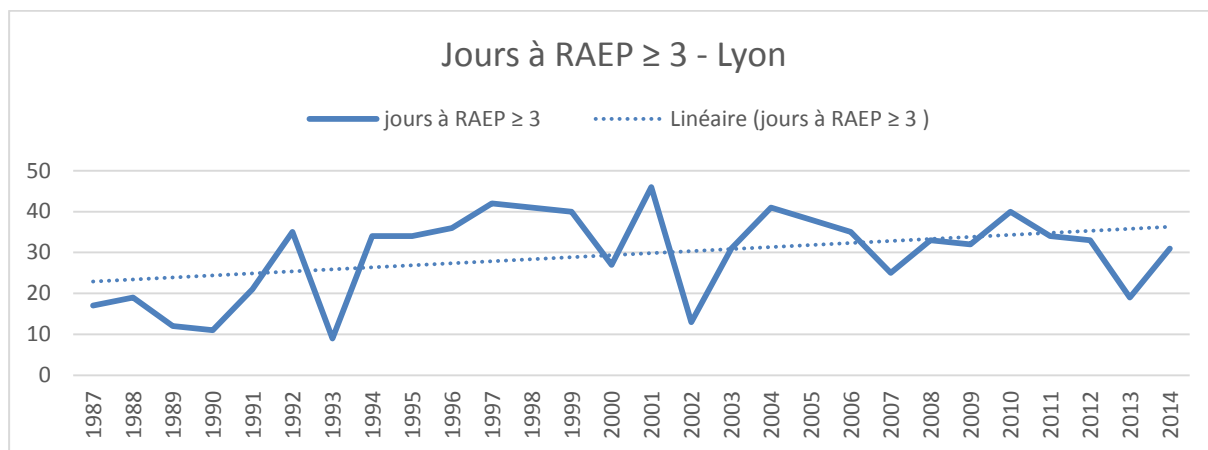
Le risque est le plus faible (moins de 10 jours) à Annemasse, Annecy, Chambéry.

A Lyon, l'évolution du nombre de jours avec un RAEP ≥ 3 est variable depuis 2004, avec une tendance à la diminution. Le nombre de jours le plus faible est de 19 pour l'année 2013, et le

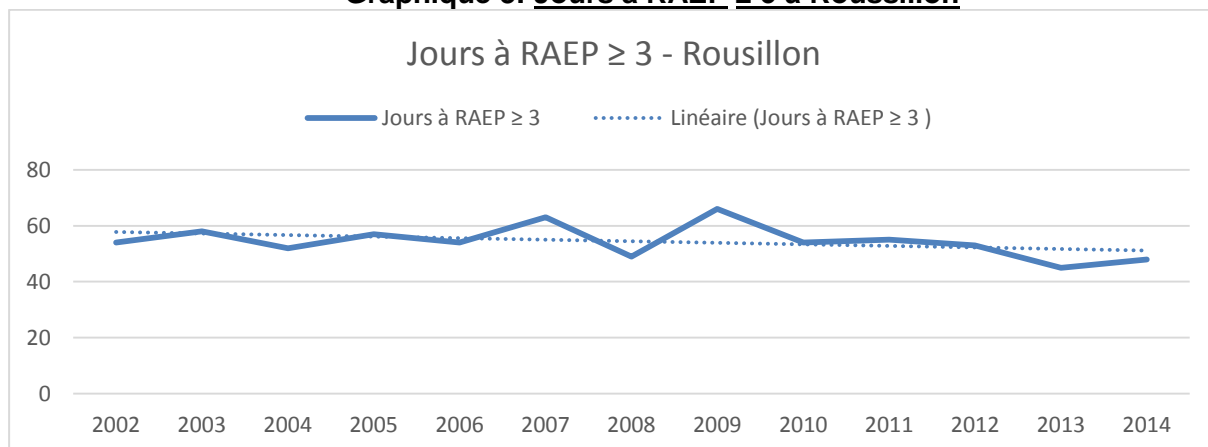
nombre de jours le plus élevée atteint 41 pour l'année 2004. En 2014, le nombre de jours avec un RAEP ≥ 3 est de 31, en nette augmentation par rapport à 2013 (graphique 2 ci-dessous).

A Roussillon, le nombre de jours avec un RAEP ≥ 3 est de 50 pour le nombre le plus faible et de 65 pour le plus élevé. Depuis 2010, le nombre de jours avec un RAEP ≥ 3 diminue et atteint le nombre de 48 en 2014. La zone autour de Roussillon est la plus touchée par la présence de l'ambrosie par rapport aux autres villes de la région Rhône Alpes (graphique 3 ci-dessous).

Graphique 2: Jours à RAEP ≥ 3 à Lyon



Graphique 3: Jours à RAEP ≥ 3 à Roussillon

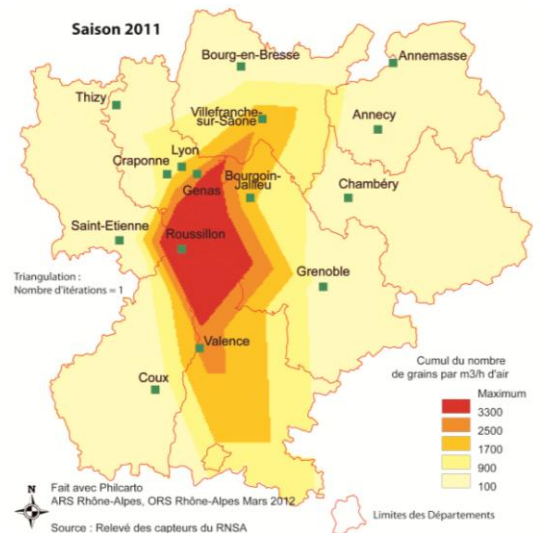
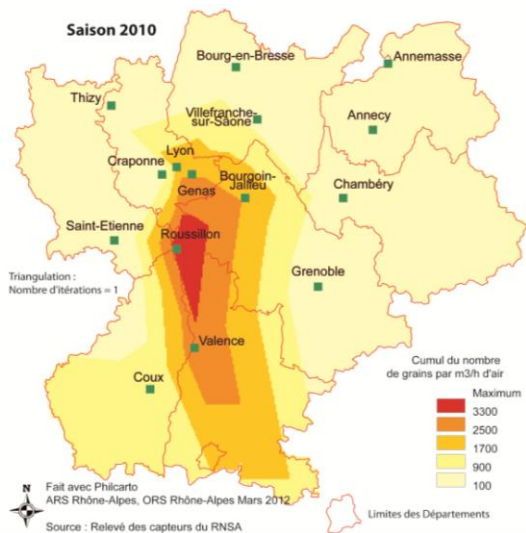
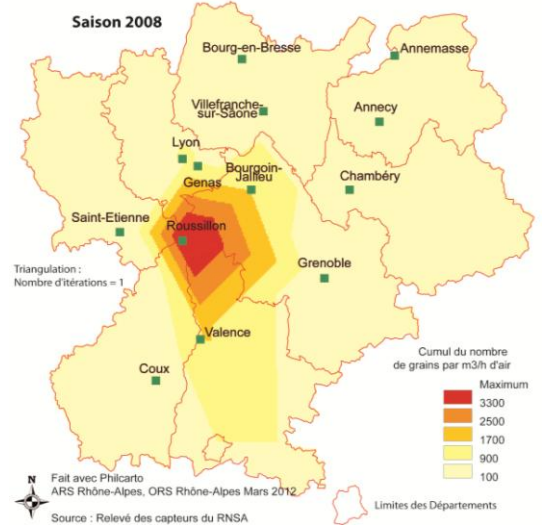


4.3. Représentation cartographique des données d'exposition

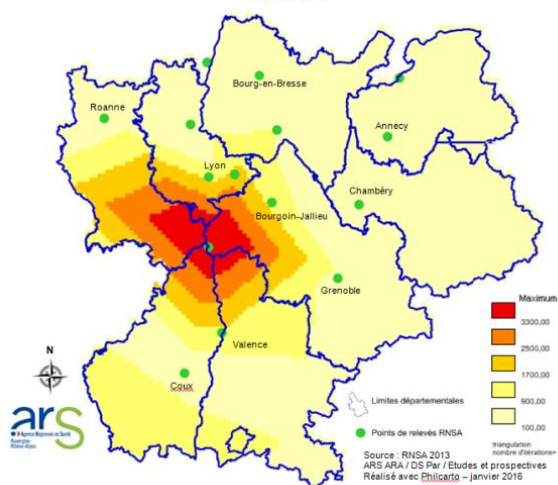
Carte 1 : Estimation de l'exposition au pollen d'ambroisie pour les saisons 2007 à 2011
(Modélisation par triangulation à partir des capteurs installés en Rhône-Alpes)

A partir des 15 capteurs installés en Rhône-Alpes⁴, il est possible d'estimer l'exposition au pollen d'ambroisie par la méthode de triangulation, une méthode d'interpolation spatiale des données.

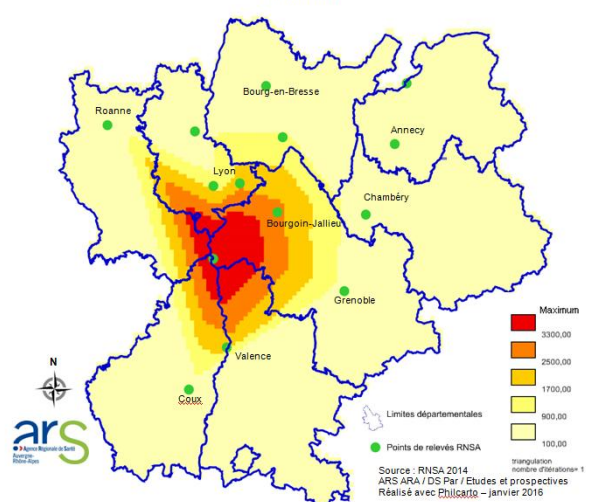
Cette modélisation montre l'extension de l'exposition vers l'agglomération lyonnaise, le sud de l'Ain (dès la saison 2009), le Nord-Isère, le centre et le sud de la Drôme et de l'Ardèche. Cette extension semble s'être accentuée en 2010 et 2011, sachant que de nouveaux capteurs ont été intégrés en 2010.



Ambrosie estimée par triangulation
Saison 2013



Ambrosie estimée par triangulation
Saison 2014



⁴ Ambérieu-en-Bugey, Anancy, Annemasse, Bourg-de-Thizy, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu, Chambéry, Coux, Genas, Craponne, Grenoble, Lyon, Roussillon, Saint-Etienne et Valence

L'extension de l'exposition au pollen d'ambroisie ne peut rendre bien compte de l'exposition dans les zones sans capteurs comme le nord-ouest de la région (Roanne, Villefranche-sur-Saône) et le sud (Aubenas, Montélimar).

Cette modélisation par triangulation est approximative : la diffusion du pollen est conditionnée par les conditions météorologiques et par le relief, mais ces paramètres ne sont pas pris en compte dans ce modèle.

De même, les capteurs installés hors de la région Rhône-Alpes mais à proximité (Macon et Bagnols-sur-Ceze) ne sont pas intégrés dans cette analyse, ce qui crée un effet de frontière et tend à sous-estimer l'exposition sur l'axe de la Saône au nord et sur l'axe du Rhône au sud.

5. DONNÉES MÉDICO-ÉCONOMIQUES

5.1. Rappel sur les données utilisées

Comme indiqué dans la partie méthodologique, les données de consommations de soins reposent sur les remboursements de soins pour les assurés du régime général de l'Assurance Maladie, de la MSA et de la Camieg.

Deux populations d'étude ont été définies à partir de la population de tous les assurés ayant eu des remboursements de médicaments anti-allergiques durant la période de pollinisation de l'ambrosie (du 8 juillet au 21 octobre) :

- **La population A**, qui correspond à **l'estimation basse** : les « *fortement présumés allergiques* » à l'ambrosie, car ils ont eu des remboursements d'anti-allergiques durant la période de pollinisation de l'ambrosie et pas durant la période hors ambrosie (novembre-décembre).
- **La population Totale**, qui correspond à **l'estimation haute** des « *probablement allergiques* », inclut tous ceux qui ont eu des remboursements d'anti-allergiques durant la période ambrosie qu'ils aient ou non consommé des antiallergiques hors de la période ambrosie, en novembre-décembre.

Les consommations de soins explorées sont :

- **La pharmacie**, en termes de coût de médicaments anti-allergiques (coût total du médicament : part remboursée par l'Assurance Maladie + part non remboursée),
- Les **coûts des médicaments anti-asthmiques** (traitement de la crise d'asthme) remboursés durant la période de pollinisation de l'ambrosie,
- Les **actes de consultation** de médecin généraliste ou de médecin spécialiste liés soit à la prescription d'anti-allergiques durant la période ambrosie, soit à la recherche d'IgE spécifiques durant toute l'année,
- Les **tests biologiques de recherche d'IgE** spécifiques sur l'année,
- Les **actes de désensibilisation et les tests allergologiques** cutanés sur l'année,
- Les **produits de désensibilisation allergique** sur l'année.

Les coûts des arrêts de travail sont calculés à partir des indemnités journalières pour les arrêts de travail de moins de 20 jours liés à la prescription d'anti-allergiques, y compris les arrêts de moins de 4 jours. Ce calcul ne concerne que les assurés du régime général.

5.2. Limites et biais

Discussion sur le **choix des populations d'étude** 1 et 2 :

- Les données sont celles des remboursements de soins pour les assurés du **régime général** de l'Assurance Maladie, de la MSA et de la Camieg. Les assurés des autres régimes (dont le RSI , régie des Indépendants) ne sont donc pas inclus. Leur proportion est cependant relativement faible .
- Il s'agit d'une **étude sur les bases de données** de l'Assurance Maladie, et non d'une étude individuelle, il n'y a donc pas de certitude que les personnes sélectionnées soient allergiques à l'ambrosie. En effet, il est possible d'avoir besoin de médicaments anti-allergiques durant la période de l'ambrosie mais pour une autre cause, ce qui biaise l'estimation vers le haut (surestimation). Toutefois, on peut également penser que des personnes se sachant

allergiques à l'ambroisie aient pris leurs précautions et aient eu une prescription plus tôt dans l'année, en prévision de la saison, ou aient consommé des médicaments leur restant de l'année précédente, ce qui biaise l'estimation vers le bas (sous-estimation). Rappelons que pour être au plus près des phénomènes allergiques liés à l'ambroisie, les personnes ont été sélectionnées sur le remboursement d'un anti-allergique pour lequel il y a un pic de consommation en septembre, durant la pollinisation de l'ambroisie.

- Les personnes résidant dans des **zones sans ambroisie**, comme les zones alpines, ont tout de même été prises en compte pour leur consommation d'anti-allergiques. En effet, le lieu de remboursement n'est pas forcément le lieu de résidence habituel, et il est également possible d'être exposé lors d'un déplacement dans une zone avec ambroisie, sans pour autant y résider. Enfin, la zone d'exposition n'est pas connue précisément.

Discussion sur les **limites des indicateurs médico-économiques** :

- Le coût des médicaments se limite aux médicaments remboursés par l'Assurance Maladie. Or certains anti-allergiques sont des **médicaments en vente libre**. Des patients connaissant leur allergie peuvent donc avoir recours à l'automédication. S'il est possible d'avoir les données nationales annuelles de ventes de médicaments antiallergiques non soumis à prescription⁵, il n'est pas possible d'avoir ces données pour des zones géographiques plus petites, ni de les lier avec l'ambroisie.
- De même, les **consultations hospitalières** ne sont pas prises en compte, puisqu'elles ne rentrent pas dans le système d'information de l'Assurance Maladie. On peut toutefois penser qu'elles sont peu importantes pour ces manifestations allergiques de l'ambroisie qui sont en général bénignes (rhinite et conjonctivite), sauf complications, et n'incitent donc pas à aller directement à l'hôpital.
- Comme il ne s'agit pas d'une étude individuelle, on ne peut pas affirmer que les consommations de soins (consultations, actes de biologie, désensibilisation, tests cutanés) ou les arrêts de travail soient **spécifiquement liés** à l'ambroisie. Néanmoins, les données ont été sélectionnées afin d'être cohérentes avec les effets de l'ambroisie : notamment, consultations liées à la prescription d'anti-allergiques, arrêts de travail de moins de 20 jours et débutant dans les 5 jours suivant la prescription.
- Le coût estimé des **arrêts de travail** est inférieur au salaire que les personnes auraient touché si elles avaient travaillé, puisque les indemnités journalières de l'Assurance Maladie sont plafonnées. Néanmoins, pour se rapprocher du coût réel, les arrêts de travail de moins de 4 jours, qui ne sont pas indemnisés, ont été valorisés à la valeur moyenne de la Caisse d'Assurance Maladie dont dépend la personne. Enfin, les indemnités journalières (réellement payées ou estimées) ont été doublées puisqu'elles correspondent à la moitié du salaire de la personne si elles ne dépassent pas le plafond.

Pour toutes ces raisons, cette étude donne plus une **estimation des coûts directs** liés à la consommation de soins et aux arrêts de travail pour allergie à l'ambroisie qu'une mesure exacte de ceux-ci.

⁵ Ventes déclarées par les laboratoires titulaires d'autorisation de mise sur le marché à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Article L. 5121-17 du code de la santé publique).

5.3. Analyse des résultats

→ **La population A**, « **fortement présumée allergique** » à l'ambroisie,

En 2014, ce sont de **139 271 personnes** assurées par les 3 régimes (soit un taux de **3,5% de la population des 6-64 ans**). En 2013, ce chiffre atteignait **156 222 personnes** soit (**3.9% de la population des 6-64 ans**). Le taux est inégalement réparti au niveau départemental puisqu'il atteint dans la Drôme 4.9% en 2014 (5.3% en 2013) contre 2.3% en 2014 (2.7% en 2013) en Haute-Savoie⁶.

La disparité est encore plus importante au niveau cantonal : le sud du département du Rhône, le nord de l'Isère et de la Drôme concentrent des cantons fortement atteints avec un taux pouvant attendre un taux maximum de 6.6% en 2014 et de 7,3% en 2013 (cartes 3 et 4).

Dans la population A :

- 79.6% des consommateurs de médicaments anti-allergiques ont eu une prescription suite à une consultation d'un médecin (généraliste ou spécialiste) durant la période de pollinisation de l'ambroisie en 2014 (80.7% en 2013) ;
- 18.5% ont consommé des médicaments anti-asthmatiques en 2014 (contre 17.4% en 2013) ;
- 5.2% ont eu un test de recherche d'IgE sur l'année 2014 (contre 5.1% en 2013) ;
- 6.4% ont eu un test de désensibilisation ou un test allergologique cutané en 2014 (comme en 2013);
- 4.2% ont bénéficié d'indemnités journalières pour arrêts de travail de moins de 20 jours liés à la prescription d'anti-allergiques en 2014 (contre 2.9% en 2013) ;
- 3.2% ont consommé des produits de désensibilisation en 2014 (contre 5.4% en 2013) ;

L'estimation totale des dépenses (« estimation basse ») liées à l'ambroisie pour la population A représente, en 2014, **8.9 millions d'euros (10.8 millions d'euros en 2013)**. Ces estimations, réalisées à partir des données de remboursement des 3 régimes l'Assurance Maladie (régime général, MSA et Camieg) recouvrent différents types de prestations :

- les dépenses de médicaments anti-allergiques : 2,01 millions d'euros (22,5 % du total) en 2014 contre 2,34 millions d'euros (21,6 % du total) en 2013 ;
- les dépenses de médicaments anti-asthmatiques : 187 008 € (2.1 % du total) en 2014 contre 198 799 € (1.8 % du total) en 2013
- les actes de consultations : 2.72 millions d'euros (30.5 %) en 2014 contre 3.10 millions d'euros (28.6 %) en 2013;
- les tests biologiques de recherche d'IgE : 117 187 € (1,3 %) en 2014 contre 130 609 € (1,2 %) en 2013 ;
- les actes de désensibilisation et les tests allergologiques cutanés : 218 715 € (2,5 %) en 2014 contre 250 321 € (2,3 %) en 2013;
- les produits de désensibilisation allergiques cutanés : 2,05 millions d'euros (23 %) en 2014 contre 3.16 millions d'euros (29.1 %) en 2013 ;
- les coûts des arrêts de travail : 1,60 millions d'euros (18 %) en 2014 contre 1.66 millions d'euros (15.4 %) en 2013.

⁶ Les résultats départementaux complets sont en annexe 5

→ **La population Totale**, « probablement allergique » à l'ambroisie,

En 2014, ce sont de **184 952 personnes** assurées par les 3 régimes (soit un taux de **4,7% de la population des 6-64 ans**). En 2013, ce chiffre atteignait **202 914 personnes** soit (**5.1% de la population des 6-64 ans**). Le taux est inégalement réparti au niveau départemental puisqu'il atteint dans la Drôme 6.1% en 2014 (6.5% en 2013) contre 3.1% en 2014 (3.5% en 2013) en Haute-Savoie.

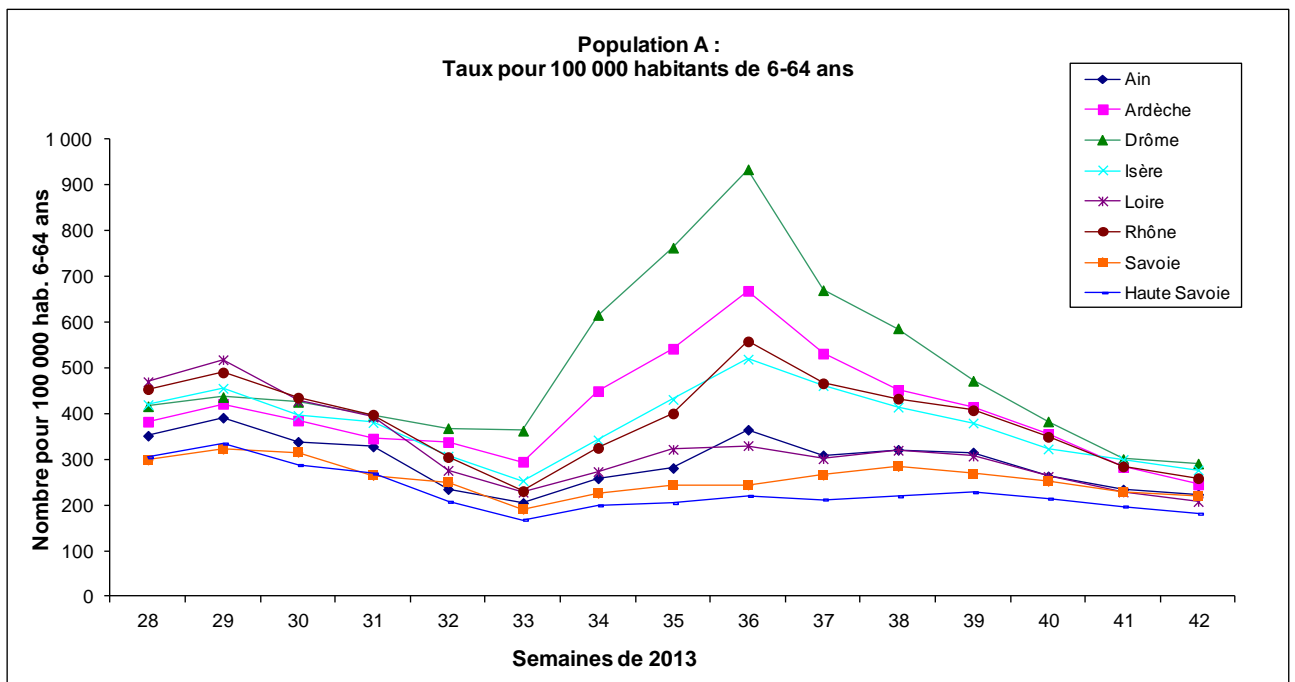
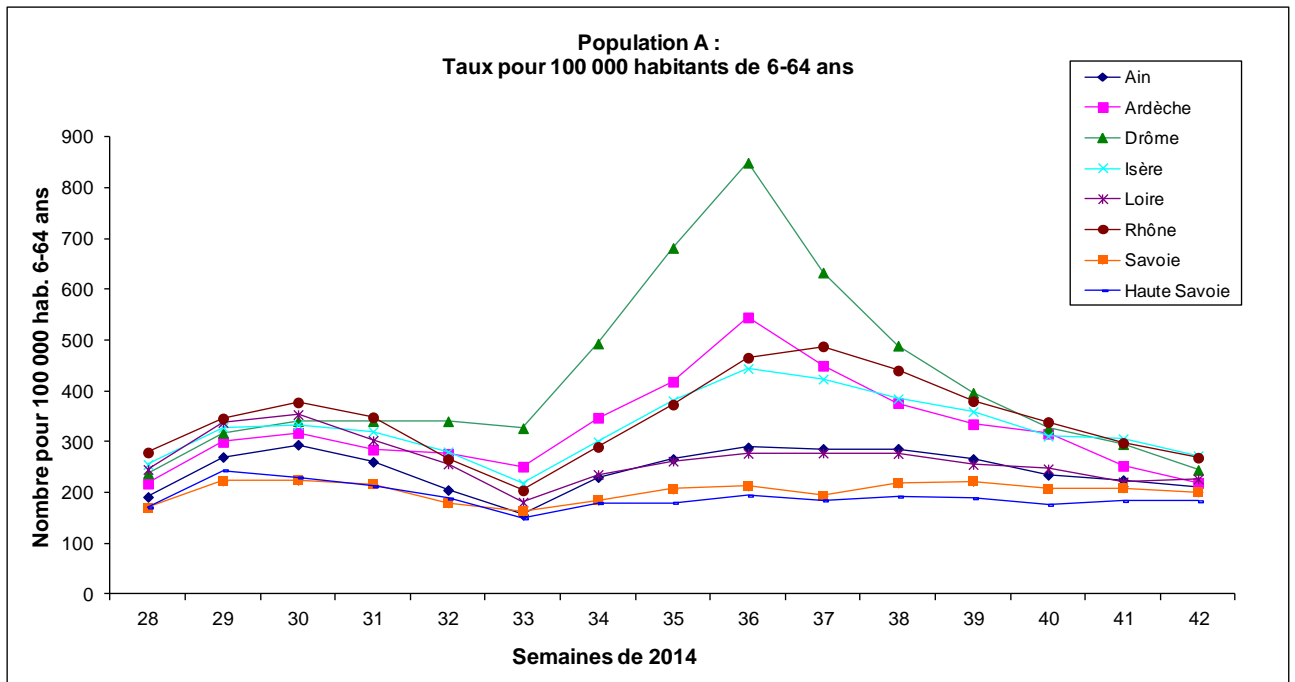
Comme pour la population A, on observe une disparité au niveau cantonal avec une concentration des taux cantonaux les plus élevés autour des mêmes zones, à savoir le sud du département du Rhône, le nord de l'Isère et de la Drôme, le taux cantonal maximum pouvant atteindre 7.8% en 2014 (8,6 % en 2013) (cartes 7 et 8).

L'estimation haute des dépenses totales liées à l'ambroisie correspond, en 2014, pour la population Totale à **13.2 millions** d'euros (**15.7 millions** en 2013) qui recouvrent :

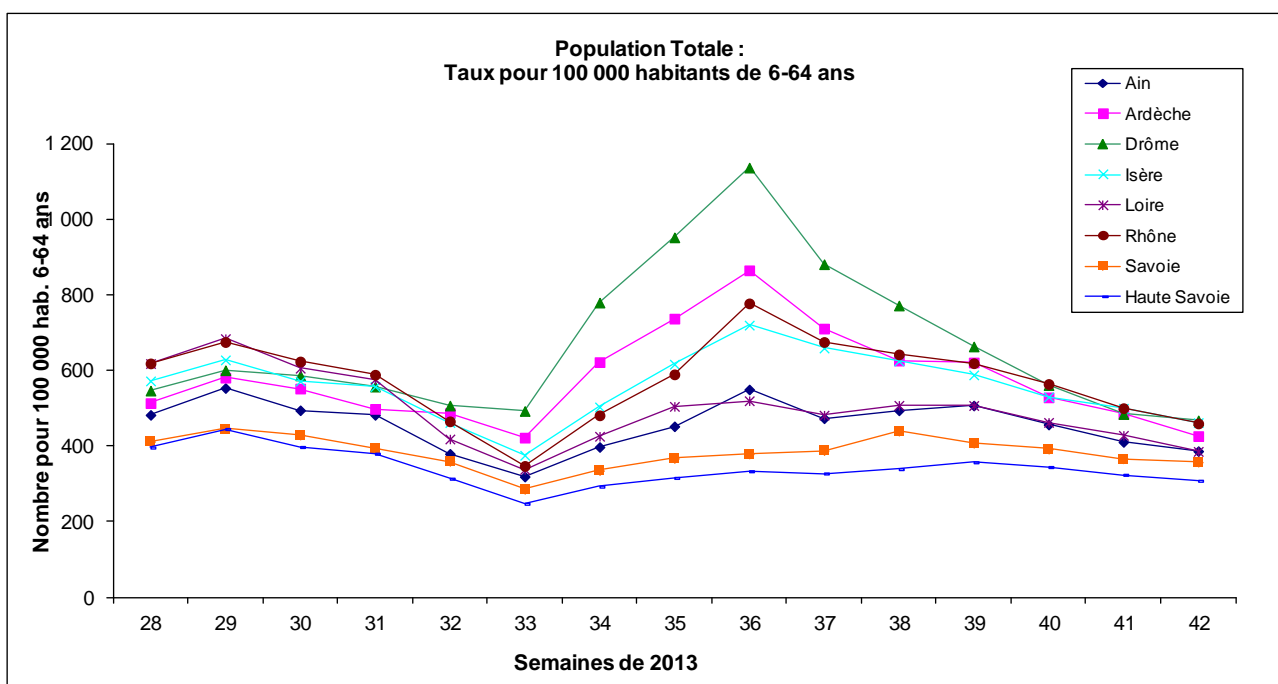
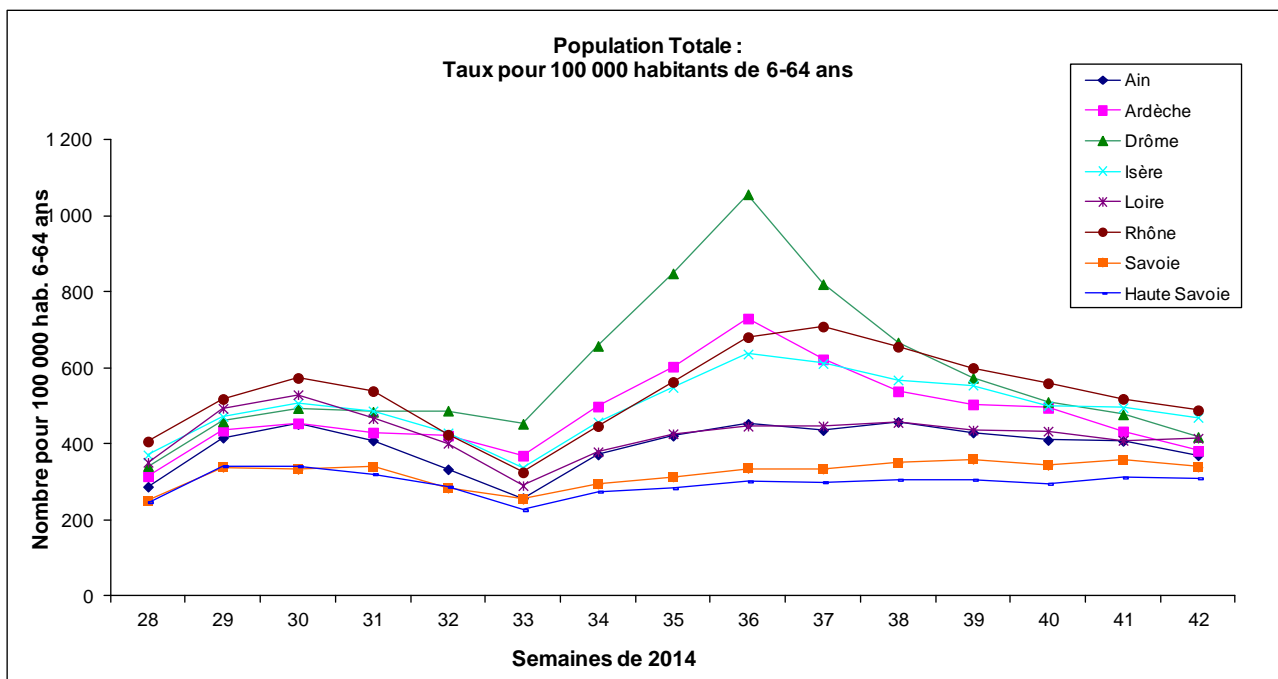
- les dépenses de médicaments anti-allergiques : 3.12 millions d'euros (23.7 % du total) en 2014 contre 3.51 millions d'euros (22.4 % du total) en 2013 ;
- les dépenses de médicaments anti-asthmatiques : 321 602 € (2.4 % du total) en 2014 contre 331 381 € (2.1 % du total) en 2013;
- les actes de consultations : 3.98 millions d'euros (30.2 %) en 2014 contre 4.43 millions d'euros (28.2 %) en 2013;
- les tests biologiques de recherche d'IgE : 175 117 € (1.3 %) en 2014 contre 190 212 € (1.2 %) en 2013 ;
- les actes de désensibilisation et les tests allergologiques cutanés : 316 516 € (2.4 %) en 2014 contre 356 089 € (2.3 %) en 2013;
- les produits de désensibilisation allergiques cutanés : 3.12 millions d'euros (23.6 %) en 2014 contre 4.63 millions d'euros (29.5 %) en 2013;
- les coûts des arrêts de travail : 2,15 millions d'euros (16.3 %) en 2014 contre 2,25 millions d'euros (14.3 %) en 2013.

5.3.1. Evolution du nombre de consommateurs de médicaments par semaine

Graphique 3 : Taux de consommateurs (Population A) de médicaments liés à l'ambrosie en 2013 et 2014



Graphique 4b : Taux de consommateurs (Population totale) de médicaments liés à l'ambroisie en 2013 et 2014

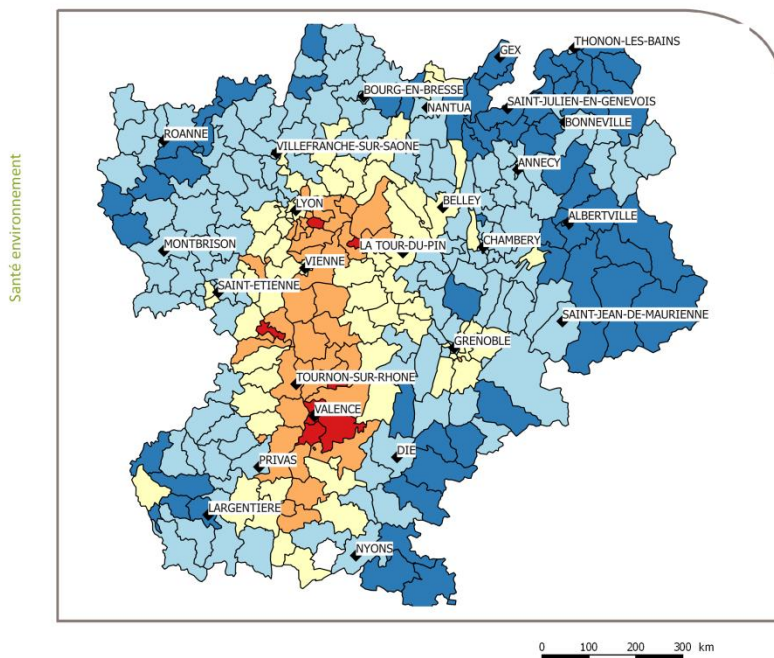


5.3.2. Les taux de consommateurs de médicaments anti allergiques liés à l'ambroisie

Cartes 2a et 3b: Taux de la population A (estimation basse) : saisons 2013 et 2014

Nombre d'allergiques pour 1000 habitants de 6-64 ans

Année 2014 - Population A

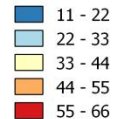


Santé environnement

RHONE-ALPES

Taux pour 1000hab.

Taux Pop A 2014

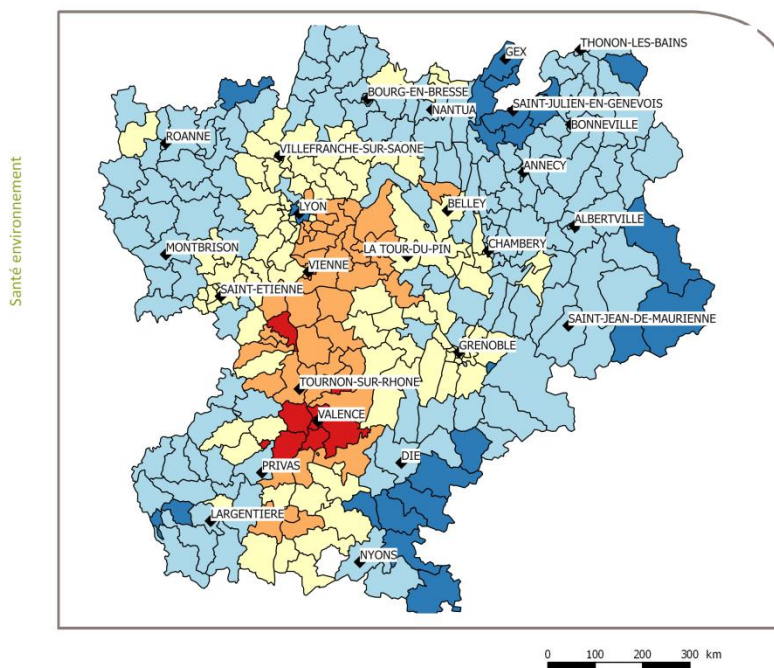


Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieg)
Edition : 20/11/2015



Nombre d'allergiques pour 1000 habitants de 6-64 ans

Année 2013 - Population A

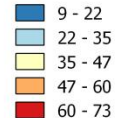


Santé environnement

RHONE-ALPES

Taux pour 1000hab.

Taux Pop A 2013



Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieg)
Edition : 20/11/2015



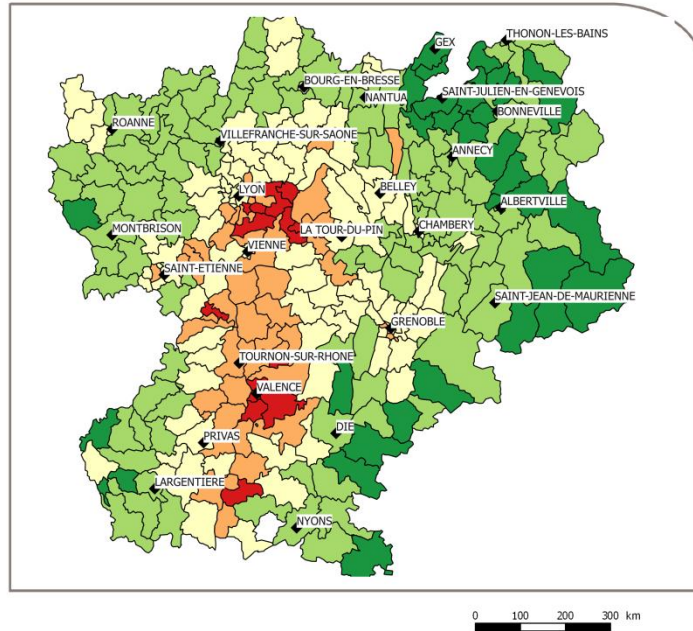
Cartes 4a et 4b: Taux de la population Totale (estimation haute) : saisons 2013 et 2014

Nombre d'allergiques pour 1000 habitants de 6-64 ans

Année 2014 - Population Totale

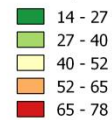
RHONE-ALPES

Santé environnement



Taux pour 1000hab.

Taux Pop totale 2014



Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieg)
Edition : 20/11/2015

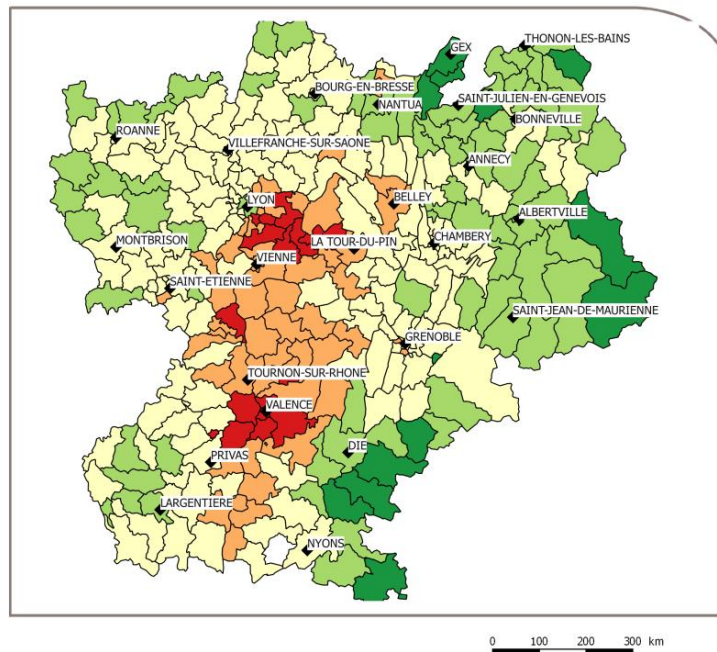


Nombre d'allergiques pour 1000 habitants de 6-64 ans

Année 2013 - Population Totale

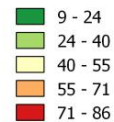
RHONE-ALPES

Santé environnement



Taux pour 1000hab.

Taux Pop totale 2013



Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieg)
Edition : 20/11/2015



4.3.3. Les dépenses totales en Rhône-Alpes en médicaments et actes médicaux liées à l'ambrosie

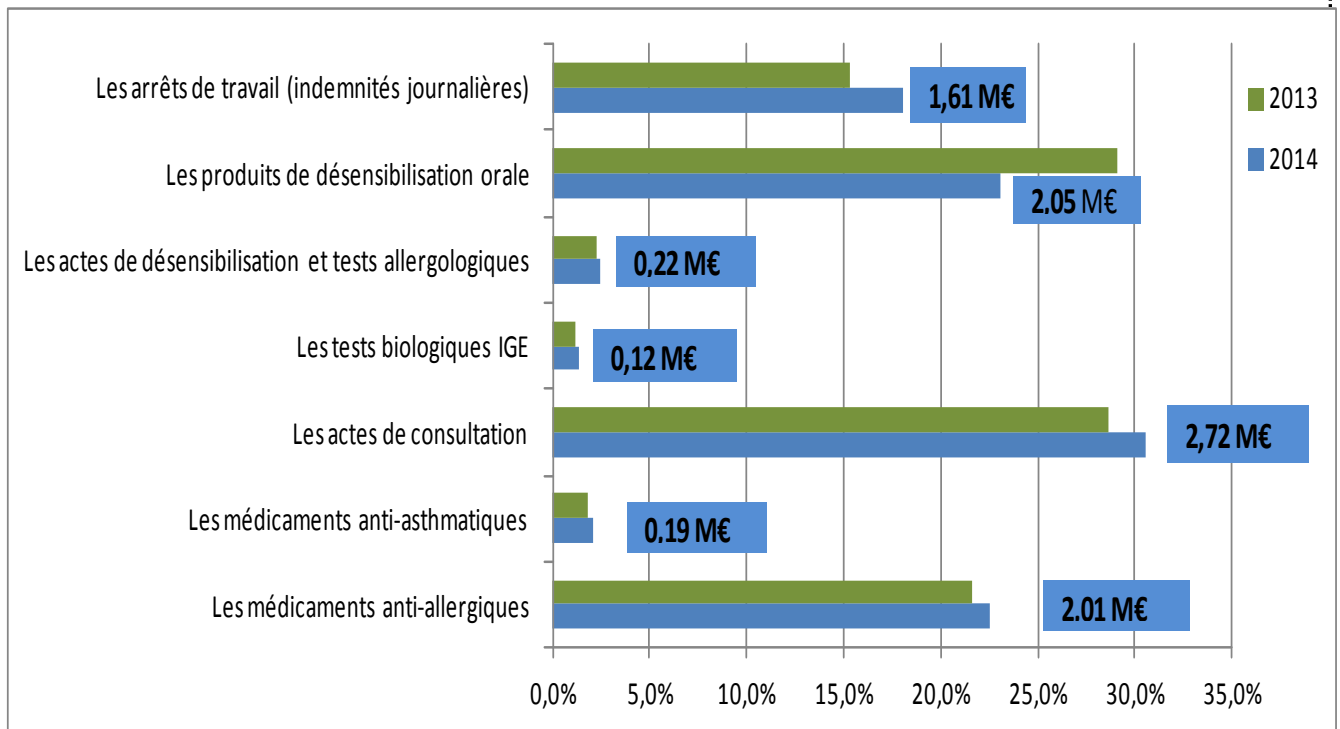
Tableau 1: Montants des dépenses totales liées à l'ambrosie en Rhône-Alpes

Année 2014	Nombre de bénéficiaires	%*	Dépenses			
			Totales	par bénéficiaire	pour 1000 hab. 6-64 ans	pour 1000 hab.
Population A						
Les médicaments anti-allergiques	139 271	100,0	2 010 559 €	14,4 €	505,8 €	317,1 €
Les médicaments anti-asthmatiques	25 834	18,5	187 008 €	7,2 €	47,0 €	29,5 €
Les actes de consultation	110 918	79,6	2 721 421 €	24,5 €	684,7 €	429,2 €
Les tests biologiques IGE	7 197	5,2	117 187 €	16,3 €	29,5 €	18,5 €
Les actes de désensibilisation et tests allergologiques	8 946	6,4	218 715 €	24,4 €	55,0 €	34,5 €
Les produits de désensibilisation orale	4 467	3,2	2 054 983 €	460,0 €	517,0 €	324,1 €
Les arrêts de travail (indemnités journalières)	5 798	4,2	1 606 766 €	277,1 €	404,2 €	253,4 €
Total			8 916 639 €		2 243 €	1 406 €
Population Totale						
Les médicaments anti-allergiques	184 952	100,0	3 125 532 €	16,9 €	786,4 €	492,9 €
Les médicaments anti-asthmatiques	42 826	23,2	321 602 €	7,5 €	80,9 €	50,7 €
Les actes de consultation	156 908	84,8	3 977 457 €	25,3 €	1 000,7 €	627,2 €
Les tests biologiques IGE	10 797	5,8	175 117 €	16,2 €	44,1 €	27,6 €
Les actes de désensibilisation et tests allergologiques	12 996	7,0	316 516 €	24,4 €	79,6 €	49,9 €
Les produits de désensibilisation orale	6 566	3,6	3 115 848 €	474,5 €	783,9 €	491,4 €
Les arrêts de travail (indemnités journalières)	5 798	3,1	2 154 186 €	371,5 €	542,0 €	339,7 €
Total			13 186 258 €		3 318 €	2 079 €

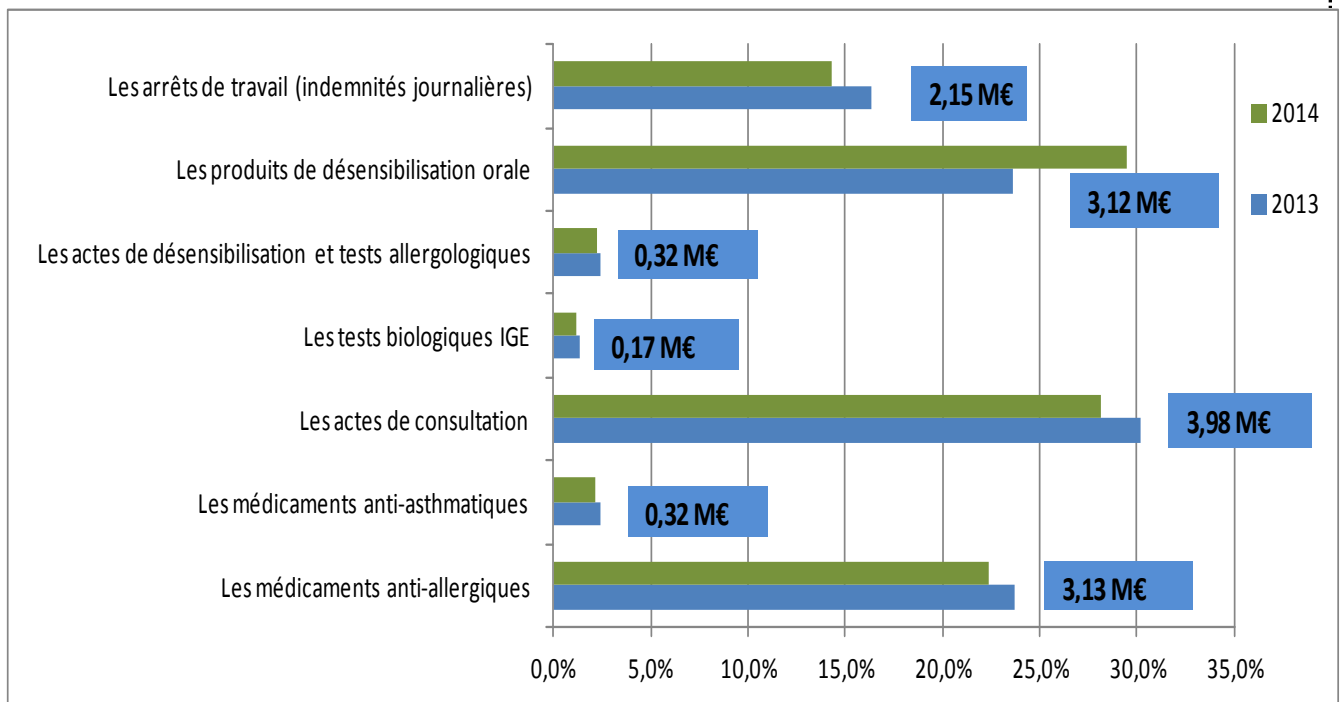
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	%*	Dépenses			
			Totales	par bénéficiaire	pour 1000 hab. 6-64 ans	pour 1000 hab.
Population A						
Les médicaments anti-allergiques	156 222	100,0	2 340 458 €	15,0 €	588,8 €	372,5 €
Les médicaments anti-asthmatiques	27 156	17,4	198 799 €	7,3 €	50,0 €	31,6 €
Les actes de consultation	125 996	80,7	3 104 576 €	24,6 €	781,1 €	494,1 €
Les tests biologiques IGE	7 914	5,1	130 605 €	16,5 €	32,9 €	20,8 €
Les actes de désensibilisation et tests allergologiques	9 975	6,4	250 321 €	25,1 €	63,0 €	39,8 €
Les produits de désensibilisation orale	8 390	5,4	3 158 405 €	376,4 €	794,6 €	502,6 €
Les arrêts de travail (indemnités journalières)	4 590	2,9	1 666 362 €	363,0 €	419,2 €	265,2 €
Total			10 849 525 €		2 730 €	1 727 €
Population Totale						
Les médicaments anti-allergiques	202 914	100,0	3 519 576 €	17,3 €	885,5 €	560,1 €
Les médicaments anti-asthmatiques	44 009	21,7	331 381 €	7,5 €	83,4 €	52,3 €
Les actes de consultation	173 687	85,6	4 426 418 €	25,5 €	1 113,6 €	698,0 €
Les tests biologiques IGE	11 603	5,7	190 215 €	16,4 €	47,9 €	30,0 €
Les actes de désensibilisation et tests allergologiques	14 308	7,1	356 089 €	24,9 €	89,6 €	56,2 €
Les produits de désensibilisation orale	12 077	6,0	4 630 598 €	383,4 €	1 165,0 €	730,2 €
Les arrêts de travail (indemnités journalières)	5 974	2,9	2 249 081 €	376,5 €	565,8 €	354,7 €
Total			15 703 359 €		3 951 €	2 482 €

Graphique 4: Répartition des dépenses liées à l'ambroisie en Rhône-Alpes

Population A



Population Totale

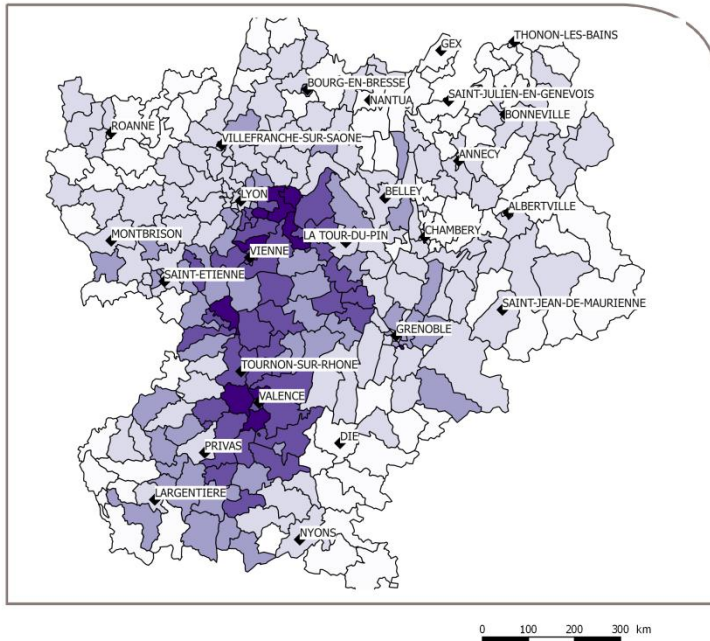


Cartes 5a et 5b: Taux de dépenses totales (pour 1000 hab.) de la population A (estimation basse) en 2013 et 2014

Depense totale pour 1000 habitants de 6-64 ans

Année 2014 - Population A

Santé environnement



RHONE-ALPES

Taux pour 1000hab.

Taux Dep totales A 2014

- 383 - 1287
- 1287 - 2192
- 2192 - 3096
- 3096 - 4001
- 4001 - 4905

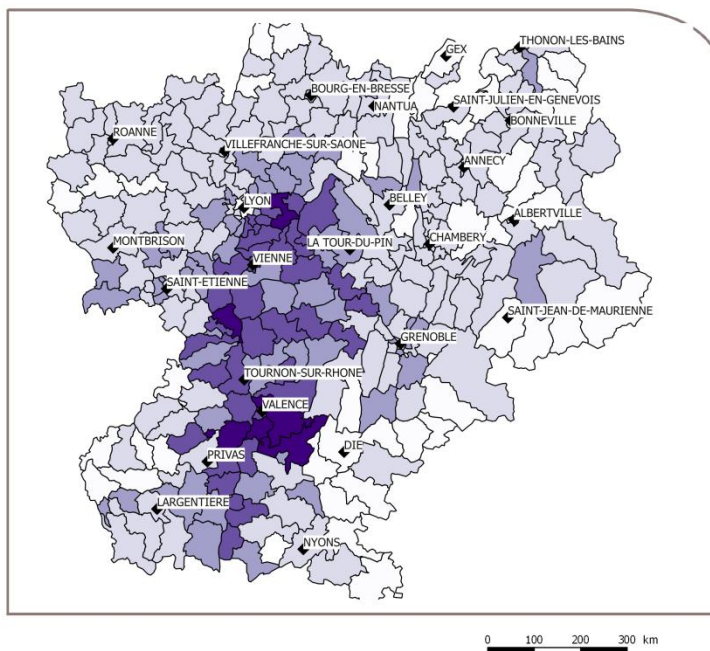
Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieg)
Edition : 20/11/2015



Depense totale pour 1000 habitants de 6-64 ans

Année 2013 - Population A

Santé environnement



RHONE-ALPES

Taux pour 1000hab.

Taux Dep totales A 2013

- 270 - 1432
- 1432 - 2594
- 2594 - 3755
- 3755 - 4917
- 4917 - 6079

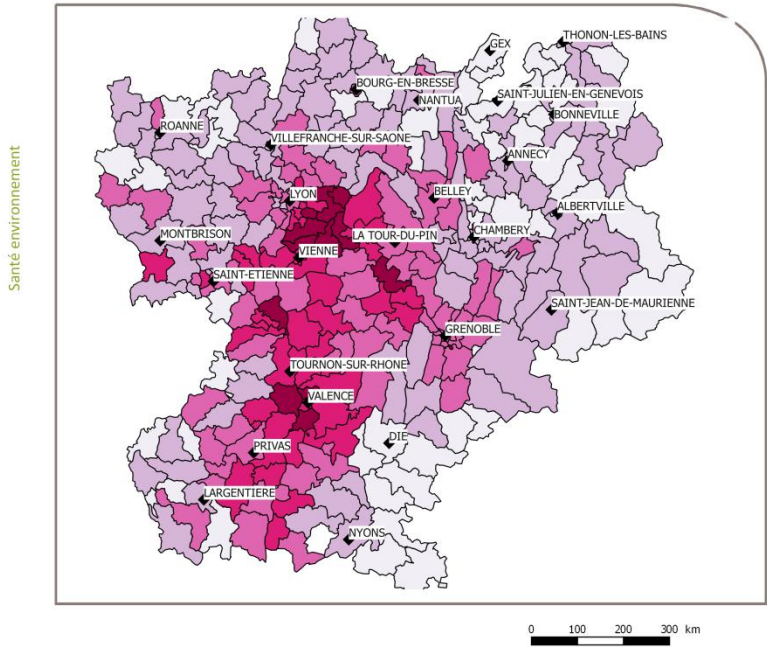
Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieg)
Edition : 20/11/2015



Cartes 6a et 6b: Taux de dépenses totales (pour 1000 hab.) de la population Totale (estimation haute) en 2013 et 2014

Depense totale pour 1000 habitants de 6-64 ans

Année 2014 - Population Totale



RHONE-ALPES

Taux pour 1000hab.

Taux Dep totales 2014

- 666 - 1829
- 1829 - 2992
- 2992 - 4155
- 4155 - 5318
- 5318 - 6481

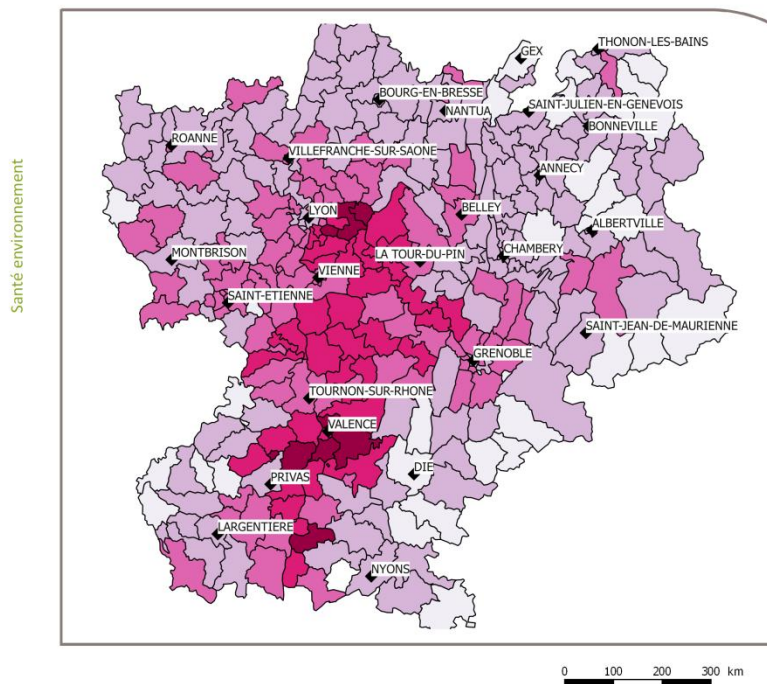
Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieq)
Edition : 20/11/2015



Santé environnement

Depense totale pour 1000 habitants de 6-64 ans

Année 2013 - Population Totale



RHONE-ALPES

Taux pour 1000hab.

Taux Dep totales 2013

- 335 - 1902
- 1902 - 3469
- 3469 - 5037
- 5037 - 6604
- 6604 - 8171

Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieq)
Edition : 20/11/2015



Santé environnement

* Dépenses de médicaments anti-allergiques, d'actes médicaux, de tests allergologiques et biologiques et d'arrêts de travail liées à l'ambrosie

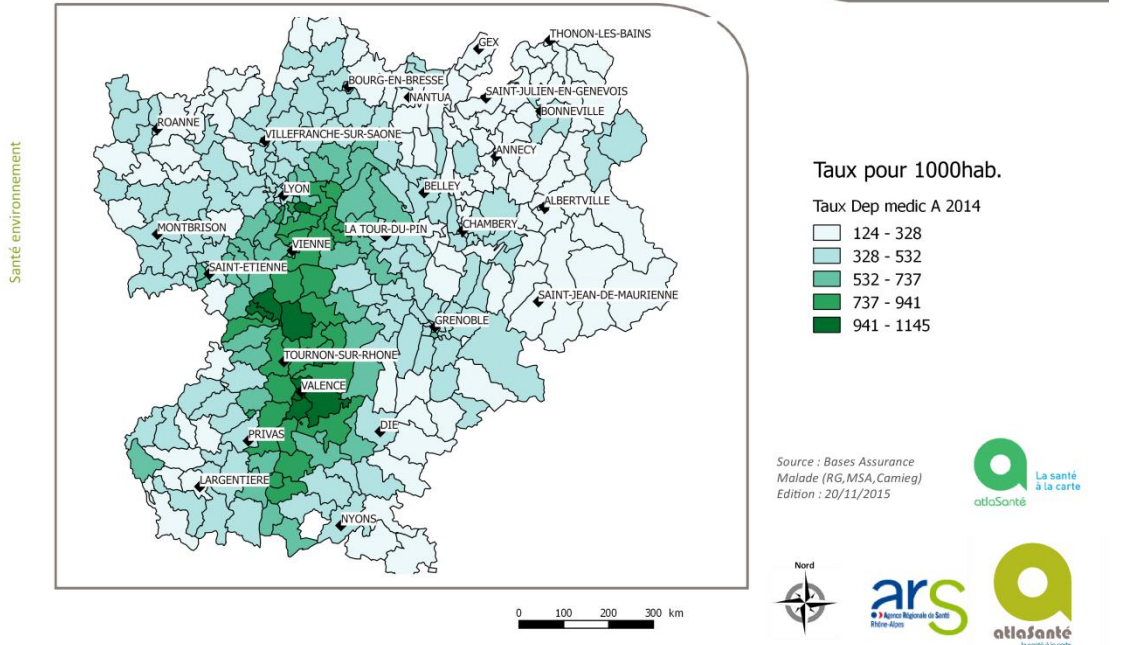
Les dépenses de médicaments anti-allergiques liées à l'ambrosie

Cartes 7a et 7b : Les dépenses de médicaments anti-allergiques liées à l'ambrosie (pour 1000 hab.) de la population A (estimation basse) en 2013 et 2014

Dépense de médicaments anti-allergiques pour 1000 habitants de 6-64 ans

RHONE-ALPES

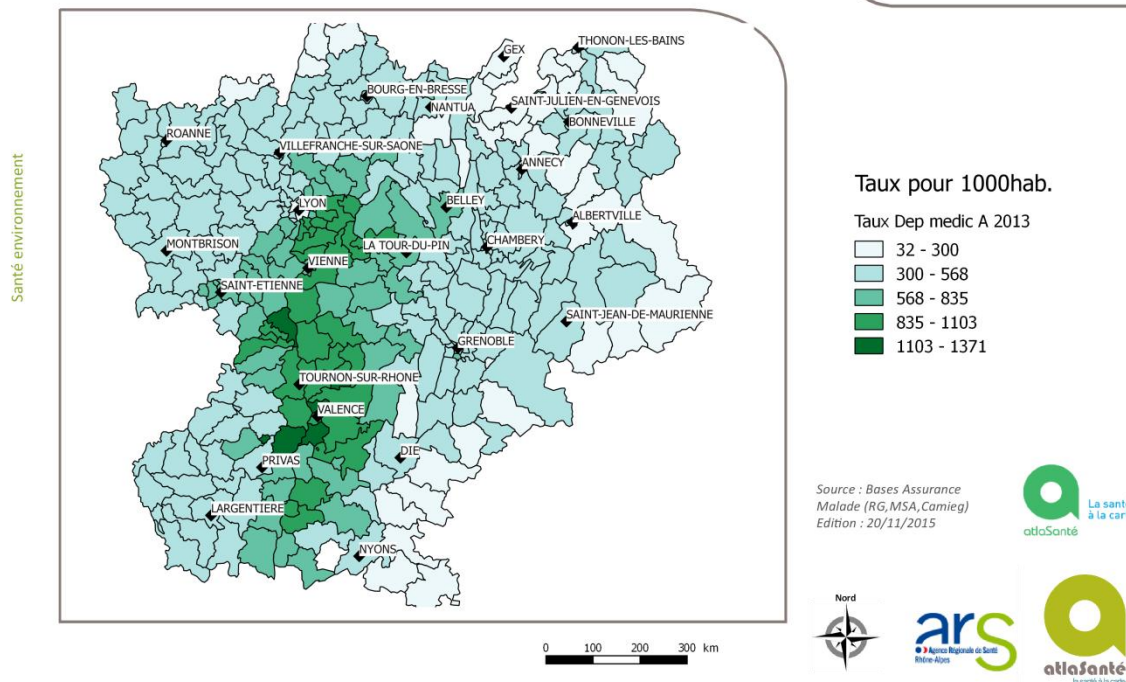
Année 2014 - Population A



Dépense de médicaments anti-allergiques pour 1000 habitants de 6-64 ans

RHONE-ALPES

Année 2013 - Population A

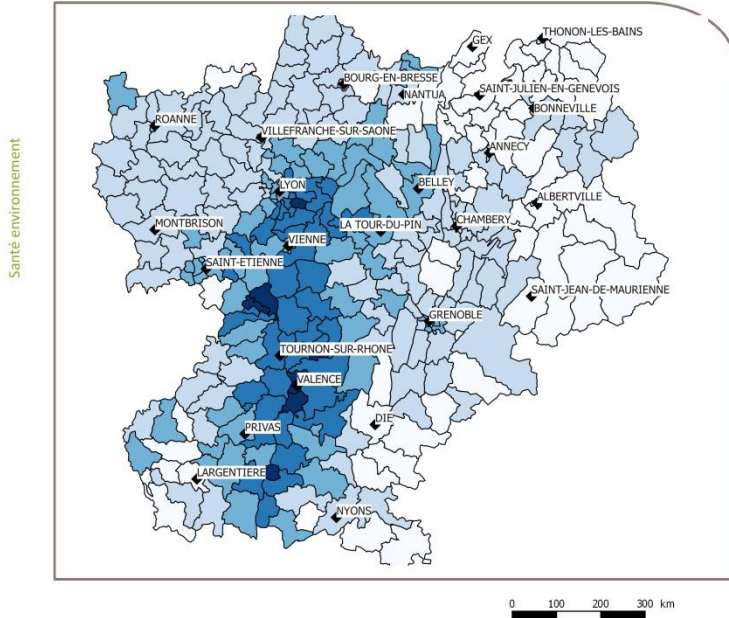


Cartes 8a et 8b : Les dépenses de médicaments anti-allergiques liées à l'ambrosie (pour 1000 hab.) de la population Totale (estimation haute) en 2013 et 2014

Dépense de médicaments anti-allergiques pour 1000 habitants de 6-64 ans

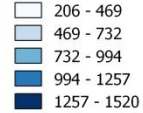
RHONE-ALPES

Année 2014 - PopulationTotale



Taux pour 1000hab.

Taux Dep medic 2014



Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieg)
Edition : 20/11/2015

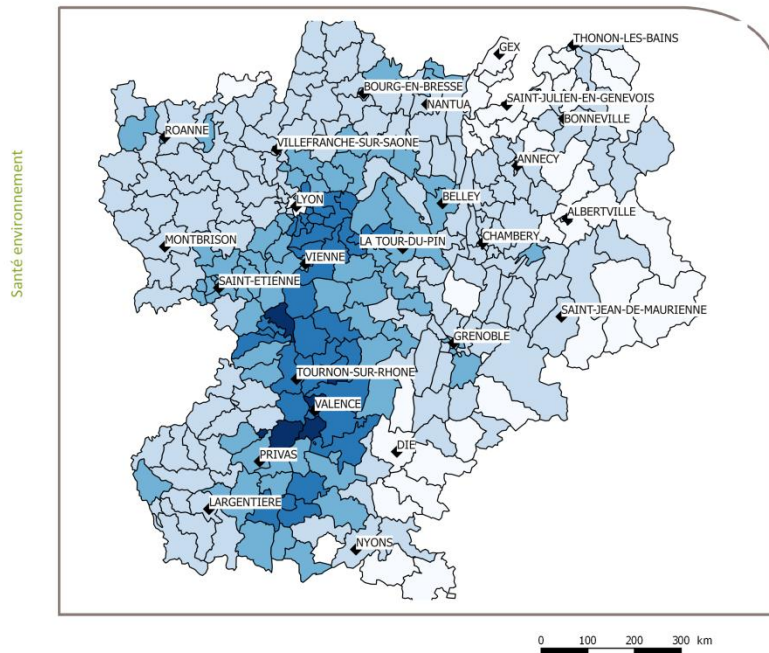


Santé environnement

Dépense de médicaments anti-allergiques pour 1000 habitants de 6-64 ans

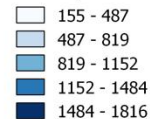
RHONE-ALPES

Année 2013 - PopulationTotale



Taux pour 1000hab.

Taux Dep medic 2013



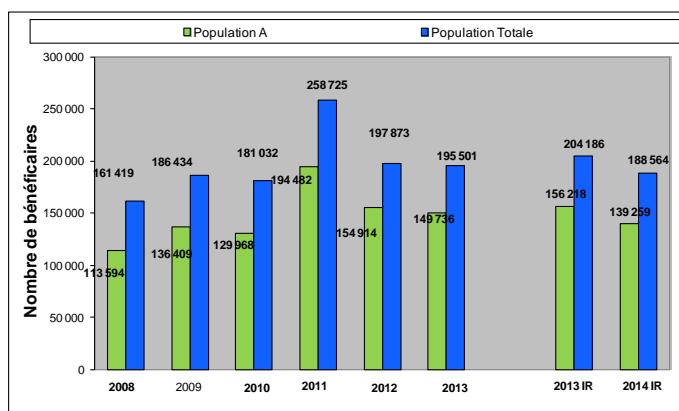
Source : Bases Assurance Malade (RG, MSA, Camieg)
Edition : 20/11/2015



Santé environnement

5.3.4. Evolution du nombre de personnes et des dépenses liées à l'ambrosie entre 2008 et 2014

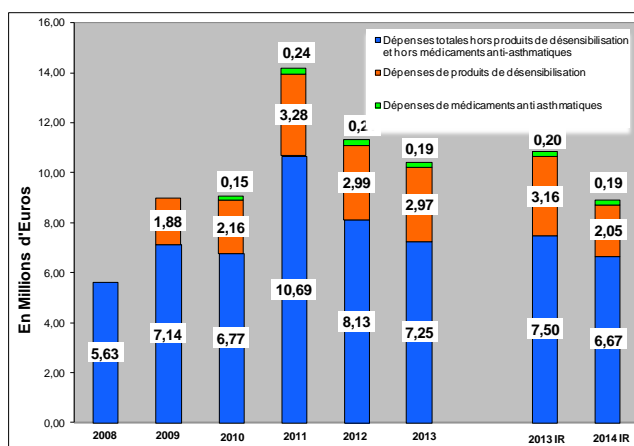
Graphique 5: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambrosie en Rhône-Alpes



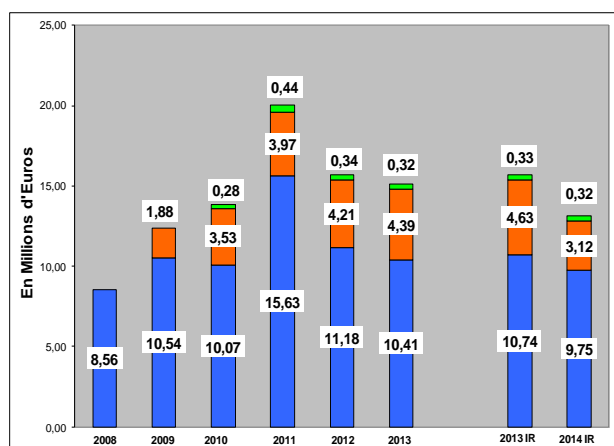
Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambrosie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambrosie est de 139 259 en 2014 dont 133 365 pour le régime général en évolution de 17%. Dans la population Totale (188 564 en 2014), ce nombre a un peu moins augmenté (+10%), passant de 161 419 à 178 064 personnes pour le régime général.

Graphique 6: Evolution des dépenses liées à l'ambrosie en Rhône-Alpes

Population A



Population Totale



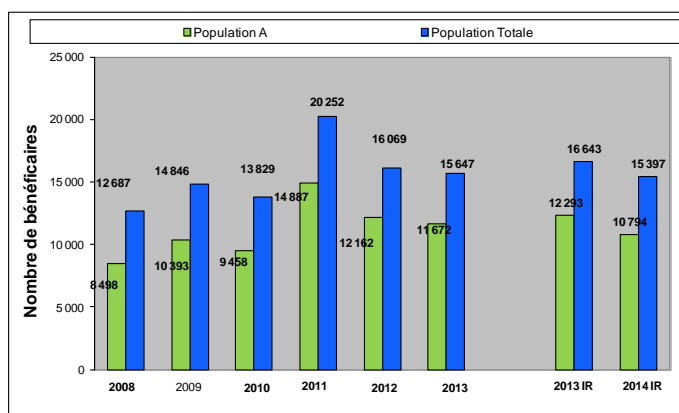
Les dépenses totales incluent les coûts des médicaments antiallergiques, les coûts des médicaments anti-asthmatiques, les coûts des tests biologiques d'identification, les coûts des actes de consultations, les coûts des actes de désensibilisation et tests allergologiques cutanés, les coûts des produits de désensibilisation et les coûts des arrêts de travail.

Les dépenses des produits de désensibilisation n'ont été prises en compte qu'à partir de 2009 et les dépenses de médicaments antiasthmatiques à partir de 2010. En 2014, ces deux types de dépenses représentaient respectivement 24% et de 2%.

Compte tenu de l'intégration des données MSA et Camieg seulement en 2013, il n'est pas possible de calculer une évolution sur la période 2010-2014.

5.3.5. Evolution du nombre de personnes et des dépenses liées à l'ambrosie entre 2008 et 2014 : résultat par département

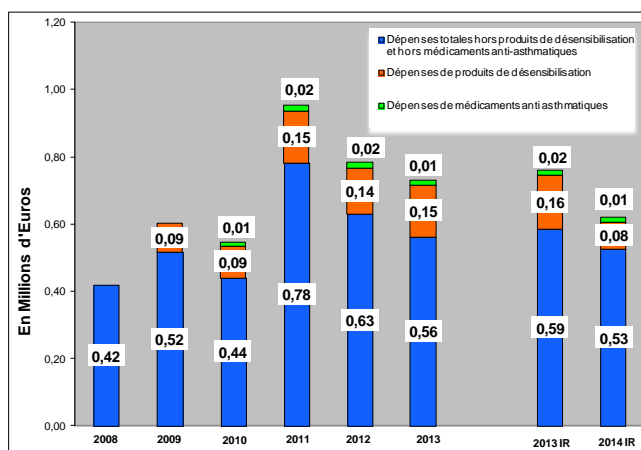
Graphique 7: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambrosie dans le département de l'Ain



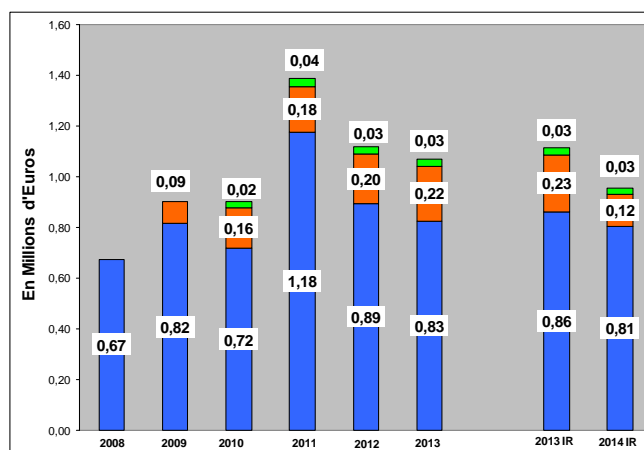
Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble du département de l'Ain, les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambrosie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambrosie est de 10 794 en 2014 dont 10 198 pour le régime général en hausse de 20% par rapport à 2008. Dans la population Totale, ce nombre est de 15 397 dont 14 061 pour le régime général en augmentation de 11%.

Graphique 8: Evolution des dépenses liées à l'ambrosie dans le département de l'Ain

Population A



Population Totale



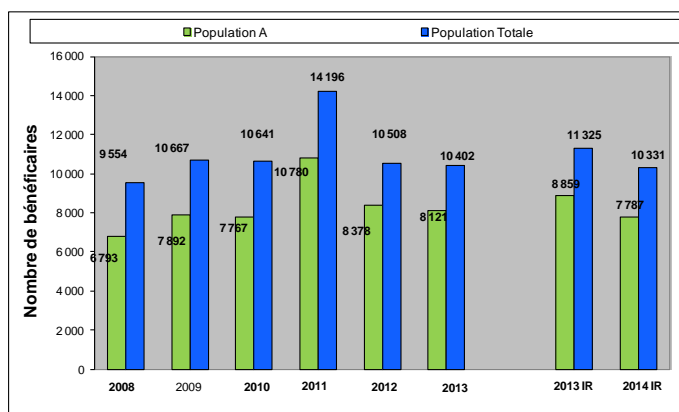
En 2014 les dépenses globales sont de 622 405 € pour la population A et 956 800 € pour la population totale soit 7.3% des dépenses de la région (les "allergiques" représentent quant à eux 8.2% des "allergiques" de la région).

Sur la population des 6-64 ans, le ratio moyen de personnes "allergiques" est de 4.1% (4.7% pour la région).

En 2014, dans l'Ain, 29 communes (soit 6.9%) ont un taux de personnes potentiellement allergiques supérieur à 6% dont 5 (soit 1.2%) ont un taux supérieur à 8% (le maximum étant de 12.5%).

Les communautés de communes de « Bugey-sud », « Miribel et du Plateau », et « plaine de l'Ain » sont les plus fortement touchées avec respectivement 5.5% de la population impactée pour la première et 5% et 4.9% pour les 2 autres.

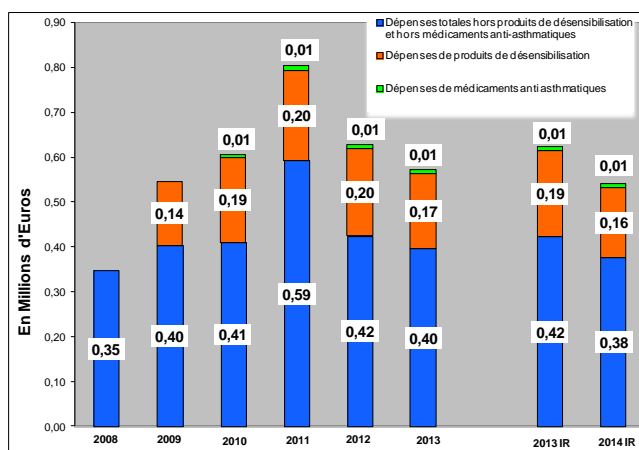
Graphique 9: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambroisie dans le département de l'ARDECHE



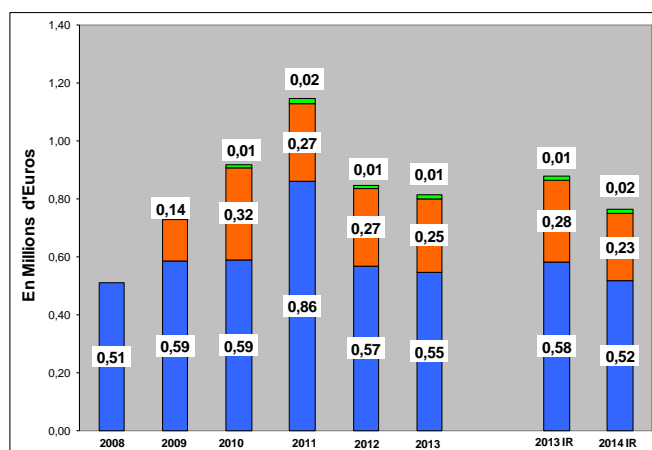
Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble du département de l'Ardèche, les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambroisie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambroisie est de 7 787 en 2014 dont 7 117 pour le régime général en hausse de 5% par rapport à 2008. Dans la population Totale, ce nombre est de 10 331 dont 9 184 pour le régime général en baisse de 4%.

Graphique 10: Evolution des dépenses liées à l'ambroisie dans le département de l'ARDECHE

Population A



Population Totale

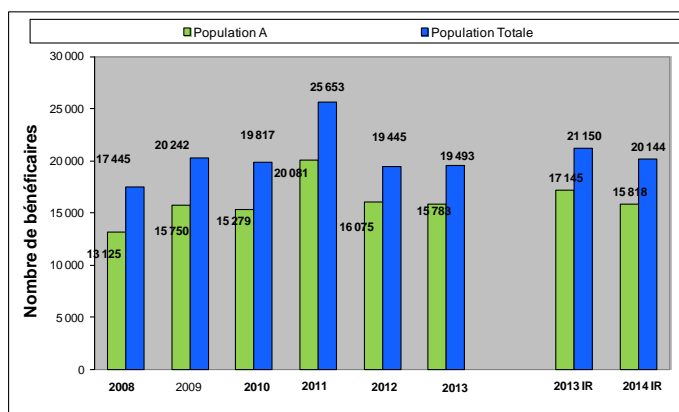


En 2014 les dépenses globales sont de 542 204 € pour la population A et 764 392 € pour la population totale soit 5.8% des dépenses de la région (les "allergiques" représentent quant à eux 5.5% des "allergiques" de la région).

Sur la population des 6-64 ans, le ratio moyen de personnes "allergiques" est de 5% (4.7% pour la région).

En 2014, dans l'Ardèche, 56 communes (soit 16.5%) ont un taux de personnes potentiellement allergiques supérieur à 6% dont 8 (soit 5.4%) ont un taux supérieur à 8% (maximum 11.8%). Les communautés de communes de « Vivarhône » et « Rhône Crussol » et sont les plus fortement touchées avec respectivement 6.6% et 6.5% de la population impactée.

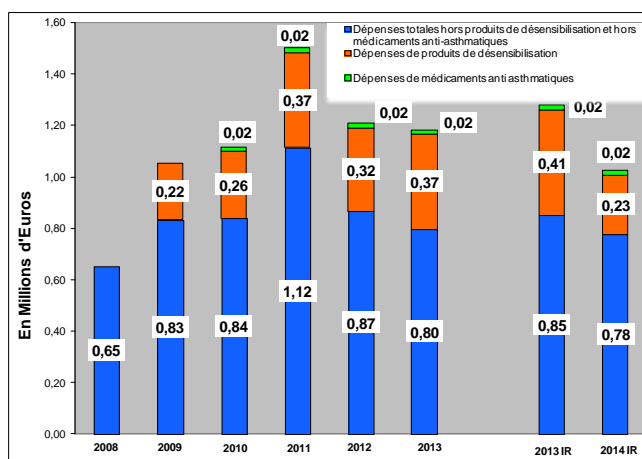
Graphique 11: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambroisie dans le département de la DROME



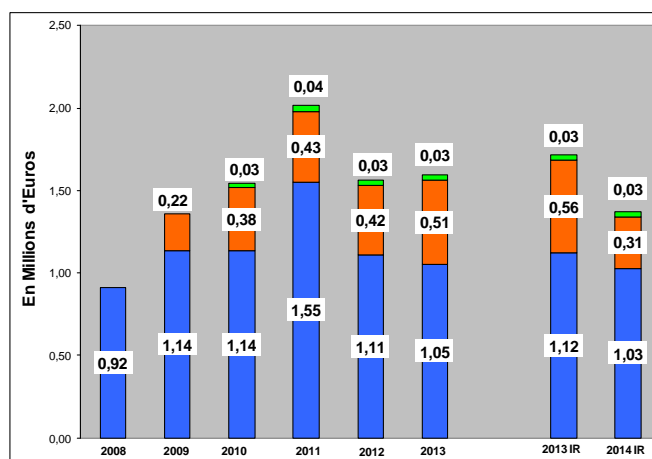
Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble du département de la Drôme, les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambroisie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambroisie est de 15 818 en 2014 dont 14 515 pour le régime général en hausse de 11% par rapport à 2008. Dans la population Totale, ce nombre est de 20 144 dont 18 086 pour le régime général en hausse de 4%.

Graphique 12: Evolution des dépenses liées à l'ambroisie dans le département de la DROME

Population A



Population Totale

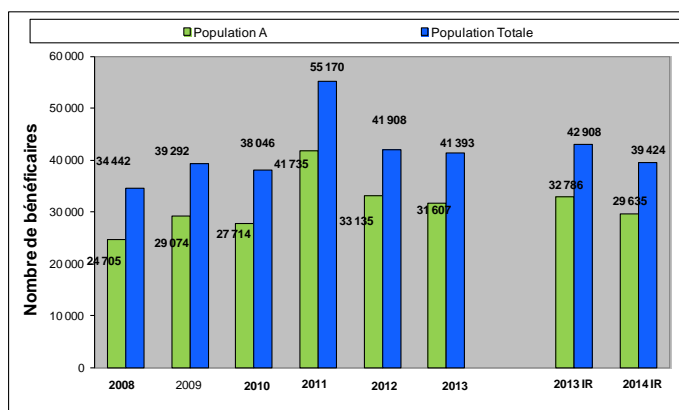


En 2014 les dépenses globales sont de 1 026 313 € pour la population A et 1 374 566 € pour la population totale soit 10.4% des dépenses de la région (les "allergiques" représentent quant à eux 10.7% des "allergiques" de la région).

Sur la population des 6-64 ans, le ratio moyen de personnes "allergiques" est de 6.1% (4.7% pour la région).

En 2014, dans la Drôme, 86 communes (soit 23.3%) ont un taux de personnes potentiellement allergiques supérieur à 6% dont 16 (soit 4.3%) ont un taux supérieur à 8% (maximum 19.5%). Les communautés de communes de « Valence-Romans Sud Rhône-Alpes » et de « Porte de Drômardèche » sont les plus fortement touchées avec respectivement 7% et 6.4% de la population impactée.

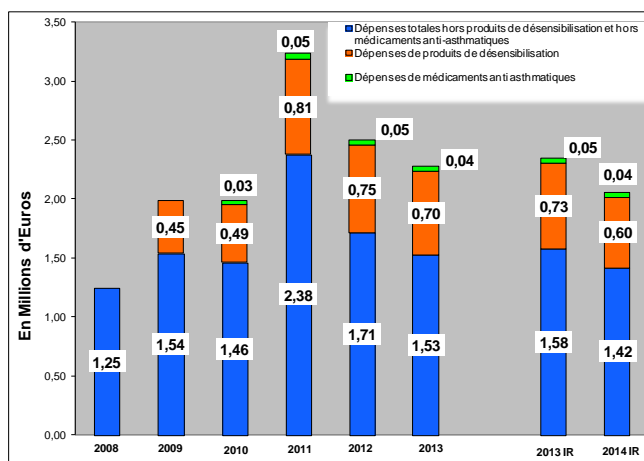
Graphique 13: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambrosie dans le département de l'ISERE



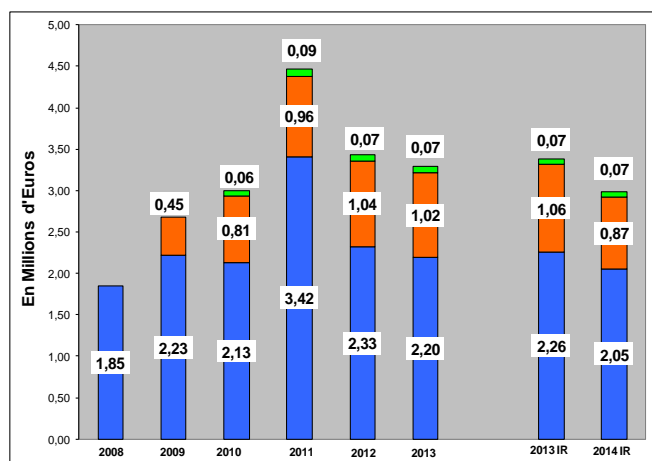
Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble du département de l'Isère les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambrosie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambrosie est de 29 635 en 2014 dont 28 514 pour le régime général en hausse de 15% par rapport à 2008. Dans la population Totale, ce nombre est de 39 424 dont 37 652 pour le régime général en hausse de 9%.

Graphique 14: Evolution des dépenses liées à l'ambrosie dans le département de l'ISERE

Population A



Population Totale

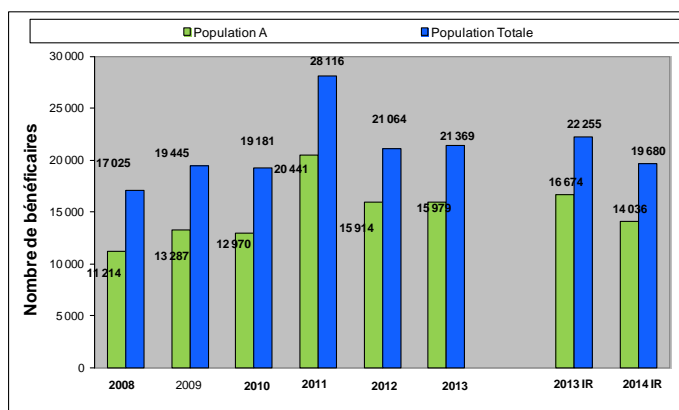


En 2014 les dépenses globales sont de 2 056 463 € pour la population A et 2 994 943 € pour la population totale soit 22.7% des dépenses de la région (les "allergiques" représentent quant à eux 20.9% des "allergiques" de la région).

Sur la population des 6-64 ans, le ratio moyen de personnes "allergiques" est de 5.1% (4.7% pour la région).

En 2014, dans l'Isère, 100 communes (soit 18.8%) ont un taux de personnes potentiellement allergiques supérieur à 6% dont 14 (soit 2.6%) ont un taux supérieur à 8% (maximum 20%). Les communautés de communes de « Porte Dauphinoise de Lyon Satolas », de « Porte de l'Isère » et de « les Collines du Nord Dauphiné » sont les plus fortement touchées respectivement 6.7% de la population impactée pour la première et 6.6% et 6.5% pour les 2 autres.

Graphique 15: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambroisie dans le département de la LOIRE

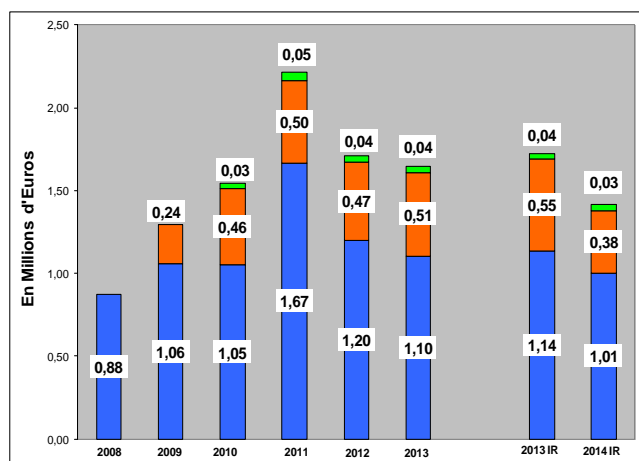
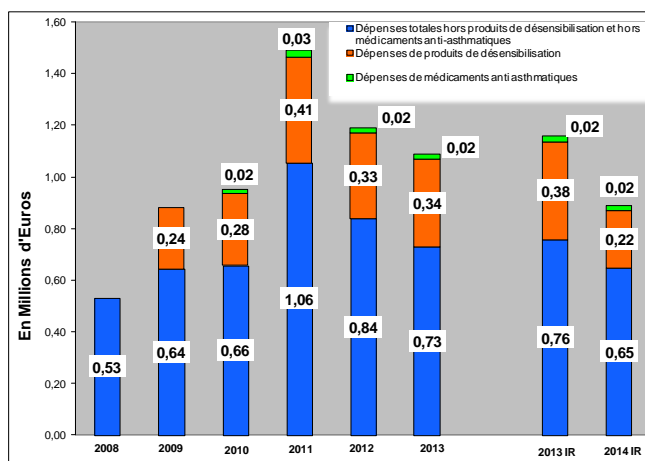


Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble du département de la Loire, les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambroisie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambroisie est de 14 036 en 2014 dont 13 456 pour le régime général en hausse de 20% par rapport à 2008. Dans la population Totale, ce nombre est de 19 680 dont 18 630 pour le régime général en hausse de 9%.

Graphique 16: Evolution des dépenses liées à l'ambroisie dans le département de la LOIRE

Population A

Population Totale

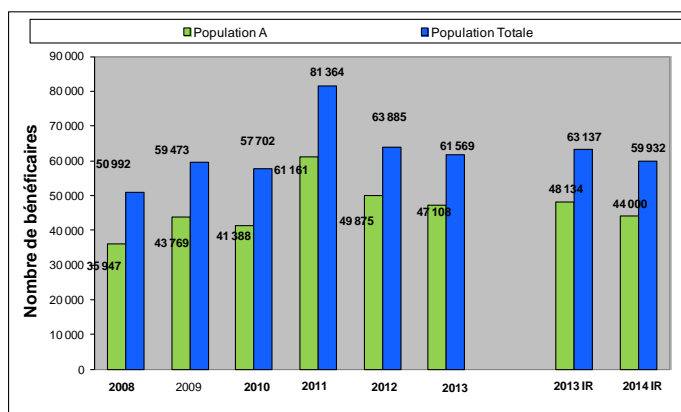


En 2014 les dépenses globales sont de 890 856 € pour la population A et 1 415 790 € pour la population totale soit 10.7% des dépenses de la région (les "allergiques" représentent quant à eux 10.4% des "allergiques" de la région).

Sur la population des 6-64 ans, le ratio moyen de personnes "allergiques" est de 4.1% (4.7% pour la région).

En 2014, dans la Loire, 10 communes (soit 3.1%) ont un taux de personnes potentiellement allergiques supérieur à 6% dont 2 (soit 0.6%) ont un taux supérieur à 8% (maximum 12.5%). Les communautés de communes de Saint Etienne Métropole», de « Pays de St Galmier» et de « Pilat Rhodanien » sont les plus fortement touchées respectivement 4.5% de la population impactée pour la première et 4.4% pour les 2 autres.

Graphique 17: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambrosie dans le département de le RHONE

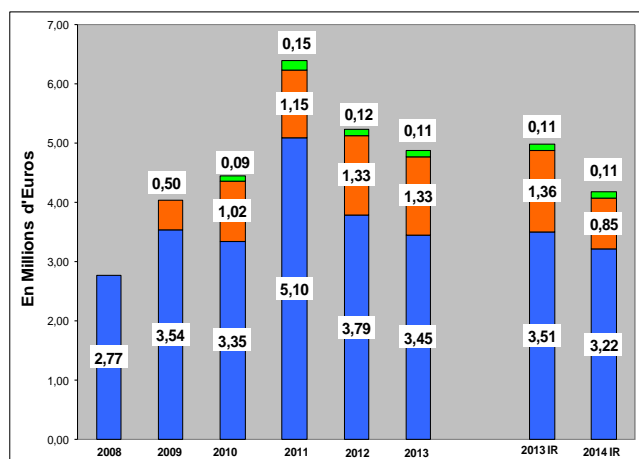
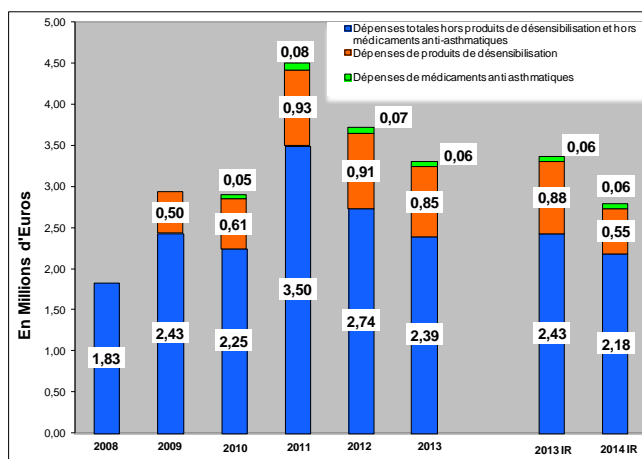


Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble du département du Rhône, les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambrosie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambrosie est de 44 000 en 2014 dont 43 141 pour le régime général en hausse de 20% par rapport à 2008. Dans la population Totale, ce nombre est de 59 932 dont 58 110 pour le régime général en hausse de 14%.

Graphique 18: Evolution des dépenses liées à l'ambrosie dans le département de le RHONE

Population A

Population Totale



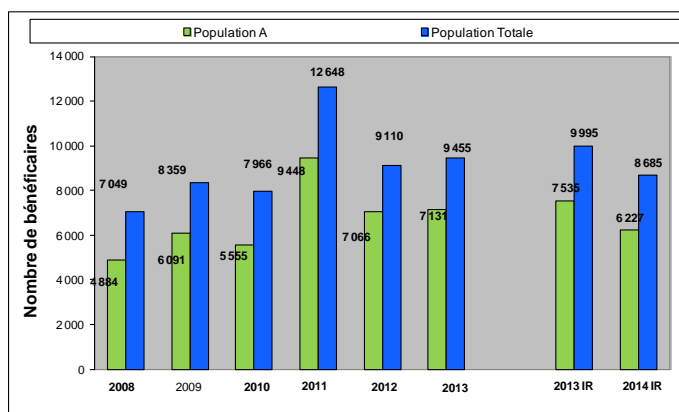
En 2014 les dépenses globales sont de 2 791 712 € pour la population A et 4 184 812 € pour la population totale soit 31.7% des dépenses de la région (les "allergiques" représentent quant à eux 31.8% des "allergiques" de la région).

Sur la population des 6-64 ans, le ratio moyen de personnes "allergiques" est de 5.3% (4.7% pour la région).

En 2014, dans le Rhône, 45 communes (soit 15.6%) ont un taux de personnes potentiellement allergiques supérieur à 6% (maximum 7.8%).

Les communautés de communes de « l'Est lyonnais » et de « Pays de l'Ozon » sont les plus fortement touchées respectivement 6.8% de la population impactée pour la première et 6.5% pour la seconde.

Graphique 19: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambroisie dans le département de la SAVOIE

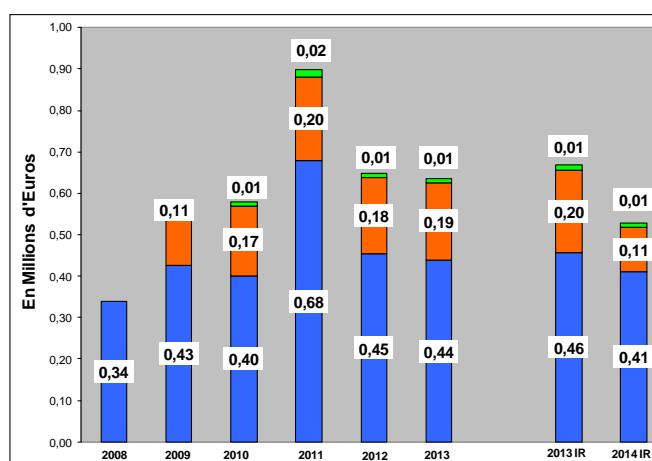
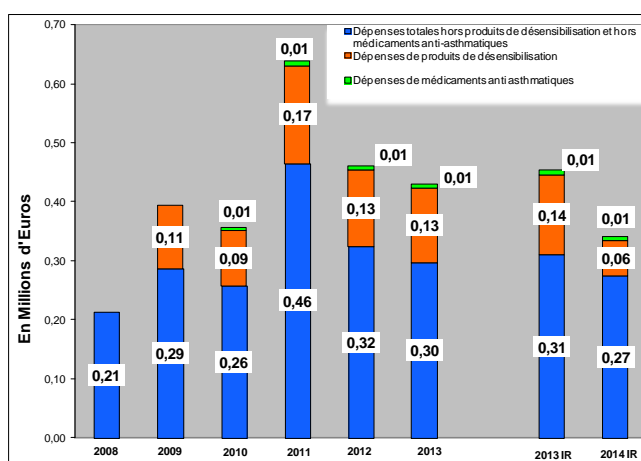


Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble du département de la Savoie, les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambroisie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambroisie est de 6 227 en 2014 dont 5 880 pour le régime général en hausse de 20% par rapport à 2008. Dans la population Totale, ce nombre est de 8 685 dont 8 091 pour le régime général en hausse de 15%.

Graphique 20: Evolution des dépenses liées à l'ambroisie dans le département de la SAVOIE

Population A

Population Totale

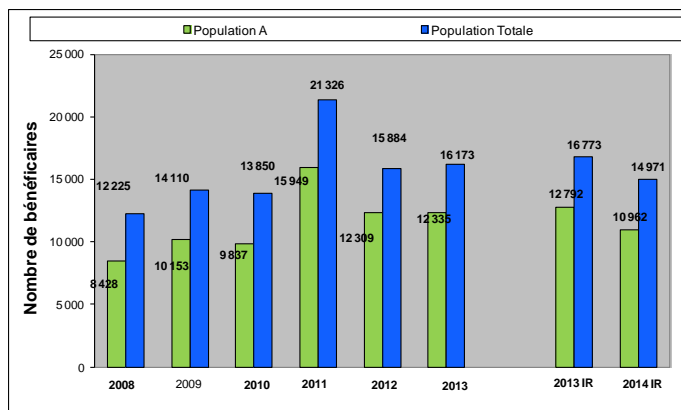


En 2014 les dépenses globales sont de 341 433 € pour la population A et 529 246 € pour la population totale soit 4% des dépenses de la région (les "allergiques" représentent quant à eux 4.6% des "allergiques" de la région).

Sur la population des 6-64 ans, le ratio moyen de personnes "allergiques" est de 3.4% (4.7% pour la région).

En 2014, en Savoie, 10 communes (soit 3.3%) ont un taux de personnes potentiellement allergiques supérieur à 6% dont 1 (soit 0.3%) a un taux supérieur à 8% (maximum 8.3%). Les communautés de communes de « Chambéry Métropole » et de « Yenne » sont les plus fortement touchées respectivement 4.1% de la population impactée pour la première et 4% pour la seconde.

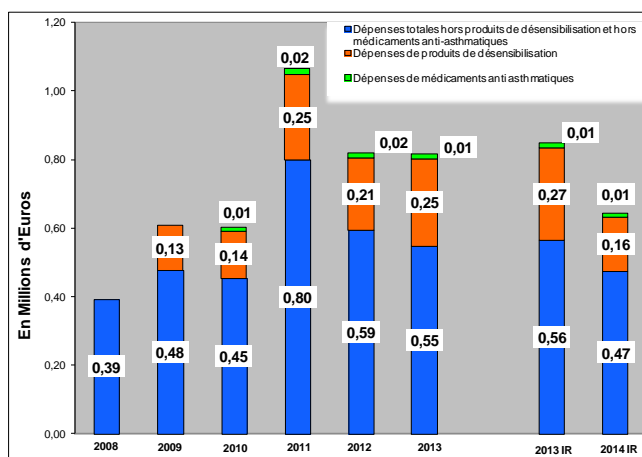
Graphique 21: Evolution du nombre de personnes concernées par l'allergie à l'ambrosie dans le département de la HAUTE SAVOIE



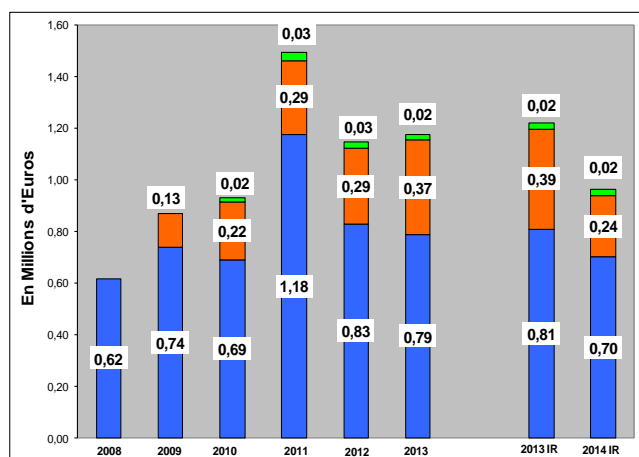
Entre 2008 et 2014 sur l'ensemble du département de Haute-Savoie, les effectifs de la population présumée allergique ou potentiellement allergique à l'ambrosie ont connu une évolution marquée à la hausse. Dans la population A, le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambrosie est de 10 962 en 2014 dont 10 544 pour le régime général en hausse de 25% par rapport à 2008. Dans la population Totale, ce nombre est de 14 971 dont 14 247 pour le régime général en hausse de 17%.

Graphique 22: Evolution des dépenses liées à l'ambrosie dans le département de la HAUTE SAVOIE

Population A



Population Totale



En 2014 les dépenses globales sont de 645 257 € pour la population A et 965 169 € pour la population totale soit 7.3% des dépenses de la région (les "allergiques" représentent quant à eux 7.9% des "allergiques" de la région).

Sur la population des 6-64 ans, le ratio moyen de personnes "allergiques" est de 3.1% (4.7% pour la région).

En 2014, en Haute-Savoie, aucune commune n'a un taux de personnes potentiellement allergiques supérieur à 6% (maximum 5.6%).

La communauté de communes de « la Rive Gauche du Lac d'Annecy » est la plus fortement touchée avec 3.7% de la population impactée

6. ETUDE DE PREVALENCE DE L'ALLERGIE A L'AMBROISIE EN RHONE-ALPES

Une nouvelle étude de la prévalence à l'allergie à l'ambroisie sur la région Rhône-Alpes a été réalisée en 2014. Une précédente étude menée par le CAREPS en 2004 avait déjà estimé la prévalence de l'allergie à l'ambroisie montrant un gradient en fonction de l'indice pollinique d'exposition aux pollens.

Dix ans après, l'Agence régionale de santé souhaitait faire le point sur l'évolution de cette prévalence.

L'objectif principal de cette étude est d'estimer, dans trois zones homogènes d'exposition de la région Rhône-Alpes, la prévalence de l'allergie aux pollens d'ambroisie. Une évolution dans le temps, par rapport à l'étude de 2004, est recherchée. Les connaissances de la population à propos de la plante et son comportement vis-à-vis de celle-ci sont secondairement explorées.

6.1. Définition des zones

La définition des zones a été réalisée sur la base de l'expertise territoriale du RNSA, et de l'étude de la cartographie du nombre de jours présentant un **risque allergique d'exposition au pollen supérieur ou égal à trois** d'une année la plus récente possible.

Le choix s'est porté sur **l'année 2012** du fait que l'année 2013 a été jugée « trop atypique ». En effet, compte tenu des conditions météorologiques de 2013, les plants d'ambroisie ont connu un développement plus tardif, décalant ainsi la période de risque allergique sur l'automne.

Les trois zones ont ensuite été définies de telle manière qu'elles ne soient **pas contiguës** afin de forcer le contraste d'exposition entre elles (Figure 1).

1. Zone fortement exposée au pollen d'ambroisie : ensemble des communes exposées à plus de **45 jours par an à un RAEP ≥ 3** . Cette zone correspond au « fond » de la vallée du Rhône. Elle présente 291 communes et environ 770 000 habitants.

2. Zone moyennement/récemment exposée au pollen d'ambroisie : cette zone est essentiellement définie sur la base de la connaissance du territoire et des historiques de mesures du RNSA. Elle intègre les « axes » Roanne-Saint-Etienne et Chambéry-Grenoble et présente 183 communes et environ 994 000 habitants. En 2012 le nombre de jours présentant un **RAEP ≥ 3 était compris entre 5 et 25** selon les communes de cette zone.

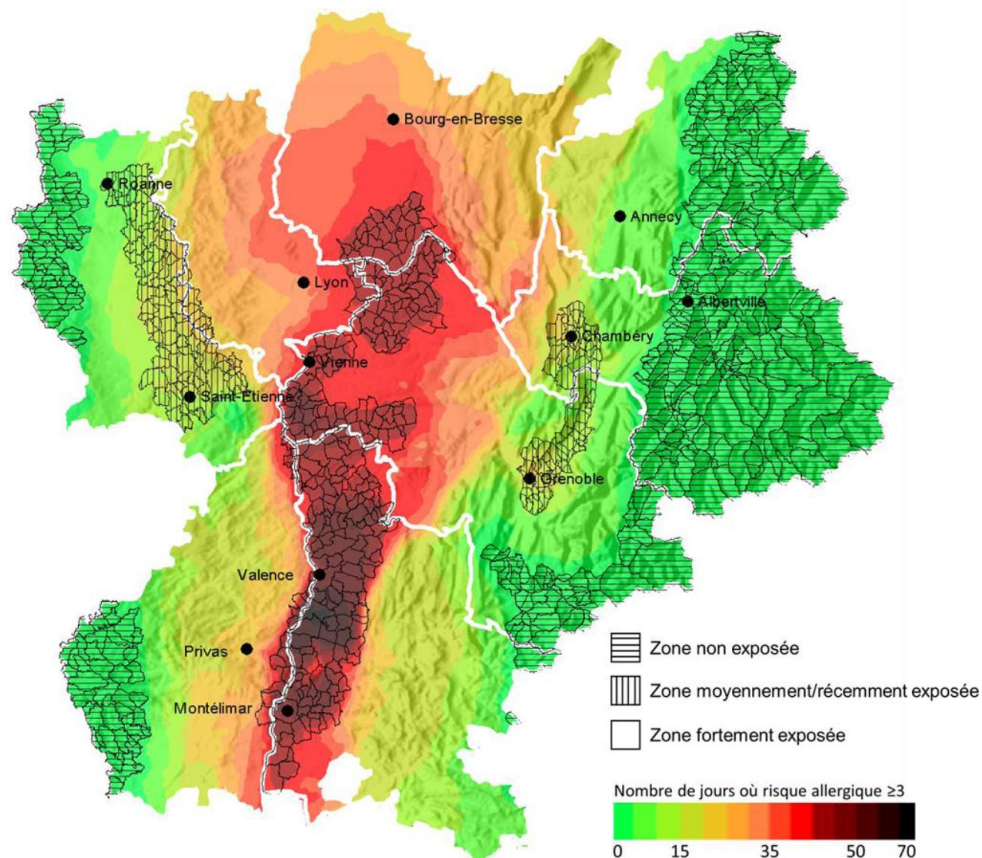
3. Zone non exposée au pollen d'ambroisie : ensemble des communes exposées à moins de **5 jours par an à un RAEP ≥ 3** . Cette zone correspond aux « bords » est et ouest de la région qui sont relativement peu peuplés. Elle intègre 379 communes et environ 376 000 habitants.

Tableau 1 : Nombre d'habitants dans chaque zone enquêtée

Zone d'exposition	Nombres de jours où RAEP ≥ 3	Nombre de communes	Nombre d'habitants
Zone I - fortement exposée	45	291	769 989
Zone II - moyennement exposée	5-25	183	993 661
Zone III - non exposée	<5	379	376 227
Total		853	2 139 877

La Figure 1 ci-dessous présente la carte du nombre de jours présentant un RAEP supérieur ou égal à 3 pour la région Rhône-Alpes en 2012 ainsi que les contours des communes appartenant à chacune des trois zones de l'étude.

Figure 1 : Carte 2012 du nombre de jours présentant un RAEP supérieur ou égal à 3 pour la région Rhône-Alpes et contours des communes appartenant à chacune des trois zones de l'étude.



Source : Air Rhône-Alpes

Dans l'étude du Careps en 2004, les zones d'exposition avaient été définies selon les index polliniques (dose totale) relevés par les capteurs du RNSA et une expertise sur la présence d'ambroisie dans la région. Un contrôle des communes concernées indique que la zone fortement exposée comprend 80% des communes très exposées enquêtées en 2004. Pour les autres zones, l'étendue de la plante s'est élargie avec le temps, et les niveaux de pollinisation ont augmenté depuis.

6.2. Ciblage et échantillonnage

Un échantillon par zone a été constitué par tirage au sort aléatoire des adresses, au prorata de la taille de chaque commune, ce qui garantit d'obtenir un nombre de cas par commune au prorata des adresses donc des habitants.

L'interrogation étant menée pour l'ensemble des individus du foyer, les quotas portent sur l'âge et la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, basée sur des données communales.

Une enquête téléphonique sur la base d'un questionnaire a donc été menée à la mi-septembre 2014 par IPSOS sur un échantillon de 2 502 foyers soit 7 024 personnes.

6.3. Analyse

Une analyse descriptive de la population est présentée : caractéristiques socio-démographiques de la population interrogée (âge, sexe, CSP, nombre de personnes par foyer, etc), pour l'ensemble des données, et pour chaque zone d'exposition. Cette analyse permet de vérifier la représentativité de la population.

En ce qui concerne la prévalence de l'allergie à l'ambroisie, trois définitions de cas sont proposées : cas certains, cas probables et cas suspectés, en fonction des critères définis ci-dessous :

- **Cas certains :**
 - les personnes présentant des symptômes en juillet, août et septembre et ayant eu une confirmation allergologique ;
 - les personnes qui ne signalent pas de symptômes en juillet, août et septembre mais qui ont eu un examen biologique ou cutané leur signalant qu'ils étaient allergiques à l'ambroisie (cas biologiques) ;
 - les personnes qui présentent des symptômes toute l'année sans recrudescence particulière et qui ont eu des tests positifs à l'ambroisie.
- **Cas probables :**
 - les personnes déclarant des symptômes en juillet, août et septembre depuis au moins 2 ans ;
 - les personnes qui se déclarent allergiques à l'ambroisie bien qu'aucune confirmation par des tests n'ait été effectuée.
- **Cas suspectés :**
 - les personnes déclarant des symptômes en juillet, août et septembre et qui ne se disent pas allergiques ;
 - les personnes présentant des symptômes en juillet, août et septembre, déclarant être allergiques aux pollens mais ne citant pas l'ambroisie et qui ont eu une confirmation de leur allergie (classés dans la catégorie "cas suspectés" en raison de la discordance entre la symptomatologie clinique et les tests).

Une analyse détaillée des symptômes déclarés et de leur date d'apparition est effectuée, afin d'identifier ceux correspondant à une allergie aux pollens d'ambroisie. Cela permet d'estimer la prévalence de l'allergie aux pollens d'ambroisie dans la population étudiée, et selon les zones d'exposition.

Plusieurs prévalences, sont calculées :

- La prévalence familiale : l'analyse est faite par foyer, elle prend en compte l'ensemble individus le composant,
- La prévalence individuelle : elle concerne chaque individu de chaque foyer.

Les prévalences calculées peuvent concerner différentes catégories de cas :

- La prévalence des cas certains et probables : le nombre de cas certains est regroupé au nombre de cas probables dans le calcul de la prévalence,
- La prévalence de tous les cas confondus : les nombre de cas certains, de cas probables et de cas suspectés dans leur ensemble sont pris en compte dans le calcul de la prévalence.

Lorsque cela est possible, les résultats de cette étude sont mis en perspective avec les résultats des études de prévalence menées en 2004 par le CAREPS de Grenoble.

6.4. Résultats

L'enquête de terrain a eu lieu du 9 au 18 septembre 2014. Au total, 2 502 foyers ont été interrogés, répartis sur les 3 grandes zones géographiques :

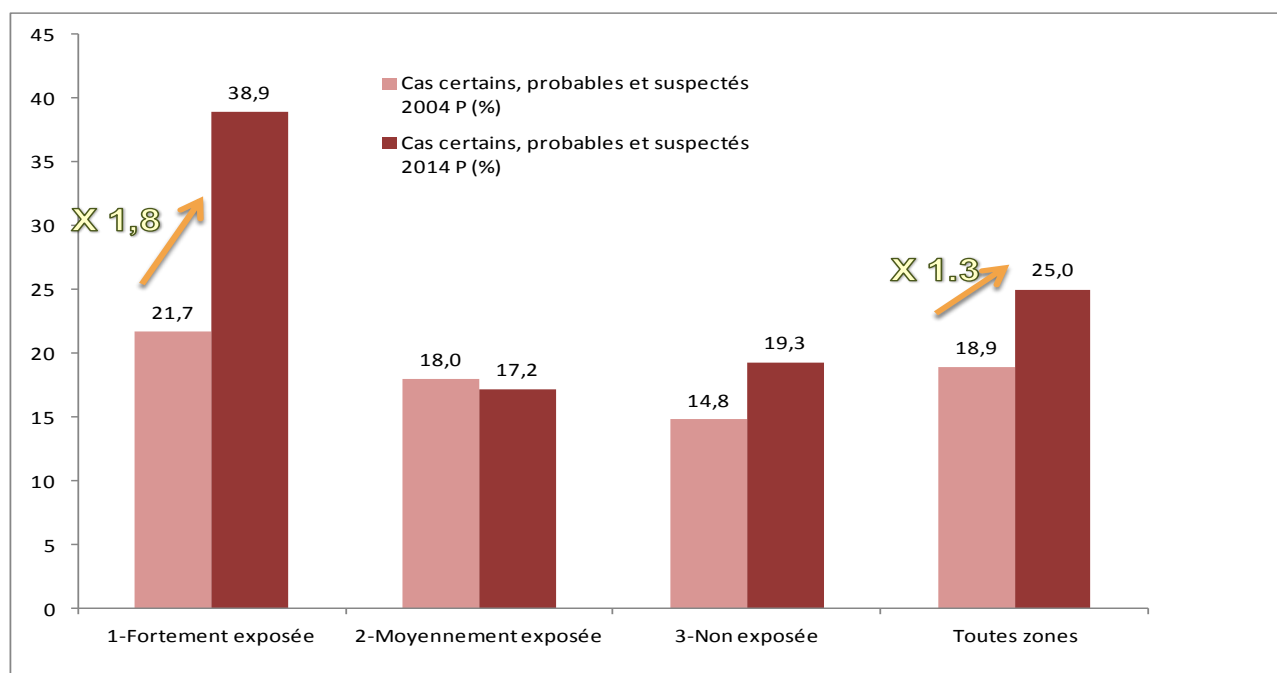
- zone fortement exposée : 1000 foyers interrogés, soit 2 860 individus
- zone moyennement exposée : 1 002 foyers interrogés, soit 2 814 individus
- zone non exposée : 500 foyers interrogés soit 1 350 individus

Le temps moyen de passage des questionnaires a été de moins de 10 minutes.

Prévalence familiale de l'allergie à l'Ambroisie

Toutes zones confondues, un quart (25%) des ménages comprend au moins un cas d'allergie (suspecté, probable, ou certain). Cette proportion est significativement différente selon les zones : elle est de **39% dans les zones fortement exposées**, de 17% dans les zones moyennement exposées, et de 19% dans les zones non exposées.

Sur l'ensemble des zones, 14% des ménages comportent au moins un cas d'allergie défini comme probable ou certain. Dans la zone fortement exposée, ce taux atteint 31 %, alors qu'il n'est que de 5% dans la zone moyennement exposée, et de 3% dans la zone non exposée. En zone fortement exposée, on trouve 16% de ménages avec au moins un cas certain.



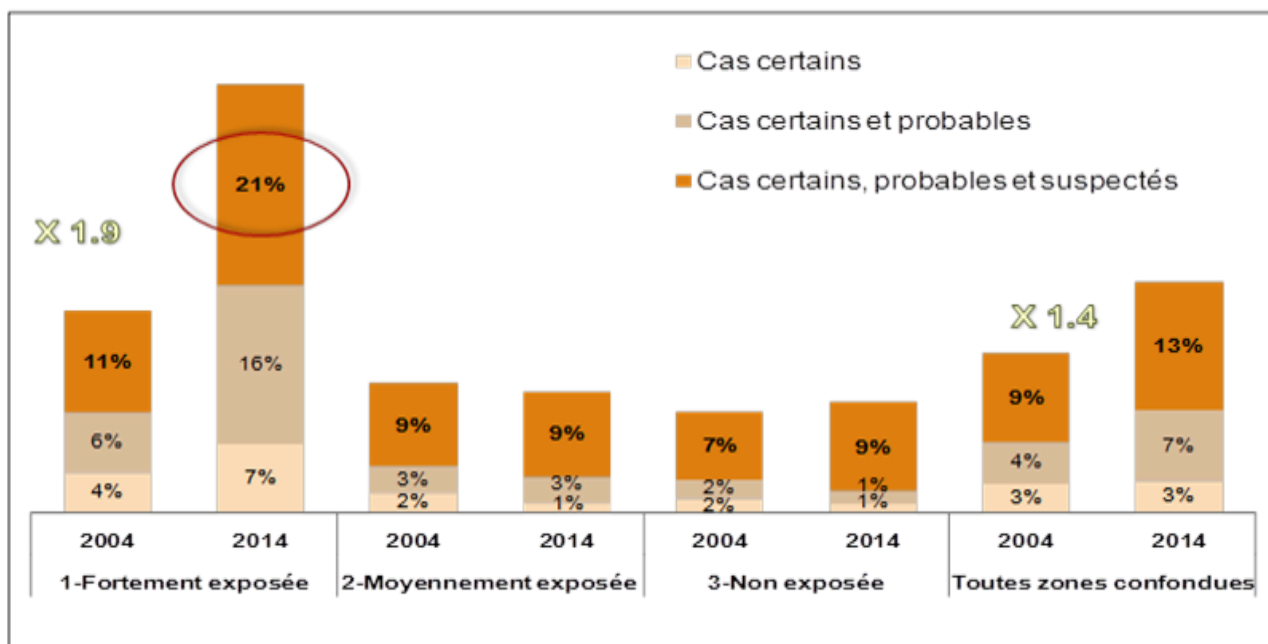
Dans la zone fortement exposée, la prévalence familiale de l'allergie à l'ambroisie pour l'ensemble des cas (cas certains, probables et suspectés) a **quasiment doublé en dix ans**, passant de 21,7% à 38,9 %.

Dans les zones moyennement exposées, cette prévalence est quasi identique en 2014 qu'en 2004, et en légère hausse dans les zones non exposées (de 14,8 à 19,3%).

Toutes zones confondues, la prévalence familiale de l'allergie à l'ambroisie a significativement augmenté entre 2004 et 2014, passant de 18,9% à 25%.

Prévalence individuelle de l'allergie à l'Ambroisie

Toutes zones confondues, 13% (soit 937 personnes) des individus enquêtés présentent une allergie certaine (3,2%), probable (4,1%) ou suspectée (6,0%) aux pollens d'ambroisie.



Dans la zone fortement exposée, la prévalence de l'allergie aux pollens d'ambroisie pour l'ensemble des cas est de 21% : 16 % sont des cas certains ou probables, et 4,6% des cas suspectés.

Dans la zone moyennement exposée, la prévalence de l'allergie aux pollens d'ambroisie pour l'ensemble des cas est de 9%. Parmi ces cas, seuls 2,5 % sont des cas certains ou probables, et 6,4% sont des cas suspectés.

Dans la zone non exposée, la prévalence de l'allergie aux pollens d'ambroisie pour l'ensemble des cas est de 9,2%. Parmi ces cas, seuls 1,4% sont des cas certains ou probables, et 7,9 % des cas suspectés.

Toutes zones confondues, la prévalence des allergies certaines aux pollens d'ambroisie a peu évolué entre 2004 (2,9%) et 2014 (3,2%).

Par contre, elle est une fois et demie plus importante en 2014 (7,3%) qu'en 2004 (4,3%) lorsqu'on considère les cas probables. Elle est aussi une fois et demie plus importante en 2014 (13,3%) qu'en 2004 (9,2%) pour l'ensemble des cas d'allergie (cas certains, probables et suspecté).

Le rapport complet est disponible en téléchargement sur :

Le site de l'ORS Rhône-Alpes : www.ors-rhone-alpes.org/publications.asp

Le site de l'ARS Rhône-Alpes : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambroisie-attention-allergie.91569.0.html>

Le site du Réseau national de surveillance aérobiologique : www.pollens.fr

7. LA PLATEFORME SIGNALEMENT AMBROISIE : UN NOUVEL OUTIL DE LUTTE

Valence Agglo a développé dès 2013 une application Smartphone de signalement qui a servi de base à Signalement-Ambroisie.

Cette plateforme Signalement-Ambroisie, cofinancée par l'ARS Rhône-Alpes et la région Rhône-Alpes, a été ouverte officiellement au public le 18 juin 2014 et permet à chacun de signaler l'ambroisie via 4 canaux différents :

- un site internet (www.signalement-ambroisie.fr),
- une appli mobile,
- une adresse mail (contact@signalement-ambroisie.fr),
- un numéro de téléphone (0972376888).

Les signalements sont reçus, via la plateforme, par le référent de la commune qui coordonne les actions de lutte pour éliminer l'ambroisie.

7.1. Les acteurs

- ARS Rhône-Alpes : coordination de terrain, formation des référents, alimentation et gestion de la base de données référents et profil partenaire...
- RNSA : coordination de terrain, gestion de la hotline (téléphone, mail), information et signalements, aide pour les référents ambroisie, gestion « au quotidien » : saisie signalement mail et téléphone, gestion profils utilisateur, formation, communication, bilan, suivi des actions, relance des référents...
- Air Rhône-Alpes : Développement et maintenance de l'outil (communication avec les prestataires Idnex pour l'appli mobile et avec Business géographie pour le site internet), cartographie avec le websigmap, communication

7.2. Bilan

2014 : Une année expérimentale

La communication « de lancement » a contribué à une montée en charge rapide et sans interruption.

La conférence de presse de lancement du 18/06/2014 a donné lieu à 28 articles ou interviews (presse papier, internet, radio, tv) sur la période du 18 juin au 05 juillet. Le lectorat et auditoire potentiellement touché est estimé à 1.5 millions de personnes.

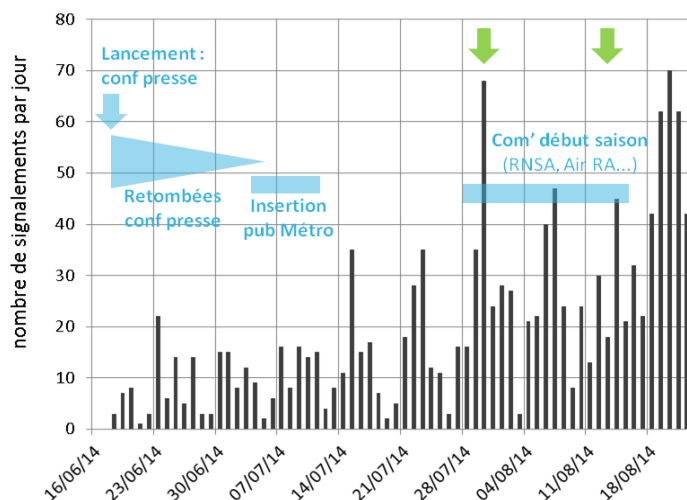
En complément il y a eu une insertion pub dans le quotidien gratuit Métro les 04 et 11 juillet avec près de 300 000 lecteurs à chaque parution.

Cette communication "grand public" a été fortement relayée par les membres du comité de pilotage (*Région Rhône-Alpes, ARS, RNSA, Valence Romans Sud RA, Air Rhône-Alpes*):

- Site internet, news Air Ra, Face book, twitter, news letter
- Communiqué de presse RNSA et reportage France 3 début août
- Campagne d'affichage et CP de Valence Romans Sud RA
- Conférences Grand public (UCIL 13/06, CAPI 21/06...)
- Lettre de l'observatoire des Ambroisies (01/07) et bulletin hebdomadaire RNSA

Nombre de signalements par jour

Signalement ambroisie dans les media- Relance » des référents par l'ARS

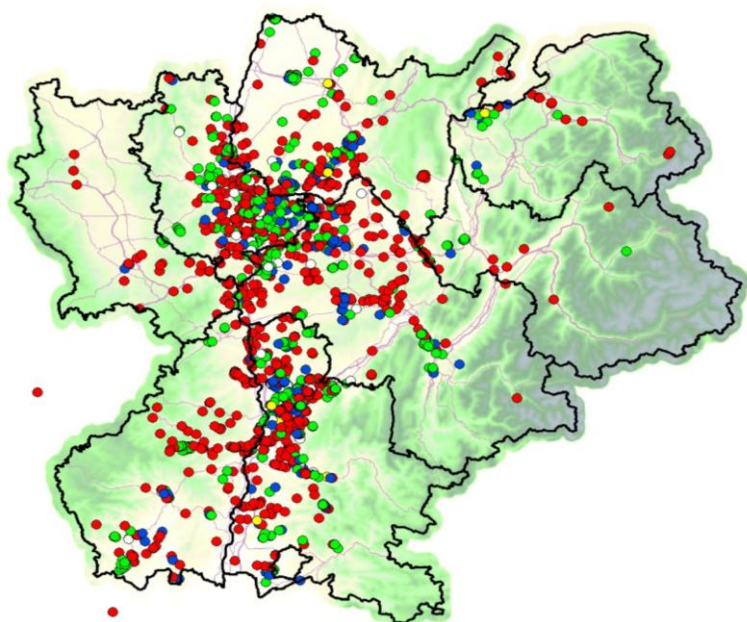


On note une accélération à partir du début de la saison de pollinisation car l'ambroisie est plus « visible » sur le terrain comme dans les médias.

L'ARS a par ailleurs réalisé 2 « relances » des référents communaux qui ont pu être à l'origine de signalements par les référents eux-mêmes.

2 393 signalements ont été enregistrés sur la plateforme entre le 18 juin et le 6 novembre. 26.4% sur le département de la Drôme, 26% dans le Rhône, 15.3% en Isère et 14.8% dans l'Ain.

...Mais Existence des « zones aveugles » 81% communes sans signalement



2015 : Une année de confirmation de l'intérêt de l'outil

En 2015, la plateforme a fait l'objet de quelques évolutions prenant en compte les remontées de terrain de la saison 2014 et anticipant la réorganisation territoriale qui prévoit la fusion d'Auvergne et Rhône-Alpes en 2016. Ces évolutions ont essentiellement visé à :

- Agrandir le territoire du dispositif avec extension à la Région Auvergne,
- Favoriser les signalements en zones rurales (l'appli mobile permettra de réaliser des signalements même en zone « blanche » (sans internet ou GPS sur son smartphone),
- Améliorer le système de géolocalisation (meilleure précision) et la compatibilité avec l'ensemble des téléphones mobiles pour l'appli mobile,
- Faciliter la réalisation d'un signalement (nouvelle ergonomie de l'appli mobile, champs remplis par défaut lors de la saisie, accusé de réception...),
- Assurer l'anonymat vis-à-vis des référents communaux pour les signaleurs qui le souhaitent,
- Simplifier le travail des référents (carte centrée sur l'emprise de la commune du référent),
- Développer de nouvelles fonctionnalités en « back-office » permettant aux administrateurs d'assurer une animation plus réactive du réseau de référents (mails automatique de relance), et une analyse plus fine des données collectées en fin d'année.

Au total sur la région Rhône-Alpes depuis début juin il y a eu **4 589 signalements** dont :

- 37% ont un statut "Validé détruit",
- 17% un statut "Validé non détruit",
- 2% un statut "Déjà signalé",
- 6% un statut "Signalement erroné" (Soit il ne s'agit pas d'ambrosie soit le signalement n'a pas pu être localisé)
- 38% un statut "A valider"

Il faut cependant noter qu'il s'agit de l'information "remontée" dans la plateforme et que les référents peuvent agir sans pour autant mettre à jour le statut du signalement.

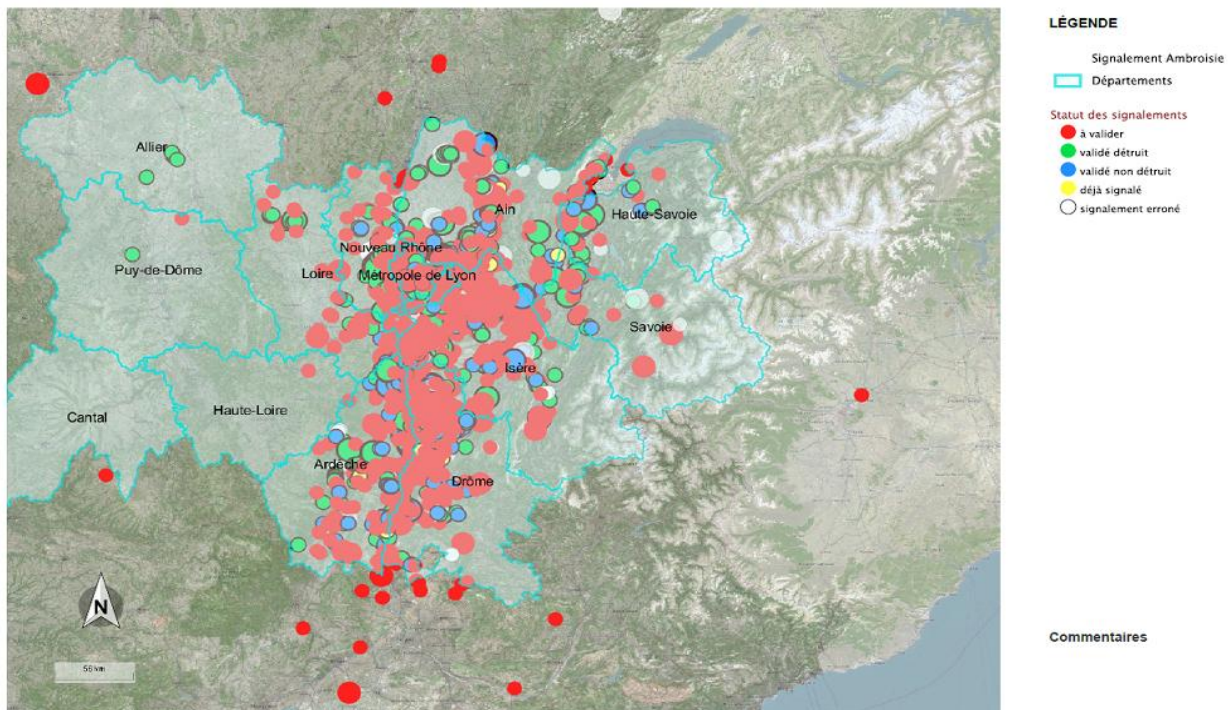
Si les signalements ont quasiment doublé par rapport à 2014, les référents se sont aussi mieux approprié l'outil puisque :

62% des signalements ont été pris en compte (2 829) (contre 52% en 2014)

37% effectivement détruits (1 683) (contre 31% en 2014)

Les trois départements Rhônalpins les plus touchés sont le Rhône avec 33.1% des signalements, la Drôme avec 20.3% et l'Isère avec 17.9%. Viennent ensuite l'Ain (11.5%), l'Ardèche (11.4%), la Loire (2.1%), la Haute Savoie (1.6%) et la Savoie (1.1%). Les autres départements dont les départements d'Auvergne représentent quant à eux 1% des signalements.

La hausse du nombre de signalements de la plateforme Signalement-Ambrosie permet de faire une carte à l'échelle régionale pour mieux localiser la plante et avoir une action plus efficace à grande échelle.



En 2015 la Hotline du RNSA a fonctionné tout l'été avec une équipe « ambrosie » disponible pour répondre aux nombreux appels (490) et mails (1 421).

37.5% concernaient des signalements d'ambrosie qui ont été intégrés dans la plateforme et donc transmis aux mairies concernées. Le reste concernait des demandes d'informations (reconnaissance de la plante, moyens de lutte, réglementation, documentation ...) et des demandes d'assistance sur l'utilisation de l'outil.

Pour cette deuxième année de fonctionnement, l'outil technique a fait la preuve de sa pertinence malgré quelques « bugs » de début de saison liés aux évolutions.

En 2016 il est prévu la migration de la plateforme www.signalement-ambrosie.fr vers AtlaSanté. L'ARS Rhône-Alpes a enclenché la commande pour cette migration. La phase de test commencera en janvier 2016 ; l'objectif est que la « nouvelle plateforme » soit opérationnelle en avril 2016.

La DGS (Direction Générale de la Santé) souhaite par ailleurs former les référents ambrosie des différentes ARS de France et ouvrir l'application à l'échelle nationale. Elle travaille pour cela en collaboration avec le RNSA, l'ARS Rhône-Alpes et l'Observatoire des Ambrosies.

8. ANNEXES

Annexe 1 : Les médicaments anti-allergiques traceurs

Annexe 2 : Les médicaments anti-asthmatiques

Annexe 3 : Les codes des tests biologiques de recherche des IgE spécifiques

Annexe 4 : Les codes des tests allergologiques cutanés et des actes de désensibilisation

Annexe 5 : Les résultats départementaux

Annexe 6 : Composition cantonale de Rhône-Alpes

Annexe 1 : Les médicaments anti-allergiques traceurs

(Traceur : médicament qui présente un pic de consommation)

Code CIP	Nom du médicament	Traceur	Code CIP	Nom du médicament	Traceur
3732991	AERIUS 0,5MG/ML SIROP FL 1/150 ML	OUI	2770268	EBASTINE ZENTIVA 10 MG 1 BOITE DE 30, COMPRIMES OR	
3595382	AERIUS 0,5MG/ML SIROP FL 150ML 1/150 ML	OUI	2770297	EBASTINE ZENTIVA 10 MG 1 BOITE DE 30, COMPRIMES OR	
3809848	AERIUS 0,5MG/ML SOL BUV 1/150 ML	OUI	2781289	EBASTINE ZENTIVA 10 MG 1 BOITE DE 30, COMPRIMES PE	
3809713	AERIUS 5 MG (DESLORATADINE) 1 BOITE DE 15, COMPRIM	OUI	3828923	FEXOFENADINE BGA 120MG CPR 15	OUI
3565576	AERIUS 5MG CPR 15	OUI	3828998	FEXOFENADINE BGA 180MG CPR 15	OUI
3565607	AERIUS 5MG CPR 30	OUI	3829124	FEXOFENADINE MYL 120MG CPR 15	OUI
3809759	AERIUS 5MG CPR ORODISP 30	OUI	3829182	FEXOFENADINE MYL 180MG CPR 15	OUI
3476743	ALERDUAL 0,05% COLLYRE FL 6ML 1/6 ML	OUI	3829242	FEXOFENADINE TVC 120MG CPR 15	OUI
3275660	ALERION 2% SOL NASALE		3829294	FEXOFENADINE TVC 180MG CPR 15	OUI
3002778	ALLERGEFON 2MG CPR 40		3454581	FEXOFENADINE WTR 120MG CPR 15	OUI
3542931	ALLERGOCOMOD 2% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML		3454629	FEXOFENADINE WTR 180MG CPR 15	OUI
3476720	ALLERGODIL 0,05% COLLYRE FL 6ML 1/6 ML	OUI	3741286	FLIXONASE 50 MICROG SUSP FP 120 120	OUI
3383059	ALLERGODIL 0,1% SOL NASALE 1/17 ML	OUI	3355873	FLIXONASE 50 MICROG SUSP FV120	
3603182	ALLOPTREX 2% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML		4991387	INORIAL 20 MG (BILASTINE) 1 BOITE DE 10, COMPRIMES	
3328646	ALMIDE 0,1% COLLYRE FL 5ML 1/5 ML	OUI	4991401	INORIAL 20 MG (BILASTINE) 1 BOITE DE 30, COMPRIMES	
3400183	ALMIDE 0,1% COLLYRE UNIDOSE 20/4 ML	OUI	3055875	KENACORT RETARD 40MG/1ML SUSP INJ 1/1 ML	OUI
3832244	AVAMYS 27,5 MICROG/PULV SUSP NASALE 120	OUI	3158457	KENACORT RETARD 80MG/2ML SUSP INJ 1/2 ML	OUI
3417812	BECLO RHINO 50MICROG SUSP NAS 100 1/26 ML		3403537	KESTIN 10MG CPR 15	OUI
3417829	BECLO RHINO 50MICROG SUSP NAS 200 1/26 ML		3403566	KESTIN 10MG CPR 30	OUI
3292925	BECONASE 50 MICROG SUSP NASALE 200 200		3675916	KESTINLYO 10MG LYOPHILISAT ORAL 30	OUI
4991358	BILASKA 20 MG (BILASTINE) 1 BOITE DE 10, COMPRIMES		3515354	KETOTIFENE G GAM 1MG GELULE 60	
4991370	BILASKA 20 MG (BILASTINE) 1 BOITE DE 30, COMPRIMES		3985864	LEVOCETIRIZINE ACT 5MG CPR 14	OUI
3638878	CETIRIZINE ACT 10MG CPR 15	OUI	3985887	LEVOCETIRIZINE ACT 5MG CPR 28	OUI
4194656	CETIRIZINE ALM 10MG CPR 15	OUI	3985781	LEVOCETIRIZINE BGA 5MG CPR 14	OUI
3635992	CETIRIZINE ARW 10MG CPR 15	OUI	3985806	LEVOCETIRIZINE BGA 5MG CPR 28	OUI
3790149	CETIRIZINE ARW 10MG/ML BUV FL 15ML 1/15 ML	OUI	3985539	LEVOCETIRIZINE EG 5 MG 1 BOITE DE 14, COMPRIMES PE	OUI
3648629	CETIRIZINE BGA 10MG CPR 15	OUI	3985551	LEVOCETIRIZINE EG 5 MG 1 BOITE DE 28, COMPRIMES PE	OUI
3656445	CETIRIZINE BGA 10MG/ML BUV FL 15ML 1/15 ML	OUI	2217933	LEVOCETIRIZINE KRK 5MG CPR 14	OUI
3543907	CETIRIZINE CRISTERS 10 MG 1 BOITE DE 15, COMPRIMES	OUI	2217962	LEVOCETIRIZINE KRK 5MG CPR 28	OUI
3626616	CETIRIZINE EG 10MG CPR 15	OUI	2218016	LEVOCETIRIZINE KRKA 5 MG 1 BOITE DE 14, COMPRIMES	OUI
3670043	CETIRIZINE EG 10MG/ML BUV FL 1/15 ML	OUI	2218039	LEVOCETIRIZINE KRKA 5 MG 1 BOITE DE 28, COMPRIMES	OUI
3844218	CETIRIZINE EVO 10MG CPR 15	OUI	3985663	LEVOCETIRIZINE MYL 5MG CPR 14	OUI
3678180	CETIRIZINE GNR 10MG CPR 15	OUI	3985692	LEVOCETIRIZINE MYL 5MG CPR 28	OUI
3617675	CETIRIZINE IRX 10MG CPR	OUI	3988558	LEVOCETIRIZINE RTP 5MG CPR 14	OUI
2216052	CETIRIZINE ISD 10MG CPR 15	OUI	3968570	LEVOCETIRIZINE RTP 5MG CPR 28	OUI
3603472	CETIRIZINE MYL 10MG CPR 15	OUI	3968920	LEVOCETIRIZINE SDZ 5MG CPR 14	OUI
2216106	CETIRIZINE PHR 10MG CPR 15	OUI	3968943	LEVOCETIRIZINE SDZ 5MG CPR 28	OUI
3605979	CETIRIZINE QUA 10MG CPR 15	OUI	3927536	LEVOCETIRIZINE TVC 5MG CPR 14	OUI
3680366	CETIRIZINE RPG 10MG CPR 15	OUI	3927571	LEVOCETIRIZINE TVC 5MG CPR 28	OUI
3896238	CETIRIZINE RPG 10MG CPR 15	OUI	2219435	LEVOCETIRIZINE ZEN 5MG CPR 14	OUI
3595927	CETIRIZINE RTP 10MG CPR 15	OUI	2213421	LEVOCETIRIZINE ZEN 5MG CPR 28	OUI
3588442	CETIRIZINE SDZ 10MG CPR 15	OUI	3913132	LEVOPHRE 0,05% COLLYRE UNIDOSE 0,3ML 1/3 ML	
3645789	CETIRIZINE TVC 10MG CPR 15	OUI	3473986	LEVOPHTA 0,05% COLLYRE FL 5ML 1/5 ML	OUI
3797832	CETIRIZINE TVC 10MG/ML BUV FL 15ML 1/15 ML	OUI	3375373	LOMUSOL 4% SOL NASALE FL 15ML 1/15 ML	OUI
3674466	CETIRIZINE WTR 10MG CPR 15	OUI	3849724	LORATADINE ACT 10MG CPR 15	OUI
3921396	CETIRIZINE ZYD 10MG CPR 15	OUI	3849753	LORATADINE ACT 10MG CPR 15	OUI
3356051	CLARITYNE 0,1G/100ML SIROP FL 120ML 1/120 ML		3906623	LORATADINE ALM 10MG CPR 15	OUI
3356045	CLARITYNE 0,1G/100ML SIROP FL 60ML 1/60 ML		3605867	LORATADINE ARW 10MG CPR 15	OUI
2748820	CLARITYNE 10MG (LORATADINE) 1, BOITE DE 14, COMPRI		3841177	LORATADINE BGA 10MG CPR 15	OUI
3298916	CLARITYNE 10MG CPR 15		3675371	LORATADINE CRT 10MG CPR 15	OUI
3395938	CLARITYNE 10MG CPR EFF 15		3613364	LORATADINE EG 10MG CPR 15	OUI
3405306	CROMABAK 2% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML	OUI	3675603	LORATADINE MKG 1MG/ML SIROP 1/120 ML	OUI
3488462	CROMADOSES 2% COLLYRE UNIDOSE 30/3 ML	OUI	3608854	LORATADINE MYL 10MG CPR 15	OUI
3366109	CROMEDIL 2% COLLYRE FL 5ML 1/5 ML	OUI	3832511	LORATADINE MYLAN 1 MG/ML 1 FLACON DE 60 ML + GODET	OUI
3506119	CROMEDIL 2% COLLYRE UNIDOSE 20/3 ML	OUI	3848972	LORATADINE QUA 10MG CPR 15	OUI
3561578	CROMEDIL 2% COLLYRE UNIDOSE 30/3 ML	OUI	3829696	LORATADINE RBX 10MG CPR 14	OUI
3586934	CROMOGLICATE ARW 2% COLLYRE 10ML		3860921	LORATADINE RBX 10MG CPR 15	OUI
4921576	CROMOGLICATE BGA 2% COLLYRE FL 5ML 1/5 ML		3596743	LORATADINE RTP 10MG CPR 15	OUI
3740683	CROMOLUX 2% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML	OUI	2226990	LORATADINE SANDOZ 10 MG 1 BOITE DE 15, COMPRIMES S	OUI
3459176	CROMOPTIC 2% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML	OUI	3626562	LORATADINE SDZ 10MG CPR 15	OUI
3535664	CROMOPTIC 2% COLLYRE UNIDOSE 0,35ML 30/35 ML	OUI	3702056	LORATADINE TEVA 1 MG/ML 100 ML EN FLACON, SIROP	OUI
3711954	EBASTINE ALT 10MG CPR 15		3702062	LORATADINE TEVA 1 MG/ML 150 ML EN FLACON, SIROP	OUI
3711977	EBASTINE ALT 10MG CPR 30		3632108	LORATADINE TVC 10MG CPR 15	OUI
2770328	EBASTINE BGA 10MG CPR ORODISP 30		3702033	LORATADINE TVC 1MG/ML SIROP 1/60 ML	OUI
2770357	EBASTINE BIOGARAN 10 MG 1 BOITE DE 30, COMPRIMES O		3645306	LORATADINE WTR 10MG CPR 15	OUI
2781303	EBASTINE BIOGARAN 10 MG GE, 1 BOITE DE 15, COMPRIM		3934743	LORATADINE ZYD 10MG CPR 15	OUI
2781332	EBASTINE BIOGARAN 10 MG GE, 1 BOITE DE 30, COMPRIM		3639777	MIZOLLEN LM 10MG CPR 15	OUI
2770191	EBASTINE MYL 10MG CPR ORODISP 30		3639808	MIZOLLEN LM 10MG CPR 30	OUI
2770239	EBASTINE MYLAN 10 MG 1 BOITE DE 30, COMPRIMES OROD		3405329	MULTICROM 2% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML	OUI
2781237	EBASTINE MYLAN 10 MG 1 BOITE DE 30, COMPRIMES PELL		3356358	NAABAK 4,9% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML	OUI
2168991	EBASTINE TEVA 10MG CPR ORODISP 30		3356341	NAABAK 4,9% COLLYRE FL 5ML 1/5 ML	OUI

Code CIP	Nom du médicament	Traceur	Code CIP	Nom du médicament	Traceur
3565151	NAAAXIA 19,6MG/0,4ML COLLYRE UNIDOSE 36/,4 ML	OUI			
3267034	NAAAXIA 4,9% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML	OUI			
3356335	NAAAXIAFREE 4,9% COLLYRE FL 10ML 1/10 ML	OUI			
3429229	NASACORT 0,055MG SUSP NASALE 1/15 ML	OUI			
3356950	NASALIDE 0,025MG/0,1ML SOL FL 100 1/12 ML				
3341931	NASALIDE 0,025MG/0,1ML SOL FL 200 1/24 ML				
3430126	NASONEX 50 MICROGRAMMES SUSP NASALE 1/23,5 ML	OUI			
3598972	OPATANOL 1MG/ML COLLYRE FL 5ML 1/5 ML	OUI			
3202980	OPTICRON 2% COLLYRE FL 5ML 1/5 ML	OUI			
3689404	OPTICRON 2% COLLYRE UNIDOSE 0,35ML 10/,35 ML	OUI			
3313567	OPTICRON 2% COLLYRE UNIDOSE 0,35ML 20/,35 ML	OUI			
3206110	PIVALONE 1% SUSP NASALE FL 10ML 1/10 ML				
3622653	PURIVIST 0,5MG/ML COLLYRE 1/5 ML				
3275861	RHINAAXIA 6% SOL NAS FL 13ML 1/13 ML	OUI			
3515822	RHINOCORT 64 MICROG SUSP NASALE 120				
3707125	RHINOMAXIL 100MICROG/DOSE SUSP NAS 1/30 ML				
3454492	TELFAST 120MG CPR 15	OUI			
3482583	TELFAST 120MG CPR 15	OUI			
3454546	TELFAST 180MG CPR 15	OUI			
3482666	TELFAST 180MG CPR 15	OUI			
3362525	TILAVIST 2% COLLYRE FL 5ML 1/5 ML	OUI			
3274123	TINSET 2,5MG/ML SUSP BUV 90ML 1/90 ML				
3274117	TINSET 30MG CPR 30				
3302345	VIRLIX 10MG CPR 15				
3417723	VIRLIX 10MG/ML BUV FL 15ML 1/15 ML				
3828840	WYSTAMM 10MG CPR 15				
3841622	WYSTAMM 10MG CPR 30	OUI			
3585024	XYZALL 5MG CPR 14	OUI			
3585053	XYZALL 5MG CPR 28	OUI			
3230350	ZADITEN 1MG GELULE 60				
3515851	ZADITEN 1MG GELULE 60				
3244895	ZADITEN 1MG/5ML SOL BUV FL 150ML 1/150 ML				
3369214	ZADITEN LP 2MG CPR 30				
3299442	ZYRTEC 10MG CPR 15	OUI			
3417700	ZYRTEC 10MG/ML BUV FL 15ML 1/15 ML	OUI			

Annexe 2 : Les médicaments anti-asthmatiques

Code CIP	Nom du médicament	Code CIP	Nom du médicament
3406033	AIROMIR AUTOHALER 100 MICROG SUSP 200	3658036	IPRATROPIUM MYL 0,5MG/2ML AD INHAL 10/2 ML
3465389	ASMASAL CLICKHALER 90 MICROG PDR INH 200	3894009	IPRATROPIUM TVC 0,25MG/1ML ENF INHAL 30/1 ML
3269872	ATROVENT 0,02MG SUSP INHAL 1/10 ML	3894067	IPRATROPIUM TVC 0,5MG/2ML AD INHAL 10/2 ML
3392756	ATROVENT 0,03% SOL NASALE FL 15ML 1/15 ML	3657930	SALBUTAMOL ARW 2,5MG/2,5ML INHAL 20/2,5 ML
3658131	ATROVENT 0,25MG/1ML ENF SOL INHAL 30/1 ML	3657953	SALBUTAMOL ARW 2,5MG/2,5ML INHAL 60/2,5 ML
3657315	ATROVENT 0,25MG/2ML ENF SOL INHAL 10/2 ML	3657999	SALBUTAMOL ARW 5MG/2,5ML INHAL 20/2,5 ML
3658094	ATROVENT 0,5MG/1ML AD SOL INHAL 30/1 ML	3658013	SALBUTAMOL ARW 5MG/2,5ML INHAL 60/2,5 ML
3657309	ATROVENT 0,5MG/2ML AD SOL INHAL 10/2 ML	3658438	SALBUTAMOL MYL 2,5MG/2,5ML INHAL 60/2,5 ML
3353638	BEROTEC 100 MICROG SUSP INHAL 1/10 ML	3656646	SALBUTAMOL MYL 5MG/2,5ML INHAL 60/2,5 ML
3181261	BRICANYL 250 MICROG SUSP INHAL 1/5 ML	3584266	SALBUTAMOL TVC 100MICROG SUSP INH 200
3657338	BRICANYL 5MG/2ML SOL INHAL 50/2 ML	3895368	SALBUTAMOL TVC 2,5MG/2,5ML INHAL 60/2,5 ML
3315968	BRICANYL LP 5MG CPR 30	3895411	SALBUTAMOL TVC 5MG/2,5ML INHAL 60/2,5 ML
2662892	BRICANYL LP 5MG CPR 60	3296751	SPREOR 0,1MG SUSP INHAL 1/20,4 G
2226352	BRICANYL TURBUHAL 500Y 100 DOSES 1/50 MG	3657901	TERBUTALINE ARW 5MG/2ML SOL INHAL 50/2 ML
3328617	BRICANYL TURBUHALER 500 MCG/DOS 200	4198772	TERBUTALINE BGA 5MG/2ML SOL INHAL 50/2 ML
3408210	BRONCHODUAL 100/40 GELULE+INH 30	2738193	TERBUTALINE SDZ 5MG/2ML SOL INHAL 50/2 ML
3408204	BRONCHODUAL 100/40 INH EN GELULE 30	3641219	VENTILASTIN NOVOLIZ 100MCG CART 200
3608699	BRONCHODUAL 50/20 MICROG INHAL 200	3641202	VENTILASTIN NOVOLIZ 100MCG CART+INH 200
3300257	BRONCHODUAL 50/20MICROG INHAL 200	3302977	VENTODISKS 0,2MG PDR INHAL 56
3515905	BUVENTOL EASY 100 MICROG PDR 200	3303014	VENTODISKS 0,2MG PDR INHAL DIST 56
3382568	COMBIVENT 100/20 SUSP INHAL 200	3657806	VENTOLINE 1,25MG/2,5ML SOL INHAL 20/2,5 ML
3658154	IPRATROPIUM AGT 0,25MG/1ML ENF INHAL 10/1 ML	3443873	VENTOLINE 100 MICROGRAMMES SUSP INH 200
3658177	IPRATROPIUM AGT 0,5MG/2ML AD INHAL 10/2 ML	3532074	VENTOLINE 2,5MG/2,5ML SOL INHAL 20/2,5 ML
4912956	IPRATROPIUM ALM 0,5MG/2ML AD INHAL 10/2 ML	3532111	VENTOLINE 5MG/2,5ML SOL INHAL 20/2,5 ML
3671516	IPRATROPIUM ARW 0,25MG/1ML ENF INHAL 10/1 ML		
3671539	IPRATROPIUM ARW 0,25MG/1ML ENF INHAL 30/1 ML		
3657841	IPRATROPIUM ARW 0,5MG/2ML AD INHAL 10/2 ML		
3658059	IPRATROPIUM MYL 0,25MG/1ML ENF INHAL 10/1 ML		

Annexe 3 : Les codes des tests biologiques de recherche des IgE spécifiques

Les trois codes CCAM (Classification commune des actes médicaux) de l'Assurance maladie retenus pour la recherche des IgE spécifiques liées à l'ambrosie sont les suivants :

A- Tests de dépistage de l'allergie alimentaire et/ou respiratoire : recherche d'IgE spécifiques sans identification individuelle : test unitaire vis-à-vis d'allergènes mélangés dans le même support à l'exception des techniques utilisant des supports bandelettes (dipsticks) ou pipettes :

1201 : Recherche de pneumallergènes. Une seule cotation par patient (cotation non cumulable avec celle des examens 1200, 1203, 1204 et 1205).

B- IgE spécifiques : identification non quantitative :

1203 : Test unitaire vis-à-vis d'allergènes multiples séparés dans un même réactif ou sur un même support, non quantitatif, à l'exception des techniques utilisant des supports bandelette (dipsticks). Une seule cotation par patient. Cotation non cumulable avec celle des examens 1200, 1201, 1202, 1204 et 1205.

C- IgE spécifiques : identification avec dosage quantitatif des IgE spécifiques vis-à-vis d'allergènes nommément prescrits, à l'exception des techniques utilisant des supports bandelettes (dipsticks) ou pipettes :

1204 : Pneumallergènes. Prise en charge limitée à 5 allergènes. Cotation non cumulable avec celle des examens 1200, 1201, 1202, et 1203.

Annexe 4 : Les codes des tests allergologiques cutanés et des actes de désensibilisation

Dans les codes CCAM (Classification commune des actes médicaux) de l'Assurance Maladie, il a été retenu en 2009 un seul test allergologique cutané lié à l'ambroisie :

FGRB003 : Test allergologique par piqûre épidermique avec des substances administrées à concentration fixe

Annexe 5 : Les résultats départementaux

Annexe 5.1 : Dépenses d'actes de consultations liées à l'ambroisie en 2013 et 2014

Année 2014

Population A							
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	8 541	79,1%	8 769	208 209 €	24,4 €	23,7 €	340,1 €
Ardèche	6 264	80,4%	6 346	149 028 €	23,8 €	23,5 €	468,0 €
Drôme	13 116	82,9%	13 336	314 131 €	24,0 €	23,6 €	639,3 €
Isère	23 504	79,3%	24 082	576 564 €	24,5 €	23,9 €	470,7 €
Loire	11 223	80,0%	11 428	269 675 €	24,0 €	23,6 €	357,8 €
Rhône	35 296	80,2%	36 226	888 051 €	25,2 €	24,5 €	503,8 €
Savoie	4 663	74,9%	4 763	112 125 €	24,0 €	23,5 €	266,3 €
Haute-Savoie	8 311	75,7%	8 524	203 638 €	24,5 €	23,9 €	269,2 €
Rhône Alpes	110 918	79,6%	113 474	2 721 421 €	24,5 €	24,0 €	429,2 €

Population totale

Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	12 689	82,4%	13 515	320 274 €	25,2 €	23,7 €	523,2 €
Ardèche	8 402	81,3%	8 714	204 406 €	24,3 €	23,5 €	642,0 €
Drôme	16 965	84,2%	17 680	416 364 €	24,5 €	23,6 €	847,4 €
Isère	32 881	83,4%	34 757	833 143 €	25,3 €	24,0 €	680,1 €
Loire	16 889	85,8%	17 850	420 736 €	24,9 €	23,6 €	558,2 €
Rhône	50 364	84,0%	53 437	1 310 851 €	26,0 €	24,5 €	743,6 €
Savoie	6 785	78,1%	7 150	168 417 €	24,8 €	23,6 €	399,9 €
Haute-Savoie	11 933	79,7%	12 660	303 266 €	25,4 €	24,0 €	400,9 €
Rhône Alpes	156 908	83,2%	165 763	3 977 457 €	25,3 €	24,0 €	627,2 €

Année 2013

Population A							
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	10 182	82,8%	10 462	249 491 €	24,5 €	23,8 €	413,2 €
Ardèche	7 320	82,6%	7 466	177 040 €	24,2 €	23,7 €	558,0 €
Drôme	14 373	83,8%	14 617	346 081 €	24,1 €	23,7 €	709,2 €
Isère	26 132	79,7%	26 753	639 464 €	24,5 €	23,9 €	526,2 €
Loire	13 260	79,5%	13 485	317 253 €	23,9 €	23,5 €	423,5 €
Rhône	39 142	81,3%	40 131	992 925 €	25,4 €	24,7 €	569,3 €
Savoie	5 732	76,1%	5 872	137 830 €	24,0 €	23,5 €	329,0 €
Haute-Savoie	9 855	77,0%	10 165	244 492 €	24,8 €	24,1 €	327,3 €
Rhône Alpes	125 996	80,7%	128 951	3 104 576 €	24,6 €	24,1 €	494,1 €

Population totale

Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	14 390	86,5%	15 304	365 025 €	25,4 €	23,9 €	604,5 €
Ardèche	9 657	85,3%	10 060	238 261 €	24,7 €	23,7 €	751,0 €
Drôme	18 357	86,8%	19 145	453 290 €	24,7 €	23,7 €	928,9 €
Isère	36 192	84,3%	38 180	914 490 €	25,3 €	24,0 €	752,5 €
Loire	19 039	85,5%	20 040	472 328 €	24,8 €	23,6 €	630,6 €
Rhône	54 429	86,2%	57 790	1 436 895 €	26,4 €	24,9 €	823,8 €
Savoie	8 003	80,1%	8 421	197 995 €	24,7 €	23,5 €	472,6 €
Haute-Savoie	13 620	81,2%	14 460	348 134 €	25,6 €	24,1 €	466,0 €
Rhône Alpes	173 687	85,1%	183 400	4 426 418 €	25,5 €	24,1 €	704,4 €

Annexe 5.2 : Dépenses de tests biologiques de recherches d'IgE en 2013 et 2014

Année 2014

Population A							
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	549	5,1%	557	9 647 €	17,6 €	17,3 €	15,8 €
Ardèche	315	4,0%	327	5 311 €	16,9 €	16,2 €	16,7 €
Drôme	685	4,3%	709	11 876 €	17,3 €	16,8 €	24,2 €
Isère	1 384	4,7%	1 396	22 188 €	16,0 €	15,9 €	18,1 €
Loire	606	4,3%	615	10 699 €	17,7 €	17,4 €	14,2 €
Rhône	2 751	6,3%	2 784	42 024 €	15,3 €	15,1 €	23,8 €
Savoie	255	4,1%	257	4 492 €	17,6 €	17,5 €	10,7 €
Haute-Savoie	652	5,9%	658	10 951 €	16,8 €	16,6 €	14,5 €
Rhône Alpes	7 197	5,2%	7 303	117 187 €	16,3 €	16,0 €	18,5 €

Population totale

Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	850	5,5%	860	15 048 €	17,7 €	17,5 €	24,6 €
Ardèche	445	4,3%	457	7 264 €	16,3 €	15,9 €	22,8 €
Drôme	917	4,6%	948	15 726 €	17,1 €	16,6 €	32,0 €
Isère	2 062	5,2%	2 078	32 936 €	16,0 €	15,9 €	26,9 €
Loire	967	4,9%	988	16 785 €	17,4 €	17,0 €	22,3 €
Rhône	4 180	7,0%	4 235	64 293 €	15,4 €	15,2 €	36,5 €
Savoie	391	4,5%	394	6 965 €	17,8 €	17,7 €	16,5 €
Haute-Savoie	985	6,6%	993	16 101 €	16,3 €	16,2 €	21,3 €
Rhône Alpes	10 797	5,7%	10 953	175 117 €	16,2 €	16,0 €	27,6 €

Année 2013

Population A							
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	655	5,3%	659	11 366 €	17,4 €	17,2 €	18,8 €
Ardèche	350	4,0%	354	5 809 €	16,6 €	16,4 €	18,3 €
Drôme	689	4,0%	715	12 324 €	17,9 €	17,2 €	25,3 €
Isère	1 618	4,9%	1 644	26 528 €	16,4 €	16,1 €	21,8 €
Loire	673	4,0%	704	12 711 €	18,9 €	18,1 €	17,0 €
Rhône	2 888	6,0%	2 914	44 321 €	15,3 €	15,2 €	25,4 €
Savoie	259	3,4%	261	4 424 €	17,1 €	16,9 €	10,6 €
Haute-Savoie	782	6,1%	786	13 123 €	16,8 €	16,7 €	17,6 €
Rhône Alpes	7 914	5,1%	8 037	130 605 €	16,5 €	16,3 €	20,8 €

Population totale

Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	941	5,7%	948	16 435 €	17,5 €	17,3 €	27,2 €
Ardèche	491	4,3%	496	8 064 €	16,4 €	16,3 €	25,4 €
Drôme	924	4,4%	958	16 265 €	17,6 €	17,0 €	33,3 €
Isère	2 411	5,6%	2 442	39 358 €	16,3 €	16,1 €	32,4 €
Loire	1 063	4,8%	1 109	19 368 €	18,2 €	17,5 €	25,9 €
Rhône	4 251	6,7%	4 287	65 323 €	15,4 €	15,2 €	37,5 €
Savoie	389	3,9%	392	6 604 €	17,0 €	16,8 €	15,8 €
Haute-Savoie	1 133	6,8%	1 139	18 798 €	16,6 €	16,5 €	25,2 €
Rhône Alpes	11 603	5,7%	11 771	190 215 €	16,4 €	16,2 €	30,3 €

Annexe 5.3 : Dépenses de tests de désensibilisation et de tests allergologiques cutanés en 2013 et 2014

Année 2014

Population A							
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	612	5,7%	845	16 026 €	26,2 €	19,0 €	26,2 €
Ardèche	475	6,1%	1 016	9 320 €	19,6 €	9,2 €	29,3 €
Drôme	875	5,5%	1 942	18 207 €	20,8 €	9,4 €	37,1 €
Isère	1 976	6,7%	3 093	45 210 €	22,9 €	14,6 €	36,9 €
Loire	1 031	7,3%	2 259	26 009 €	25,2 €	11,5 €	34,5 €
Rhône	2 964	6,7%	3 821	81 671 €	27,6 €	21,4 €	46,3 €
Savoie	334	5,4%	503	5 860 €	17,5 €	11,7 €	13,9 €
Haute-Savoie	679	6,2%	1 172	16 412 €	24,2 €	14,0 €	21,7 €
Rhône Alpes	8 946	6,4%	14 651	218 715 €	24,4 €	14,9 €	34,5 €

Population totale							
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	897	5,8%	1 130	23 044 €	25,7 €	20,4 €	37,6 €
Ardèche	660	6,4%	1 202	12 711 €	19,3 €	10,6 €	39,9 €
Drôme	1 147	5,7%	2 220	23 513 €	20,5 €	10,6 €	47,9 €
Isère	2 825	7,2%	3 942	63 866 €	22,6 €	16,2 €	52,1 €
Loire	1 534	7,8%	2 759	38 679 €	25,2 €	14,0 €	51,3 €
Rhône	4 442	7,4%	5 298	122 372 €	27,5 €	23,1 €	69,4 €
Savoie	499	5,7%	669	8 601 €	17,2 €	12,9 €	20,4 €
Haute-Savoie	992	6,6%	1 485	23 729 €	23,9 €	16,0 €	31,4 €
Rhône Alpes	12 996	6,9%	18 705	316 516 €	24,4 €	16,9 €	49,9 €

Année 2013

Population A							
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	663	5,4%	662	18 540 €	28,0 €	28,0 €	30,7 €
Ardèche	548	6,2%	546	10 735 €	19,6 €	19,7 €	33,8 €
Drôme	975	5,7%	979	20 756 €	21,3 €	21,2 €	42,5 €
Isère	2 218	6,8%	2 215	53 903 €	24,3 €	24,3 €	44,4 €
Loire	1 385	8,3%	1 380	36 956 €	26,7 €	26,8 €	49,3 €
Rhône	2 959	6,1%	2 965	81 950 €	27,7 €	27,6 €	47,0 €
Savoie	367	4,9%	366	6 647 €	18,1 €	18,2 €	15,9 €
Haute-Savoie	860	6,7%	859	20 832 €	24,2 €	24,3 €	27,9 €
Rhône Alpes	9 975	6,4%	9 972	250 321 €	25,1 €	25,1 €	39,8 €

Population totale							
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	964	5,8%	964	26 045 €	27,0 €	27,0 €	43,1 €
Ardèche	762	6,7%	762	14 816 €	19,4 €	19,4 €	46,7 €
Drôme	1 301	6,2%	1 305	27 709 €	21,3 €	21,2 €	56,8 €
Isère	3 153	7,3%	3 149	74 270 €	23,6 €	23,6 €	61,1 €
Loire	2 047	9,2%	2 043	55 601 €	27,2 €	27,2 €	74,2 €
Rhône	4 380	6,9%	4 391	120 517 €	27,5 €	27,4 €	69,1 €
Savoie	531	5,3%	530	9 399 €	17,7 €	17,7 €	22,4 €
Haute-Savoie	1 170	7,0%	1 169	27 733 €	23,7 €	23,7 €	37,1 €
Rhône Alpes	14 308	7,0%	14 313	356 089 €	24,9 €	24,9 €	56,7 €

Annexe 5.4 : Dépenses des arrêts de travail liées à l'ambroisie en 2013 et 2014

Année 2014

Population A							
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre de jours	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par jour indemnisé	pour 1000 hab.
Ain	373	3,5%	2 102	146 137 €	391,8 €	69,5 €	238,7 €
Ardèche	240	3,1%	1 490	90 116 €	375,5 €	60,5 €	283,0 €
Drôme	436	2,8%	2 788	165 033 €	378,5 €	59,2 €	335,9 €
Isère	1 058	3,6%	5 869	369 871 €	349,6 €	63,0 €	301,9 €
Loire	332	2,4%	2 209	132 163 €	398,1 €	59,8 €	175,3 €
Rhône	1 493	3,4%	8 176	520 795 €	348,8 €	63,7 €	295,4 €
Savoie	208	3,3%	1 240	74 453 €	357,9 €	60,0 €	176,8 €
Haute-Savoie	329	3,0%	1 764	108 197 €	328,9 €	61,3 €	143,0 €
Rhône Alpes	4 469	3,2%	25 638	1 606 766 €	359,5 €	62,7 €	253,4 €

Population totale							
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre de jours	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par jour indemnisé	pour 1000 hab.
Ain	506	3,3%	3 024	205 579 €	406,3 €	68,0 €	335,8 €
Ardèche	294	2,8%	1 875	112 394 €	382,3 €	59,9 €	353,0 €
Drôme	539	2,7%	3 520	205 733 €	381,7 €	58,4 €	418,7 €
Isère	1 381	3,5%	7 908	500 853 €	362,7 €	63,3 €	408,9 €
Loire	453	2,3%	3 109	187 646 €	414,2 €	60,4 €	248,9 €
Rhône	1 917	3,2%	10 967	697 747 €	364,0 €	63,6 €	395,8 €
Savoie	277	3,2%	1 680	100 844 €	364,1 €	60,0 €	239,5 €
Haute-Savoie	431	2,9%	2 366	143 390 €	332,7 €	60,6 €	189,5 €
Rhône Alpes	5 798	3,1%	34 449	2 154 186 €	371,5 €	62,5 €	339,7 €

Année 2013

Population A							
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre de jours	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par jour indemnisé	pour 1000 hab.
Ain	366	3,0%	2 112	132 805 €	362,9 €	62,9 €	219,9 €
Ardèche	231	2,6%	1 375	83 929 €	363,3 €	61,0 €	264,5 €
Drôme	443	2,6%	2 862	171 794 €	387,8 €	60,0 €	352,0 €
Isère	1 099	3,4%	6 223	386 880 €	352,0 €	62,2 €	318,4 €
Loire	345	2,1%	2 250	132 702 €	384,6 €	59,0 €	177,2 €
Rhône	1 553	3,2%	9 141	570 672 €	367,5 €	62,4 €	327,2 €
Savoie	206	2,7%	1 098	64 019 €	310,8 €	58,3 €	152,8 €
Haute-Savoie	347	2,7%	1 995	123 560 €	356,1 €	61,9 €	165,4 €
Rhône Alpes	4 590	2,9%	27 056	1 666 362 €	363,0 €	61,6 €	265,2 €

Population totale							
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre de jours	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par jour indemnisé	pour 1000 hab.
Ain	487	2,9%	2 882	180 824 €	371,3 €	62,7 €	299,5 €
Ardèche	300	2,6%	1 852	111 338 €	371,1 €	60,1 €	350,9 €
Drôme	551	2,6%	3 638	217 720 €	395,1 €	59,8 €	446,2 €
Isère	1 421	3,3%	8 338	520 253 €	366,1 €	62,4 €	428,1 €
Loire	462	2,1%	3 239	192 141 €	415,9 €	59,3 €	256,5 €
Rhône	2 014	3,2%	12 267	768 791 €	381,7 €	62,7 €	440,8 €
Savoie	280	2,8%	1 548	92 411 €	330,0 €	59,7 €	220,6 €
Haute-Savoie	459	2,7%	2 663	165 602 €	360,8 €	62,2 €	221,7 €
Rhône Alpes	5 974	2,9%	36 427	2 249 081 €	376,5 €	61,7 €	357,9 €

Annexe 5.5 : Dépenses des produits de désensibilisation liées à l'ambroisie en 2013 et 2014

Année 2014

Population A							
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	196	1,8%	353	81 642 €	416,5 €	231,3 €	133,4 €
Ardèche	373	4,8%	680	155 768 €	417,6 €	229,1 €	489,2 €
Drôme	523	3,3%	921	229 208 €	438,3 €	248,9 €	466,5 €
Isère	1 315	4,4%	2 592	596 864 €	453,9 €	230,3 €	487,2 €
Loire	369	2,6%	646	223 404 €	605,4 €	345,8 €	296,4 €
Rhône	1 177	2,7%	2 302	550 775 €	467,9 €	239,3 €	312,4 €
Savoie	141	2,3%	260	60 228 €	427,2 €	231,6 €	143,0 €
Haute-Savoie	373	3,4%	675	157 094 €	421,2 €	232,7 €	207,7 €
Rhône Alpes	4 467	3,2%	8 429	2 054 983 €	460,0 €	243,8 €	324,1 €

Population totale							
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	303	2,0%	544	123 643 €	408,1 €	227,3 €	202,0 €
Ardèche	525	5,1%	973	232 836 €	443,5 €	239,3 €	731,3 €
Drôme	684	3,4%	1 184	312 576 €	457,0 €	264,0 €	636,2 €
Isère	1 851	4,7%	3 646	871 760 €	471,0 €	239,1 €	711,6 €
Loire	587	3,0%	1 066	375 445 €	639,6 €	352,2 €	498,1 €
Rhône	1 801	3,0%	3 499	854 008 €	474,2 €	244,1 €	484,4 €
Savoie	265	3,1%	466	106 801 €	403,0 €	229,2 €	253,6 €
Haute-Savoie	550	3,7%	1 004	238 778 €	434,1 €	237,8 €	315,6 €
Rhône Alpes	6 566	3,5%	12 382	3 115 848 €	474,5 €	251,6 €	491,4 €

Année 2013

Population A							
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	565	4,6%	707	160 232 €	283,6 €	226,6 €	265,4 €
Ardèche	496	5,6%	836	193 069 €	389,3 €	230,9 €	608,5 €
Drôme	1 026	6,0%	1 524	410 731 €	400,3 €	269,5 €	841,7 €
Isère	1 980	6,0%	3 158	728 552 €	368,0 €	230,7 €	599,5 €
Loire	762	4,6%	1 170	379 792 €	498,4 €	324,6 €	507,0 €
Rhône	2 430	5,0%	3 590	878 634 €	361,6 €	244,7 €	503,7 €
Savoie	410	5,4%	634	136 529 €	333,0 €	215,3 €	325,9 €
Haute-Savoie	721	5,6%	1 115	270 868 €	375,7 €	242,9 €	362,6 €
Rhône Alpes	8 390	5,4%	12 734	3 158 405 €	376,4 €	248,0 €	502,6 €

Population totale							
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Nombre d'actes	Dépenses			
				Totales	par bénéf.	par acte	pour 1000 hab.
Ain	805	4,8%	1 007	225 824 €	280,5 €	224,3 €	374,0 €
Ardèche	717	6,3%	1 197	282 588 €	394,1 €	236,1 €	890,7 €
Drôme	1 326	6,3%	2 019	562 381 €	424,1 €	278,5 €	1 152,4 €
Isère	2 813	6,6%	4 491	1 058 114 €	376,2 €	235,6 €	870,7 €
Loire	1 105	5,0%	1 684	549 688 €	497,5 €	326,4 €	733,8 €
Rhône	3 707	5,9%	5 475	1 364 984 €	368,2 €	249,3 €	782,6 €
Savoie	593	5,9%	933	200 028 €	337,3 €	214,4 €	477,5 €
Haute-Savoie	1 011	6,0%	1 539	386 990 €	382,8 €	251,5 €	518,1 €
Rhône Alpes	12 077	5,9%	18 345	4 630 598 €	383,4 €	252,4 €	736,9 €

Annexe 5.6 : Dépenses des médicaments liées à l'asthme en 2013 et 2014

Année 2014

Population A			Dépenses		
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Dépenses		
			Totales	par bénéf.	pour 1000 hab.
Ain	2 075	19,2%	14 911 €	7,2 €	24,4 €
Ardèche	1 301	16,7%	9 705 €	7,5 €	30,5 €
Drôme	2 754	17,4%	20 138 €	7,3 €	41,0 €
Isère	5 506	18,6%	40 074 €	7,3 €	32,7 €
Loire	2 734	19,5%	19 642 €	7,2 €	26,1 €
Rhône	8 619	19,6%	61 817 €	7,2 €	35,1 €
Savoie	975	15,7%	6 332 €	6,5 €	15,0 €
Haute-Savoie	1 870	17,0%	14 389 €	7,7 €	19,0 €
Rhône Alpes	25 834	18,5%	187 008 €	7,2 €	29,5 €

Population totale			Dépenses		
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Dépenses		
			Totales	par bénéf.	pour 1000 hab.
Ain	3 514	22,8%	26 152 €	7,4 €	42,7 €
Ardèche	1 979	19,2%	15 014 €	7,6 €	47,2 €
Drôme	4 013	19,9%	30 671 €	7,6 €	62,4 €
Isère	9 116	23,1%	68 486 €	7,5 €	55,9 €
Loire	4 629	23,5%	34 229 €	7,4 €	45,4 €
Rhône	14 775	24,7%	111 347 €	7,5 €	63,2 €
Savoie	1 611	18,5%	10 932 €	6,8 €	26,0 €
Haute-Savoie	3 189	21,3%	24 771 €	7,8 €	32,7 €
Rhône Alpes	42 826	22,7%	321 602 €	7,5 €	50,7 €

Année 2013

Population A			Dépenses		
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Dépenses		
			Totales	par bénéf.	pour 1000 hab.
Ain	2 141	17,4%	15 571 €	7,3 €	25,8 €
Ardèche	1 230	13,9%	8 506 €	6,9 €	26,8 €
Drôme	2 918	17,0%	21 065 €	7,2 €	43,2 €
Isère	6 065	18,5%	46 208 €	7,6 €	38,0 €
Loire	2 963	17,8%	22 496 €	7,6 €	30,0 €
Rhône	8 656	18,0%	63 642 €	7,4 €	36,5 €
Savoie	1 110	14,7%	7 139 €	6,4 €	17,0 €
Haute-Savoie	2 073	16,2%	14 172 €	6,8 €	19,0 €
Rhône Alpes	27 156	17,4%	198 799 €	7,3 €	31,6 €

Population totale			Dépenses		
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéf. De médicaments	Dépenses		
			Totales	par bénéf.	pour 1000 hab.
Ain	3 708	22,3%	28 032 €	7,6 €	46,4 €
Ardèche	1 901	16,8%	14 165 €	7,5 €	44,6 €
Drôme	4 137	19,6%	31 136 €	7,5 €	63,8 €
Isère	9 676	22,6%	74 709 €	7,7 €	61,5 €
Loire	4 873	21,9%	36 805 €	7,6 €	49,1 €
Rhône	14 539	23,0%	110 142 €	7,6 €	63,1 €
Savoie	1 778	17,8%	11 907 €	6,7 €	28,4 €
Haute-Savoie	3 397	20,3%	24 485 €	7,2 €	32,8 €
Rhône Alpes	44 009	21,6%	331 381 €	7,5 €	52,7 €

Annexe 5.7 : Dépenses des médicaments antiallergiques en 2013 et 2014

Année 2014

Population A			Dépenses		
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéféc. De médicaments	Dépenses		
			Totales	par bénéf.	pour 1000 hab.
Ain	10 794	100,0%	145 830 €	13,5 €	238,2 €
Ardèche	7 787	100,0%	122 956 €	15,8 €	386,2 €
Drôme	15 818	100,0%	267 719 €	16,9 €	544,9 €
Isère	29 635	100,0%	405 691 €	13,7 €	331,2 €
Loire	14 036	100,0%	209 263 €	14,9 €	277,6 €
Rhône	44 000	100,0%	646 580 €	14,7 €	366,8 €
Savoie	6 227	100,0%	77 943 €	12,5 €	185,1 €
Haute-Savoie	10 974	100,0%	134 575 €	12,3 €	177,9 €
Rhône Alpes	139 271	100,0%	2 010 559 €	14,4 €	317,1 €

Population totale			Dépenses		
Année 2014	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéféc. De médicaments	Dépenses		
			Totales	par bénéf.	pour 1000 hab.
Ain	15 397	100,0%	243 059 €	15,8 €	397,0 €
Ardèche	10 331	100,0%	180 306 €	17,5 €	566,3 €
Drôme	20 144	100,0%	369 981 €	18,4 €	753,0 €
Isère	39 424	100,0%	623 899 €	15,8 €	509,3 €
Loire	19 680	100,0%	342 270 €	17,4 €	454,1 €
Rhône	59 932	100,0%	1 024 195 €	17,1 €	581,0 €
Savoie	8 685	100,0%	126 687 €	14,6 €	300,8 €
Haute-Savoie	14 971	100,0%	215 135 €	14,4 €	284,4 €
Rhône Alpes	188 564	100,0%	3 125 532 €	16,6 €	492,9 €

Année 2013

Population A			Dépenses		
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéféc. De médicaments	Dépenses		
			Totales	par bénéf.	pour 1000 hab.
Ain	12 293	100,0%	173 175 €	14,1 €	286,8 €
Ardèche	8 859	100,0%	145 305 €	16,4 €	458,0 €
Drôme	17 145	100,0%	298 515 €	17,4 €	611,7 €
Isère	32 786	100,0%	468 913 €	14,3 €	385,9 €
Loire	16 674	100,0%	257 118 €	15,4 €	343,3 €
Rhône	48 133	100,0%	738 277 €	15,3 €	423,3 €
Savoie	7 535	100,0%	96 894 €	12,9 €	231,3 €
Haute-Savoie	12 797	100,0%	162 260 €	12,7 €	217,2 €
Rhône Alpes	156 222	100,0%	2 340 458 €	15,0 €	372,5 €

Population totale			Dépenses		
Année 2013	Nombre de bénéficiaires	Part p/r aux bénéféc. De médicaments	Dépenses		
			Totales	par bénéf.	pour 1000 hab.
Ain	16 643	100,0%	274 206 €	16,5 €	454,1 €
Ardèche	11 325	100,0%	209 564 €	18,5 €	660,5 €
Drôme	21 150	100,0%	407 473 €	19,3 €	835,0 €
Isère	42 908	100,0%	709 113 €	16,5 €	583,5 €
Loire	22 255	100,0%	400 658 €	18,0 €	534,9 €
Rhône	63 137	100,0%	1 119 909 €	17,7 €	642,1 €
Savoie	9 995	100,0%	149 630 €	15,0 €	357,2 €
Haute-Savoie	16 773	100,0%	249 024 €	14,8 €	333,4 €
Rhône Alpes	204 186	100,0%	3 519 576 €	17,2 €	560,1 €

Annexe 6 : Composition cantonale de Rhône-Alpes

Département de l'Ain		
01 - Ambérieu-en-Bugey	15 - Hauteville-Lompnes	25 - Pont-d'Ain
02 - Bâgé-le-Châtel	16 - Izernore	26 - Pont-de-Vaux
03 - Bellegarde-sur-Valserine	17 - Lagnieu	27 - Pont-de-Veyle
04 - Belley	18 - Lhuis	42 - Reyrioux
99 - Bourg-en-bresse	19 - Meximieux	28 - Saint-Rambert-en-Bugey
06 - Brénod	40 - Miribel	29 - Saint-Trivier-de-Courtes
07 - Ceyzériat	20 - Montluel	30 - Saint-Trivier-sur-Moignans
08 - Chalamont	21 - Montrevel-en-Bresse	31 - Seyssel
09 - Champagne-en-Valromey	22 - Nantua	32 - Thoissey
10 - Châtillon-sur-Chalaronne	98 - Oyonnax	33 - Treffort-Cuisiat
11 - Coligny	23 - Oyonnax-Nord	34 - Trévoux
12 - Collonges	41 - Oyonnax-Sud	35 - Villars-les-Dombes
13 - Ferney-Voltaire	39 - Péronnas	43 - Viriat
14 - Gex	24 - Poncin	36 - Virieu-le-Grand
Département de l'Ardèche		
99 - Annonay	11 - Largentière	23 - Thueyts
01 - Annonay-Nord	12 - Montpezat-sous-Bauzon	24 - Tournon-sur-Rhône
32 - Annonay-Sud	13 - Privas	25 - Valgorge
02 - Antraigues-sur-Volane	14 - Rochemaure	26 - Vallon-Pont-d'Arc
03 - Aubenas	15 - Saint-Agrève	33 - Vals-les-Bains
04 - Bourg-Saint-Andéol	16 - Saint-Étienne-de-Lugdarès	27 - Vans
05 - Burzet	17 - Saint-Félicien	28 - Vernoux-en-Vivarais
06 - Cheylard	18 - Saint-Martin-de-Valamas	29 - Villeneuve-de-Berg
07 - Chomérac	19 - Saint-Péray	30 - Viviers
08 - Coucouron	20 - Saint-Pierre-ville	31 - Voulte-sur-Rhône
09 - Joyeuse	21 - Satillieu	
10 - Lamastre	22 - Serrières	
Département de la Drôme		
01 - Bourdeaux	11 - Grand-Serre	20 - Rémuzat
02 - Bourg-de-Péage	12 - Grignan	97 - Romans-sur-Isère
32 - Bourg-lès-Valence	13 - Loriol-sur-Drôme	21 - Romans-sur-Isère 1er Canton
03 - Buis-les-Baronnies	14 - Luc-en-Diois	35 - Romans-sur-Isère 2e Canton
04 - Chabeuil	15 - Marsanne	22 - Saillans
05 - Chapelle-en-Vercors	96 - Montelimar	23 - Saint-Donat-sur-l'Herbasse
06 - Châtillon-en-Diois	16 - Montélimar 1er Canton	24 - Saint-Jean-en-Royans
99 - Crest	33 - Montélimar 2e Canton	25 - Saint-Paul-Trois-Châteaux
07 - Crest-Nord	17 - Motte-Chalancon	26 - Saint-Vallier
08 - Crest-Sud	18 - Nyons	27 - Séderon
09 - Die	19 - Pierrelatte	28 - Tain-l'Hermitage
10 - Dieulefit	34 - Portes-lès-Valence	98 - Valence
Département de l'Isère		
01 - Allevard	11 - Grand-Lemps	28 - Saint-Jean-de-Bournay
02 - Beaupaire	98 - Grenoble	29 - Saint-Laurent-du-Pont
03 - Bourg-d'Oisans	15 - Heyrieux	30 - Saint-Marcellin
94 - Bourgoin-Jallieu	58 - Isle-d'Abeau	97 - Saint-Martin-d'Hères
53 - Bourgoin-Jallieu-Nord	16 - Mens	33 - Tour-du-Pin
04 - Bourgoin-Jallieu-Sud	50 - Meylan	34 - Touvet
93 - Chamrousse	18 - Monestier-de-Clermont	35 - Tullins
05 - Clelles	19 - Morestel	36 - Valbonnais
06 - Corps	20 - Mure	37 - Verpillière
07 - Côte-Saint-André	21 - Pont-de-Beauvoisin	99 - Vienne
08 - Crémieu	46 - Pont-de-Chéry	38 - Vienne-Nord
09 - Domène	22 - Pont-en-Royans	39 - Vienne-Sud
95 - Echirolles	23 - Rives	40 - Vif
47 - Échirolles-Est	24 - Roussillon	41 - Villard-de-Lans
55 - Eybens	25 - Roybon	42 - Vinay
96 - fontaine	51 - Saint-Égrève	43 - Virieu
32 - Fontaine-Sassenage	26 - Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	44 - Vizille
56 - Fontaine-Seyssinet	27 - Saint-Geoire-en-Valdaine	45 - Voiron
10 - Goncelin	60 - Saint-Ismier	

Composition cantonale de Rhône-Alpes (fin)

Département de la Loire		
01 - Belmont-de-la-Loire	12 - Pacaudière	21 - Saint-Étienne-Nord-Ouest-1
02 - Boën	13 - Pélussin	22 - Saint-Étienne-Nord-Ouest-2
03 - Bourg-Argental	14 - Perreux	23 - Saint-Galmier
04 - Chambon-Feugerolles	15 - Rive-de-Gier	24 - Saint-Genest-Malifaux
05 - Charlieu	98 - Roanne	25 - Saint-Georges-en-Couzan
06 - Chazelles-sur-Lyon	16 - Roanne-Nord	26 - Saint-Germain-Laval
07 - Feurs	34 - Roanne-Sud	27 - Saint-Haon-le-Châtel
08 - Firminy	17 - Saint-Bonnet-le-Château	28 - Saint-Héand
33 - Grand-Croix	97 - Saint-Chamond	29 - Saint-Jean-Soleymieux
09 - Montbrison	18 - Saint-Chamond-Sud	30 - Saint-Just-en-Chevalet
10 - Néronde	99 - Saint-Étienne	31 - Saint-Just-Saint-Rambert
11 - Noirétable	20 - Saint-Étienne-Nord-Est-2	32 - Saint-Symphorien-de-Lay
Département du Rhône		
01 - Amplepuis	48 - Irigny	45 - Saint-Priest
02 - Anse	09 - Lamure-sur-Azergues	38 - Saint-Symphorien-d'Ozon
03 - Arbresle	10 - Limonest	28 - Saint-Symphorien-sur-Coise
04 - Beaujeu	99 - Lyon	50 - Sainte-Foy-lès-Lyon
05 - Belleville	37 - Meyzieu	29 - Tarare
06 - Bois-d'Oingt	23 - Monsols	51 - Tassin-la-Demi-Lune
35 - Bron	24 - Mornant	30 - Thizy
43 - Caluire-et-Cuire	25 - Neuville-sur-Saône	31 - Vaugneray
07 - Condrieu	40 - Oullins	46 - Vaulx-en-Velin
44 - Décines-Charpieu	39 - Rillieux-la-Pape	97 - Vénissieux
52 - Ecully	49 - Saint-Fons	32 - Villefranche-sur-Saône
08 - Givors	26 - Saint-Genis-Laval	98 - Villeurbanne
53 - Gleizé	27 - Saint-Laurent-de-Chamousset	
Département de la Savoie		
01 - Aiguebelle	99 - Chambéry	20 - Moûtiers
02 - Aime	09 - Chambéry-Nord	21 - Pont-de-Beauvoisin
97 - Aix-Les-Bains	11 - Chambre	33 - Ravoire
32 - Aix-les-Bains-Nord-Grésy	12 - Chamoux-sur-Gelon	22 - Rochette
35 - Aix-les-Bains-Sud	13 - Châtelard	23 - Ruffieux
04 - Albens	37 - Cognin	34 - Saint-Alban-Laysse
98 - Albertville	14 - Échelles	24 - Saint-Genix-sur-Guiers
05 - Albertville-Nord	15 - Grésy-sur-Isère	25 - Saint-Jean-de-Maurienne
30 - Albertville-Sud	16 - Lanslebourg-Mont-Cenis	26 - Saint-Michel-de-Maurienne
06 - Beaufort	17 - Modane	27 - Saint-Pierre-d'Albigny
07 - Bourg-Saint-Maurice	18 - Montmélián	28 - Ugine
08 - Bozel	19 - Motte-Servolex	29 - Yenne
Département de la Haute-Savoie		
01 - Abondance	10 - Cluses	22 - Sallanches
02 - Alby-sur-Chéran	11 - Cruseilles	23 - Samoëns
99 - Annecy	12 - Douvaine	32 - Scionzier
30 - Annecy-le-Vieux	13 - Évian-les-Bains	33 - Seynod
29 - Annecy-Nord-Ouest	14 - Faverges	24 - Seyssel
96 - Annemasse	15 - Frangy	25 - Taninges
05 - Annemasse-Nord	16 - Reignier	26 - Thônes
31 - Annemasse-Sud	17 - Roche-sur-Foron	95 - Thonon-Les-Bains
06 - Biot	18 - Rumilly	27 - Thonon-les-Bains-Est
07 - Boège	19 - Saint-Gervais-les-Bains	34 - Thonon-les-Bains-Ouest
08 - Bonneville	20 - Saint-Jeoire	28 - Thorens-Glières
09 - Chamonix-Mont-Blanc	21 - Saint-Julien-en-Genevois	